

La famille Giraud: l'écriture en héritage

Leslie Masson

▶ To cite this version:

Leslie Masson. La famille Giraud: l'écriture en héritage. Histoire. 2023. dumas-04302221

HAL Id: dumas-04302221 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04302221v1

Submitted on 23 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





La famille Giraud : l'écriture en héritage



MASSON Leslie

DU Distanciel de généalogie et histoire des familles – semestre 2

Année universitaire 2022/2023

Promotion « Chihuahua »

Sous la direction de Stéphane Cosson

« Je soussignée, Leslie Masson, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions, empruntés à la littérature, sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations et n'a jamais été publié. »

SOMMAIRE

INTRODUCTION		
I.	Sisteron : lieu de vie du couple Jules César Augustin Napoléon Giraud et Marie Thérèse Roux a. Présentation historique b. Les armoiries de la ville et leur évolution c. La bourgeoisie locale du 19ème siècle	p.5 p.5 p.9 p.11
II.	L'ascendance maternelle de Jules César Augustin Napoléon Giraud : les Motet, une famille de notaires a. Historique du village de Peipin b. L'ascendance maternelle de Jules César c. Le notaire au 18ème et 19ème siècle et la transmission de la charge chez les Motet	p.12 p.12 p.14 p.16
III.	Le couple Jules César Augustin Napoléon Giraud et Marie-Thérèse Roux a. Présentation du couple : ascendance et collatéraux b. Leur mariage et leur descendance c. Marie Julie Augustine et Jules Jean Augustin	p.19 p.19 p.25 p.28
IV.	Louis Firmin et sa descendance : trois fils sans union ni descendance mais une héritière a. Le couple Louis Firmin et Marie Castagnier b. Les trois fils c. L'ascendance maternelle de Marie Castagnier et la cousine Louise Félicienne Richaud, héritière de la famille Giraud	p.35 p.35 p.40
V.	 Greffiers et commis greffiers au tribunal a. Historique du tribunal de Sisteron b. La charge de greffe dans le fonctionnement de la justice locale c. Transmission de la charge chez les Giraud 	p.60 p.60 p.62 p.64
VI.	Les biens de la famille Giraud a. Des terres et des propriétés b. Le n° 41 rue Droite à Sisteron c. La reconstruction après les dommages de guerre	p.66 p.66 p.68 p.71
POST SCRIPTUM		
CONCLUSION		p.75

INTRODUCTION

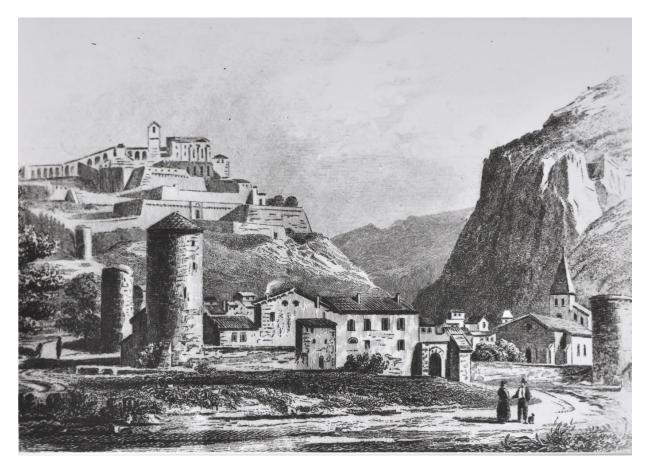
9 janvier 2023

Et voilà, nous y sommes. En 2023, mais pas seulement. Voici venu pour moi le moment de choisir le couple qui fera l'objet du mémoire de ce diplôme universitaire dans lequel je me lance. A cet instant précis, au moment de cliquer sur mon ordinateur vers un registre de mariage, je ressens un mélange d'appréhension, d'impatience, de curiosité, d'excitation et le sentiment qui est celui d'un enfant lorsqu'il va ouvrir une boîte contenant un trésor inconnu.

Je pense à tous ces noms, prénoms et lieux qui au moment d'écrire ces lignes, me sont inconnus et qui deviendront, au fil des jours et des semaines, mes plus fidèles compagnons. Je le sais, ils m'accompagneront la nuit, le jour, à la maison, au travail, dans la voiture, partout... Ce sera comme si eux et moi nous nous étions toujours connus, comme si ces instants de vie m'avaient patiemment attendus. Ils contribueront, si peu vivants soient-ils, à assouvir ma quête de recherches historiques. C'est ainsi que l'on peut dire qu'il n'est de mort que les choses et les personnes qui ne vivent plus à travers nous. Ainsi, je vais laisser ma main et ma pensée les faire renaître en couchant sur le papier leur histoire.

I- <u>Sisteron : lieu de vie du couple Jules César</u> <u>Augustin Napoléon Giraud et Marie Thérèse</u> Roux

a-Présentation historique



Lithographie de la ville de Sisteron © Archives Départementales 04_51Fi0563 T.

La présence de l'homme à Sisteron est attestée depuis la Préhistoire. Les découvertes archéologiques anciennes et récentes démontrent que cette occupation humaine se poursuit au fil des siècles et fait du lieu une cité Antique importante nommée *Segustero*. La ville, dont la christianisation semble débuter au 5ème siècle de notre ère devient rapidement le siège d'un évêché. En effet la présence d'un évêque, *Chrisaphius*, y est connue dès 451 et ce seront 80 prélats qui se succèderont jusqu'à la Révolution ¹.

Idéalement située entre la Méditerranée et les Alpes, la ville est convoitée dès le Moyen-Âge par les différents comtés qui l'entourent. Sa position stratégique et sa configuration géomorphologique en font un lieu de passage et de garde aux

¹ Histoire de Sisteron tirée de ses archives, t. 2. Jean-Aimé Édouard Delaplane, 1843.

portes de la Provence. La clue, ouverte dans la roche par la fonte des glaciers et dans laquelle s'écoule la Durance, crée un passage au pied de deux rochers qui s'opposent. Le premier, accueille dès le Moyen-Âge un château qui, quelques siècles plus tard, deviendra une citadelle. Le second, rocher vertigineux dont la formation stratigraphique est une véritable curiosité géologique, se dresse sur l'autre rive.

Pour ces raisons, la ville sera très tôt fortifiée au moyen de tours et de remparts dans lesquels des portes, plus ou moins importantes, créent des points d'entrée et de contrôle dans la ville. Ruinées puis reconstruites en temps de pestes, qui après les premières vagues du milieu du 15ème siècle fait encore 150 morts par jour en 1630 à Sisteron ², les fortifications de la ville abritent les Sisteronais qui vivent sous le regard et la protection de la Citadelle. En 1814 subsistent cinq portes et huit tours.

Propriété des comtes de Provence, la ville sera rattachée dans le même temps que celui-ci au royaume de France par une donation du roi René en 1481. Le faubourg de la Baume, espace urbanisé sous le rocher du même nom qui était compris dans le Dauphiné avait quant à lui été rallié à la ville en 1445.



Plan des fortifications de la ville en 1791. © Musée gallo-romain de Sisteron.

Durant l'époque moderne, de nombreux ordres religieux (clarisses, cordeliers, visitandines, ursulines, capucins, missionnaires de la Croix...) sont représentés par différents couvents et monastères. La vie religieuse y est très dynamique et influente.

Par ailleurs, la vie des habitants est rythmée par les différents marchés et foires agricoles qui se déroulent en grande partie sur le pré de foire, lieu de foulage du blé aux portes de la ville. Des activités artisanales (métallurgie, poterie...) sont exercées en bord de Durance où des moulins auraient pris place dès le Moyen-Âge. En 1720, la peste venue de Marseille fait de nouveau des ravages.

² Histoire de Sisteron tirée de ses archives, t.2. Jean-Aimé Edouard Delaplane, 1843.

Au 19ème siècle, les remparts subsistent en partie ainsi que la porte de l'entrée nord de la ville nommée « Porte du Dauphiné » car elle ouvre la voie vers celui-ci. Longtemps royaliste, la ville a été « secouée » durant la Révolution par quelques troubles, puis, a vu s'avancer et passer par cette porte Napoléon Bonaparte durant les 100 jours, nommés depuis « le vol de l'aigle », dans sa remontée depuis l'île d'Elbe jusqu'à Paris. Dans ses mémoires personnelles non publiées, Jean-Aimé Edouard De Laplane³, raconte l'arrivée de l'empereur le 5 mars 1815.



Représentation de la porte du Dauphiné en 1836, soit 4 ans après le mariage du couple Giraud / Roux. © Archives départementales 04.

« Son échappée de l'île d'Elbe nous l'amena à Sisteron, le 5 mars 1815. Ce jour-là, qui était un dimanche, je me trouvais à dix heures du matin à l'extrémité de l'aire St-Jaume, au tournant du chemin de Digne, tenant Aimé par la main (son fils), lorsque Bonaparte parut accompagné du Général Bertrand et d'un petit nombre de cavaliers. Sur son uniforme il portait une redingote grise et il eut suffit de son chapeau classique pour le faire reconnaître. Son maintien était raide et comme celui d'un homme cuirassé ».

À Sisteron, la population s'organise dans les différents quartiers délimités par la configuration particulière de la ville, en escaliers, du fait de la roche et de la pente induite par celle-ci. Les maisons sont ainsi construites sur de nombreux étages dont

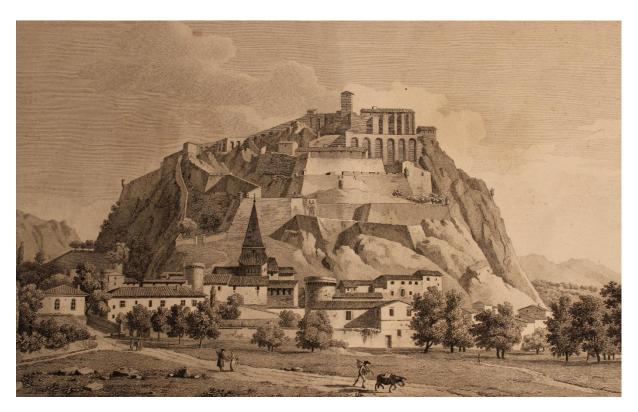
une partie est visible uniquement côté sud et est. Lorsque l'on entre en rez-dechaussée dans la rue principale, celui-ci devient le 4^{ème} voir 5^{ème} étage depuis la rue en dessous. Ce qui fit dire à Paul Arène⁴ que « à Sisteron les ânes sont aux fenêtres ».

Des ânes car Sisteron, qui en 1820 compte 4 545 habitants⁵, restera longtemps une ville de paysans citadins. En effet, les quartiers de la Coste et de Bourg-Reynaud sont occupés par des paysans qui partent à la journée cultiver leurs terres, principalement le blé, dans les quartiers périphériques de la ville hors des remparts, et rentrent le soir avec leurs bêtes. Ces dernières logent dans les parties inférieures des maisons, les étages médians étant réservés à l'habitation et celui le plus haut au stockage des céréales.

³ **Jean Aimé Edouard De Laplane** est un historien, paléographe et homme politique local qui a rédigé, à la demande de son fils Antoine Ulrich Aimé, l'histoire de la ville en s'appuyant sur ses recherches dans les archives communales. Par ailleurs, Antoine Ulrich Aimé est témoin au mariage du couple étudié.

⁴ **Paul Arène** est un écrivain et poète né à Sisteron le 26 juin 1843 il est notamment l'auteur, avec Alphonse Daudet, des *lettres de mon moulin*.

⁵ Données issues de la carte de l'arrondissement de Sisteron, 1843. Annexe n°1.



Vue du « château de Sisteron » depuis le sud vers 1820 ou 1840. Gravure sur papier de Constant Bourgeois (1785-1846) © Musée gallo-romain de Sisteron.

L'artère principale de la ville appelée « Grand Rue » ou « Rue Droite » suivant les époques, ainsi que les rues jouxtant celle-ci, accueille les commerces et leurs propriétaires. Il s'agit du quartier le plus « riche » de la ville. On y trouve des horlogers, des apothicaires, des tisserands et autres marchands spécialisés, ainsi que différentes institutions (mairie, tribunal, hôpital...) et les lieux de vie pour la population (place du marché, brasseries...). C'est dans cette rue que la famille Giraud, dont je vais retracer l'histoire, s'installe.



La rue Droite. © Archives Départementales 04 AD04_51Fi0401 T.

b- Les armoiries de la ville et leur évolution

Des armoiries de la ville sont figurées dans les archives municipales dès 1616 blasonnées ainsi « D'azur [?] à une grande capitale S d'argent, surmontée de 2 fleurs de lys du même en chef, timbré d'une couronne fleurdelysée d'or ». La

grande capitale « s » rappelle le nom de la ville « Sisteron », les fleurs de lys et la couronne font référence aux valeurs royalistes de la ville. En effet la ville a acquis certaines libertés et privilèges qui figurent sur un ancien cartulaire calligraphié mentionné aux archives municipales de la ville 6. Malgré mes recherches, je n'ai pas pu retrouver ce document aux archives municipales ni départementales.



Représentation des armoiries de la ville sur un cadastre de 1650. © Archives municipales de Sisteron.



Sac de comptes trésoraires année 1616. © archives municipales de Sisteron.

En 1650, le blasonnement est le suivant « De ... à une grande capitale S surmontée d'une couronne royale à la française, accompagnée de 2 fleurs de lys en chef surmontant deux besants, timbré d'un mont à trois coupeaux, tenu par deux cygnes et deux lions adossés »⁷.

Il est à noter que deux besants sont venus s'ajouter au blasonnement déjà connu. Il est également intéressant de détailler l'ornement extérieur du blason qui semble faire référence à la géographie de la ville, les trois monts, ainsi qu'à la faune et la flore locales au travers des cygnes et d'un végétal, peut-être une branche d'olivier. L'ornement extérieur comprend également plusieurs devises.



Vue panoramique de Sisteron et des trois monts qui l'entourent au Nord, à l'Est et à l'Ouest, 2023

⁶ Essai de monographie de la ville de Sisteron par Gustave Tardieu, 1900.

⁷ Blasonnement de monsieur Desachy pour le cours d'Héraldique du DU « généalogie et histoire des familles » S2 à distance- 2023.

En haut, encadrant les trois monts, figure l'inscription *« tuta montibus »* qui signifie « Protégée par les montagnes ». Cette devise est encore en usage de nos jours. Ensuite, en bas au centre est inscrit *« Sic vivo donc morior »* qui se traduit « Ainsi je vis, donc je meurs »⁸. Le sens ce cette citation est le suivant, puisque la nature m'a offert de vivre, j'accepte de mourir puisqu'il ne peut en être autrement. Puis, de chaque côté dans les médaillons portés par les lions, *« De forti dulcedo vigilanti secura qui es »* qui se traduit « Tu es la douceur de la force et vigilant en toute sécurité »⁹. Il est important, à mon sens, de relever ces différentes devises et inscriptions car elles sont le reflet de l'identité géographique et morale de la population de Sisteron. Les valeurs portées par celles-ci seront transmises sur plusieurs générations d'habitants leur donnant un caractère accueillant mais parfois vif tout en conservant la vocation du lieu en tant que point de contrôle, comme cela a été détaillé dans le sous chapitre précédent.

Pour la suite du 17^{ème} siècle, les éléments constitutifs de l'écu restent identiques, même si le positionnement des besants et de la couronne est variable.

Enfin, au 18ème siècle, l'armorial d'Hozier ¹⁰, fixe définitivement les armoiries encore utilisés de nos jours, comme suit : « De gueules, à une grande « S » d'or, couronnée de même, accompagné de deux fleurs de lis d'or, posées une à chaque flanc, et en pointe de deux annelets de même ».

 2



1







Armoiries de la ville de Sisteron au 17ème siècle © Archives municipales de Sisteron.

- 1. Armoiries de la ville dans l'armorial d'Hozier, 1700
- 2. Armoiries actuelles, 2023 de la ville de Sisteron

⁸ Traduction par Malvina Conte.

⁹ Traduction par Malvina Conte.

¹⁰ Charles René d'Hozier, juge d'armes et généalogiste du roi, a publié le grand armorial de France établi sur ordre de Louis XIV en 1696. Il comprend 120 000 blasons peints. Source : heraldique-blasons-armoiries.com.

c- La bourgeoisie locale au 19ème siècle

Il est à Sisteron, de tous temps, des hommes d'esprit qui s'y installent et qui, guidés par leur curiosité et intellectualité, vont en écrire les pages.

À Sisteron, ville longtemps royaliste, vivent des familles nobles dont la noblesse héritée de leurs ancêtres leur aura longtemps valu de diriger ou tout au moins orienter la politique locale.

Cependant, au 19ème siècle plus que jamais, des hommes de pensées qui s'intéressent aux sciences humaines, à la médecine, à la botanique, à l'éducation, au soin, à l'histoire et d'autres sciences encore, vont faire émerger une bourgeoisie locale qui exerce des professions libérales ou œuvre pour l'école de la République.

La Révolution est passée par là et permet désormais à des populations issues de milieux peu aisés de se former, de prospérer et d'occuper des postes importants sans vénalité des charges. Ainsi va naître une catégorie sociale d'érudits, peu intégrée par une noblesse vieillissante et sclérosée, mais qui aujourd'hui encore est citée en référence à l'empreinte laissée dans le paysage social sisteronais.

La famille Giraud, que j'ai étudiée, s'inscrit dans ce schéma de personnalités par des alliances et des amitiés nouées avec certaines de ces familles parmi lesquelles celle de Saint-Marcel Eysseric, photographe de la Haute-Provence dont le fonds conservé aux archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence constitue un patrimoine iconographique exceptionnel sur Sisteron à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème. Mais également la famille de Jean-Aimé Édouard De Laplane, historien de la ville ou encore celle de Gustave Tardieu, pharmacien et auteur d'ouvrages sur Sisteron. L'entourage proche de la famille Giraud et du couple étudié, est composé d'un nombre important d'hommes de justice qui interviennent au tribunal de Sisteron, institution que nous étudierons également.

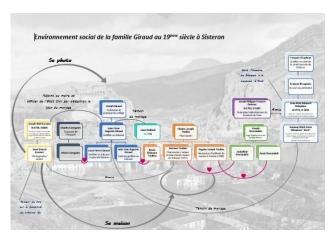
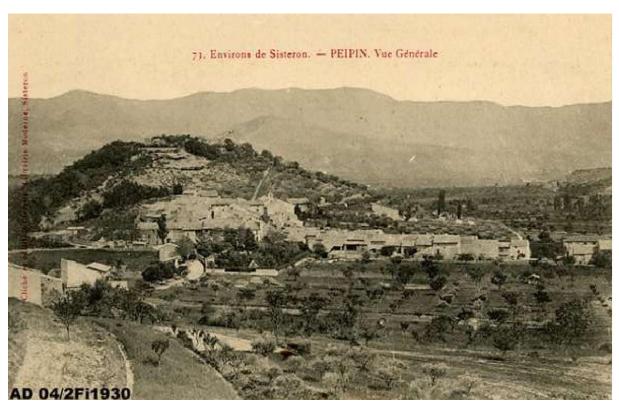


Schéma de l'environnement social de la famille Giraud au 19ème siècle - Annexe n°2.

II- <u>L'ascendance maternelle de Jules César</u> <u>Napoléon Augustin Giraud : les Motet, une</u> <u>famille de notaires</u>

a- Historique du village de Peipin : lieu de vie de la famille Motet

Peipin (04) est un village situé à 8 km de la ville de Sisteron (04). À sa droite se dresse la montagne de Lure et sur sa gauche, la Durance fait son lit.



Carte postale représentant le village de Peipin, 19ème siècle. © Archives départementales 04.

Une production potière y est connue dès l'Antiquité au lieu-dit « les Bons Enfants » 11 .

Point de croisement de trois voies importantes, c'est logiquement qu'un château y est édifié. L'église ainsi que les habitations primitives se nichent contre la fortification. Ce n'est que plus tard que le village actuel situé en contrebas se développe avec sa grande rue et ses édifices publics (mairie, fontaine, four...).

 $^{^{11}}$ Notes sur les céramiques gallo-romaines découvertes aux Bons-Enfants, commune de Peipin, près de Sisteron, pages 334 à 336, Moulin Raymond, 1963 – Archives départementales 04 : Per 061- Tome XXXVII – n° 235, 1963.

Au Moyen-Âge le village possède un péage ¹² dont la pancarte ¹³ est enregistrée et homologuée par la cour et portée, par affichage, à la connaissance des passants. Le droit de péage de Peipin appartient au monastère de l'ordre de Sainte Claire de Sisteron.

En 1253, Béatrice, comtesse de Provence conserve sur le territoire cinq des péages pré-existants, ceux de Pertuis, La Brillanne, Peyruis, Céreste et Peipin. Dès 1285 un tarif unique s'applique à l'ensemble. Les revenus de ces péages sont employés à l'entretien des routes, chemins et ponts.

Le village, dont la population rurale est réduite, a donc une vocation de contrôle importante durant plusieurs siècles.

Au 19^{ème} siècle, les habitants qui vivent principalement de l'agriculture, développent également des activités autour de l'exploitation de carrières de pierres ¹⁴.



Village de Peipin - Cadastre napoléonien. © Archives départementales 04.

¹² Le péage de Peypin et les péages des Basses-Alpes, J.-M. Maurel. Archives départementales : Per 061-Tome IX- pages 29, 103, 171 et 201, 1899-1900.

¹³ Sur une pancarte de l'ancien péage de Peipin, Georges Davet, Archives départementales : Per 061-Tome XLIII- N°274 - pages 114 à 141, 1974.

¹⁴ Archives départementales 04 : EDEP 145/103 et 104. Annexe n°3.

b-L'ascendance maternelle de Jules César¹⁵

La mère de Jules César, Marie Magdeleine Motet est la fille de Jean Pierre (1752-1829) et de Magdeleine Morety (1755-1837). Les familles Motet et Morety vivent à Peipin (04).

La fratrie de Jean Pierre est issue du couple formé par Gaspard et Françoise Bernard unis par le mariage le 19 octobre 1746 à Sisteron¹⁶. J'ai retrouvé l'acte de mariage tout à fait par hasard en recherchant d'autres actes dans les registres paroissiaux de Sisteron. Celui-ci bien rédigé, a attiré mon attention. Ce fut une découverte assez incroyable car je ne m'y attendais pas du tout. Initialement, je pensais trouver ce mariage dans les registres de la ville de Peipin, l'épouse en étant potentiellement originaire. L'acte spécifie ainsi que le curé de l'église cathédrale et paroissiale de Sisteron, rédacteur de l'acte, a été délégué par les curés de Peipin (04) et d'Oraison (04), villes desquels sont originaires les époux, pour unir devant Dieu Gaspard et Françoise, sans qu'aucun empêchement ne lui soit parvenu. Mes recherches concernant l'ascendance Bernard auraient dû me porter vers la ville d'Oraison (04) mais je n'en ai pas eu le temps.

J'ai ensuite pu reconstituer cette fratrie lors de mes recherches aux archives municipales de Peipin. Celles-ci ont dû être menées page par page, car les naissances se trouvent dans les registres paroissiaux, mais se sont avérées sans grande difficulté car la commune à cette époque est peu peuplée donc les registres comportent un nombre de pages raisonnable pour pouvoir les parcourir. De plus le rédacteur avait une belle écriture bien lisible.

Je dénombre ainsi sept enfants (quatre garçons et trois filles). Les frères de Jean Pierre sont Étienne (1749-1817), Joseph (n.1758) et Grégoire (n.1764). Ses sœurs sont Marie Félicité (n.1754), Françoise Nicole (n.1761) et Marie Catherine qui épouse le 9 février 1779 à Peipin (04) Jean Étienne Morety qui est le frère de Magdeleine. C'est à cette même date que Jean Pierre et Magdeleine se marient également à Peipin¹⁷. J'ai pu relever que le couple Jean Étienne Morety et Marie Catherine aura au moins une fille, Marie Françoise qui décède à l'âge de deux ans.

« L'an mil sept cent septante neuf et le neuf du mois de février les deux mariages ont été bénis dans la chapelle de notre Dame du Rosaire située dans l'enclos de ce lieu de peypin par nous curé dudit lieu, après les trois publications faites à notre messe de paroisse pendant les trois derniers jours de dimanche ou de fête de suite et non immédiatement suivis, sans qu'il soit venu à notre connaissance aucun empêchement canonique ni civil, entre Jean Pierre Motet fils de m[aîtr]e gaspard no[tai]re royal de ce dit lieu, et de demoiselle françoise Bernard d'une part et magdelaine morety fille de Jean ménager de ce dit lieu, et de marie Ravoux à d'autre [...] ».



Extrait de l'acte de mariage remarquable du 9/02/1779.

¹⁵ À partir de cette page j'utiliserai « Jules César » pour évoquer Jules César Augustin Napoléon.

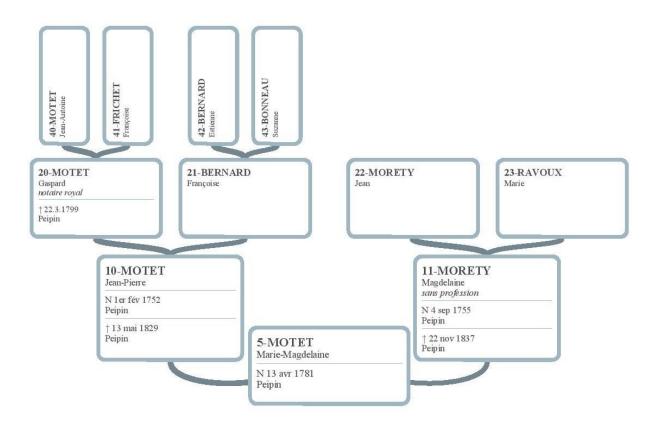
¹⁶ Archives municipales de Sisteron: BMS 1741-1750 – acte du 19/10/1746 – Annexe n°4.

¹⁷ Mariage remarquable Motet/Morety. Etat civil de Peipin: BMS 1772-1792 - acte du 9/02/1779.

Magdeleine de son côté a un frère, Jean Étienne (n.1753) que je viens d'évoquer, et quatre sœurs, Marie Anne (n.1757), Jeanne Françoise (n.1759), Marguerite (n.1762) et Suzanne (n.1767). Ils sont les enfants de Jean et de Marie Ravoux.

D'un point de vue foncier, j'ai pu noter en consultant les matrices et rôles pour la contribution cadastrale¹⁸ de 1812, que Jean Pierre Motet est un propriétaire terrien. Il possède des terrains vagues ou constitués de gravier, de prés, de bois mais aussi de vignes, de pâtures, de bruyères ainsi que des terrains labourables aux lieux-dits les Blaches, Le Plan, le Desteil et les granges, soit dans chaque quartier du village. Cela représente en 1812 un total de 24 arpents, 58 perches et 93 mètres soit environ 85 500 m². De plus il jouit d'une maison au village ainsi que d'un bâtiment et d'une ruine sur son terrain au quartier du Plan. En 1818, avec un paiement de 176 francs et 70 centimes, il est le plus fort contributeur au rôle de la commune¹⁹.

Ascendance de Marie Magdelaine Motet



¹⁸ Archives Départementales 04 : EDEP 145/1G01.

¹⁹ Annexe n°5.

c- Le notaire au 18^{ème} et 19^{ème} siècle et la transmission de la charge de notaire chez les Motet

Au 18ème et 19ème siècle, le notaire a une place importante dans la société. D'une part, il rédige l'ensemble des actes importants de la vie. En effet, il reçoit et rédige, les contrats de mariages, les testaments, les donations, les inventaires de biens... D'autre part, il enregistre également les actes fonciers, mutations de propriétés, locations... Sa fonction fait de lui un homme incontournable qui maîtrise parfaitement la lecture et l'écriture, ce qui est loin d'être le cas d'une grande majorité de la population à cette époque.

Je lis dans le livre sur le personnel du tribunal de Sisteron que Marie Magdelaine est « fille du notaire de Peipin ». J'avais vu sur le site des archives départementales qu'il existait des listes de notaires répertoriés par communes. De ce fait, je me rends sur le site internet pour consulter la liste concernant la commune de Peipin. Dans celle-ci je retrouve trois personnes du nom de Motet: Balthazard, Gaspard et Estienne. Je n'ai donc pas Jean Pierre mais cette recherche m'apporte des éléments concernant sa famille. Nous avions vu en cours que la charge de notaire se transmet, pour la grande majorité, de père en fils. De ce fait je me dis que Balthazard est le plus ancien notaire connu dans la famille puis Gaspard un peu plus tard qui selon ma première hypothèse serait le père de Etienne lui-même père de Jean Pierre. Finalement, je m'aperçois dans son acte de baptême que Jean Pierre est le fils de Gaspard, de même que Étienne qui est donc son frère. Concernant Balthazard, qui a eu deux successeurs du nom de Rouquet je n'ai pas eu le temps nécessaire pour établir la filiation avec Gaspard, la recherche serait à effectuer de nouveau dans les registres paroissiaux de Peipin (04).

J'ai donc à ce moment-là un problème avec Jean Pierre qui n'est pas indiqué en tant que notaire à Peipin (04).

Pour cela j'imagine plusieurs hypothèses.

La première, il est notaire originaire de Peipin mais n'y exerce pas la charge. Deuxième possibilité, un amalgame s'est produit avec son père lors de la rédaction du livre et il n'est pas notaire ou, dernière hypothèse, les minutes n'ont pas encore été versées aux archives départementales et donc les archivistes ne l'ont pas répertorié. Afin de vérifier ces hypothèses, j'ai réalisé un « sondage » dans la table des vendeurs de 1817 aux archives départementales afin de voir s'il figurait parmi les notaires ayant enregistrés des actes à cette époque dans les alentours de Peipin. Je retrouve bien Etienne mais pas Jean Pierre. Un notaire nommé Motet se retrouve à Sisteron de 1724 à 1751 soit avant Gaspard. En effet, j'avais trouvé dans un acte de baptême du 7/11/1745 20 un Jean Pierre Motet, notaire royal et

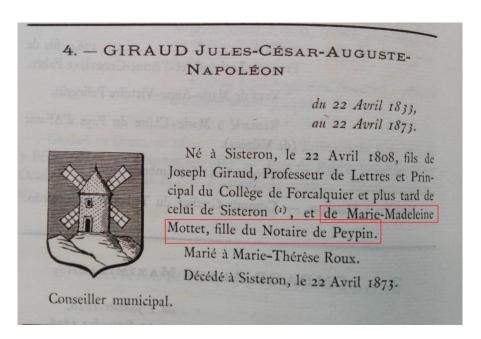
²⁰ Archives municipales de Sisteron : BMS 1741-1750.

 $\int_{age} 1 7$

procureur auprès du siège, parrain d'un autre Jean Pierre Motet. Cependant, vu la date ça ne peut pas être le Jean Pierre que je recherche mais un homonyme.

Finalement, dans l'acte de baptême de Marie Magdeleine soit en 1781, il est mentionné comme « négociant » du dit lieu de Peipin et de même dans son testament du 13 décembre 1826²¹. La charge de notaire n'est pas non plus indiquée dans l'acte de décès de Jean Pierre, ni dans celui de sa femme, ni dans leur acte de mariage.

L'hypothèse la plus probable est donc l'amalgame avec son père ou son frère dans l'ouvrage d'Eysseric qui est rédigé un siècle plus tard²².

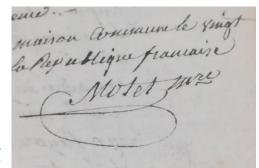


Extrait du livre Les tribunaux de Sisteron, leur personnel de 1790 à 1900, Saint-Marcel Eysseric, 1900.

Étienne Motet (v.1749-1817), maire de Peipin

Par ailleurs, j'ai relevé que le frère de Jean Pierre a également été maire du village²³ de Peipin entre l'an 8²⁴ (1799-1800) et 1813 soit 13 ans au moins.

Signature d'Étienne Motet, maire, registre des délibérations du village.

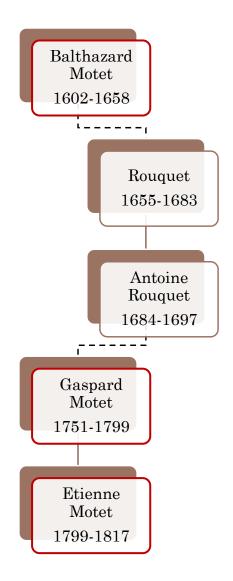


²¹ Archives départementales 04 : minutier 2 E 22615.

²² Moralité : il est indispensable de vérifier les sources.

²³ Archives Départementales 04 : EDEP 145/1D1

²⁴ Registre des délibérations du conseil municipal de 1790 à 1821.



III- <u>Le couple Jules César Augustin Napoléon</u> Giraud et Marie-Thérèse Roux

a- Présentation du couple : ascendance et collatéraux

L'ascendance paternelle de Jules César Giraud

Le père de Jules César est Joseph, fils de Joseph, professeur de lettres, il est successivement principal et professeur au collège de Forcalquier (04) au moins de 1811 à 1814²⁵, puis de Sisteron de 1821 à 1822 date à laquelle il perd son poste de principal au profit de son fils Joseph Pierre Marcellin²⁶. En 1824, on les retrouve tous deux dans un rapport de l'instruction publique académie d'Aix ²⁷ comme professeurs à Sisteron. Le rapporteur expose :



Livre au nom du collège © fonds ancien médiathèque de Sisteron.

«Personnel:

Le personnel se composait de M. M. Giraud
père et fils. Le premier Mr. Giraud (Joseph) était principal
et régent de 4ème et de 5ème le second, Mr. Giraud (Joseph
Pierre Marcellin) était alors chargé et l'est encore de la 6ème et de la 7ème.
Ce jeune homme a du zèle et assez d'instruction pour bien
faire ces deux classes. Sa conduite, ses principes tant
politiques que religieux ne laissent rien à désirer, il mérite
d'être conservé au collège de Sisteron ou d'être placé ailleurs »

Et en effet, c'est ce qui va se produire. Lors du mariage de sa sœur Marie Magdeleine à Avignon (84) en 1927, Joseph Pierre Marcellin est professeur au collège royal de cette ville.

Joseph est le fils de Joseph, maître cordonnier et de Françoise Michel. La recherche de l'ascendance de Joseph fils de Joseph lui-même fils de Joseph fut fastidieuse à cause de l'homonymie pour ce nom et prénom qui étaient très courants à cette époque. Pour cette raison j'ai d'abord suivi les indications trouvées dans le livre de St Marcel Eysseric sur le personnel du tribunal de Sisteron²⁸, dans celui-ci il y a un autre Joseph Giraud, greffier marié avec Anne Silvestre. Etant

²⁵ Signataire du budget prévisionnel de l'établissement pour ces années-là. Annexe n°7.

 $^{^{26}}$ Archives départementales 04 : série T - registre du collège de Sisteron.

²⁷ Archives départementales 04 : série T - collège de Sisteron.

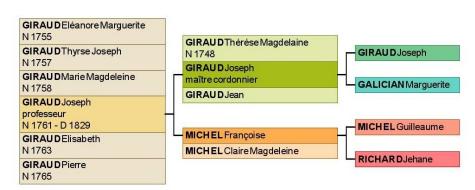
²⁸ Les tribunaux de Sisteron, leur personnel de 1790 à 1900 – suivi d'un essai de reconstitution de l'ancienne sénéchaussée 1638-1790 par St Marcel Eysseric – ancien magistrat, Sisteron, imprimé chez A. Allemand fils, 1900.

donné la transmission de la charge de greffier, que je découvre au même moment, concernant la famille Giraud, j'émets l'hypothèse d'une filiation.

Cependant, je constate rapidement quelques incohérences, notamment la différence d'âge de 30 ans entre le Joseph greffier et la mère de Jules César, Marie Magdeleine Motet. Pour cette raison j'imagine qu'il peut s'agir d'un second mariage suite au décès d'une première épouse. Ensuite, je me confronte à une multitude de métiers différents suivant les sources, pour ce même Joseph qui est à la fois greffier puis qui décède médecin vétérinaire²⁹ alors qu'il est professeur à la naissance de Jules César. Enfin, quand je trouve l'acte de décès, Joseph est marié à Anne Silvestre et, supposant qu'il se soit remarié après la naissance de Jules César, je recherche le décès de Marie Magdeleine Motet et le mariage avec Anne Silvestre après 1808³⁰ que je ne trouve pas.

Finalement, lorsque je trouve la date du mariage de Joseph et Marie Magdeleine Motet dans les tables décennales de Peipin (04) le 10 ventôse an VIII et que je recherche l'acte dans les registres numérisés des archives départementales, il est manquant. Le doute plane toujours et la filiation paternelle de Jules César n'est pas établie.

Je vais enfin trouver l'acte de mariage directement dans les registres paroissiaux conservés par la commune de Peipin (04). C'est alors que je m'aperçois que les noms des parents de Joseph ne sont pas ceux que j'avais notés au départ. Je suis ainsi fixée et peux poursuivre mes recherches dans les registres paroissiaux de la commune de Sisteron afin de retrouver la naissance de Joseph le 4 janvier 1761³¹, son décès et les enfants du couple. Concernant son décès il m'aura fallu vérifier quatre actes d'homonymes sur la période pressentie avant de trouver le bon. Joseph décède professeur de l'université royale, le 12 février 1829 à Sisteron (04)³².



Ascendance et fratrie de Joseph Giraud

²⁹ Date de décès indiquée pour le Joseph Greffier dans le livre de Saint-Marcel Eysseric.

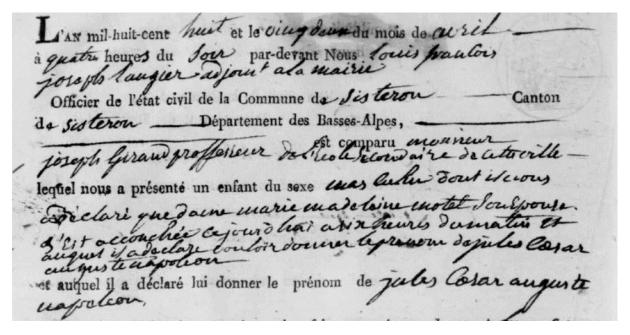
³⁰ Année de naissance de Jules César.

³¹ Archives départementales 04 : registre 1M15/0491 - Sisteron 1760-1777. Vue n°32.

³² Archives départementales 04 : registre des décès 1823-1832 – 1M15/1286.

Le couple Joseph Giraud et Marie Magdeleine Motet aura plusieurs enfants. Dans un premier temps je recherche ceux-ci dans les tables décennales autour de l'année de naissance de Jules César qui est né le 22 avril 1808 à Sisteron (04)³³.

Je m'arrête un instant sur les prénoms de celui-ci car il est peu banal de porter en un seul nom plusieurs noms d'empereurs, sachant qu'aucun de ces prénoms ne se retrouve parmi les ascendants. En 1808, la Révolution passée, Napoléon a rayé le régime révolutionnaire avec l'empire. Le père de Jules César devait donc porter un grand intérêt à l'Empire et à l'époque antique, dans l'esprit de la Renaissance. Il n'y aura d'ailleurs dans les descendants plus de « Joseph » mais des « Jules ». Je remarque également que dans les actes suivants qui le concernent, actes de mariage, naissance et décès de ses enfants, le prénom « Napoléon » disparaît, il est même oublié puis rajouté comme manquant sur son propre acte de décès. J'en déduit qu'il ne l'utilisait pas dans son nom d'usage. En effet, suite à la restauration de 1814 puis celle de 1815, étant donné sa fonction au tribunal dès 1833, peut-être valait-il mieux ne pas en faire état ? D'autre part, « Auguste » devient souvent « Augustin », version plus affectueuse de ce prénom.



Extrait de l'acte de naissance de Jules César Auguste Napoléon.

« L'an mil-huit-cent huit et le ving deux du mois de avril à quatre heures du soir par-devant nous louis francois joseph laugier adjoint au maire. Officier de l'état civil de la commune de Sisteron Canton de Sisteron département des Basses-Alpes, est comparu monsieur joseph Giraud professeur de l'école secondaire de cette ville lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin dont il nous a déclaré que dame marie madeleine motet son épouse s'est accouchée ce jourd'hui à six heures du matin et auquel il déclare vouloir donner le prénom de jules César auguste napoléon et auquel il a déclaré lui donner le prénom de jules César auguste napoléon ».

En effectuant ma recherche, je découvre qu'il a deux sœurs qui sont jumelles, Flavie Anne Adèle et Marie Magdeleine qui sont nées le 27 fructidor an XI³⁴ à Sisteron (04). Je sais également (voir plus haut) que Jules César a au moins un frère Joseph Pierre Marcellin. Je reconstitue finalement le reste de la fratrie grâce

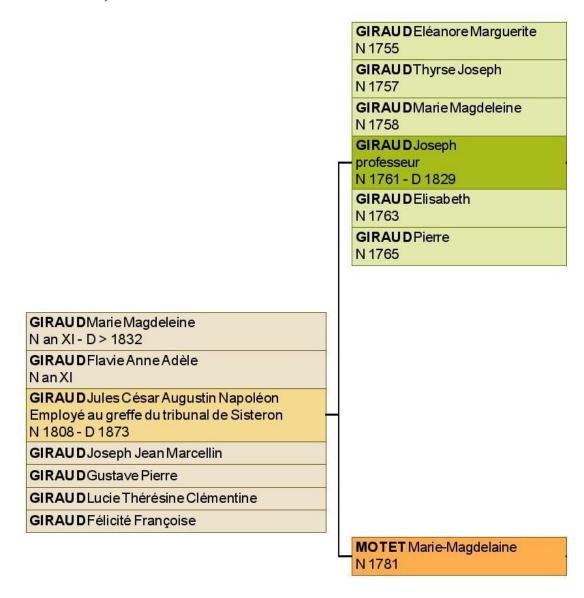
 $^{^{\}rm 33}$ Archives municipales de Sisteron : registre des naissance 1802-1812.

 $^{^{34}}$ Pour le calendrier républicain. Soit le 14 septembre 1803. Archives départementales 04 : table décennale $1803-1812-3 \to 258$ 222 229 – Page 29/153.

à la déclaration de succession de Joseph Giraud qui décède le 12 février 1829³⁵, rue droite à Sisteron. Il est cependant possible qu'il y ait eu d'autres enfants décédés en bas âge.

Parmi, les frères et sœurs, mon attention se concentre sur Marie Magdeleine. Elle épouse Laurent Gabriel Jourdan le 14 novembre 1827 ³⁶ à Avignon (84). De cette union naîtra à Avignon (84) le 22 octobre 1832, Françoise Marie Joseph Jourdan, qui est donc la nièce de Jules César et dont nous reparlerons plus loin.

Ascendance et fratrie de Jules César



³⁵ Archives départementales 04 : registre des décès – 1823-1832 – 1M15/1286.

³⁶ Archives municipales d'Avignon : registre des mariages 1 E 184 - vues 354 et 355.

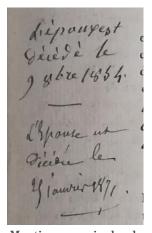
Ascendance paternelle

Marie Thérèse Roux est l'unique héritière³⁷ du couple Jean Baptiste Augustin et Marie Magdeleine Richaud.

La recherche concernant la branche paternelle n'a pas pu être menée en profondeur car Jean Baptiste Augustin a été très mobile. En effet, dans l'acte de mariage de Jules César et Marie Thérèse, j'apprends que cette dernière est née à Gap (05) le 4 mars 1811³⁸. J'y trouve également les prénoms et noms de ses parents cités ci-dessus. Je recherche l'acte de naissance afin d'en apprendre plus sur ces deux individus (lieu de résidence, profession...).

Dans un premier temps je vérifie la date de l'acte sur les tables décennales des archives départementales des Hautes-Alpes, ensuite je consulte le registre et l'acte numérisés. Sur celui-ci il est indiqué que les parents sont « mariés et domiciliés dans cette ville de Gap » (05). Je recherche donc leur mariage dans les tables décennales de la commune avant 1811 puisque Marie-Thérèse est un enfant légitime. L'acte de mariage me permettrait de remonter leur ascendance. Cependant je fais « chou blanc ».

Je retrouverai finalement l'acte de mariage, encore une fois, à Sisteron (04). En effet, Marie Magdeleine Richaud en est originaire. Le mariage a été célébré le 1er juin 1809³⁹. Dans cet acte on apprend les noms des parents des époux, les dates de naissance des époux et, élément très rare dans un acte de mariage à cette époque pour être relevé, sont portées en mentions marginales les dates de décès des époux. Je me questionne sur ces mentions à savoir si elles ont pu être ajoutées tardivement par un chercheur, mais l'écriture étant différentes pour les deux, je pense qu'elles ont bien été portées au moment des décès qui interviennent dans la même commune.



Mentions marginales de l'acte de mariage de Jean baptiste Roux et Marie Magdeleine Richaud. « L'époux est décédé le 9 8bre 1844. L'épouse est décédée le 25 janvier 1871. »

Je retrouve ainsi l'acte de décès de Jean-Baptiste le 9 octobre 1854⁴⁰ à Sisteron (04). L'acte, très complet me rappelle sa date de naissance, le 28 août 1786⁴¹ et

rappelle sa date de naissance, le 28 août $1786^{\,41}$ et m'apprend le lieu de sa naissance, Marseille (13). Les recherches à Marseille (13) sans connaître

 $^{^{37}}$ Archives départementales 04 : déclaration de mutation par décès de Jean Baptiste Augustin Roux, n°447 du 5 avril 1855.

³⁸ Archives départementales 05 : registre des naissances 2 E 65/25/1.

³⁹ Archives municipales de Sisteron : registre des mariages 1802-1812.

 $^{^{\}rm 40}$ Photo archives municipales de Sisteron : registre des décès. Archives départementales 04 : 1M15/1289.

⁴¹ Archives départementales des Bouches-du-Rhône: registre paroissial BMS 1786–201 E 1077.

l'arrondissement s'avérant très longues, j'ai donc opté pour une première recherche sur Geneanet puis Filae. J'y trouve l'acte de naissance dans le quartier Saint-Férréol. L'acte étant erroné, maintenant que j'ai la date et le quartier, je le recherche dans les archives départementales numérisées des Bouches-du-Rhône (13).

Concernant sa mobilité, il est donc né à Marseille (13), sa fille à Gap (05) puis ils vivent ensuite à Sisteron (04). Par ailleurs, il change à plusieurs reprises de profession, il est relieur lors de son décès alors qu'au moment de la naissance de sa fille il est confiseur, et lors du mariage de celle-ci il est indiqué comme cafetier.

A sa mort, il lègue à sa fille, la petite maison de la rue Deleuze, des terres et vignes au quartier des Plantiers ainsi qu'une terre labourable, vigne et bosquet au quartier de Saint Lazare. Sa femme pour sa part conserve une somme de trois cents francs qui lui a été donnée à titre de gain de survie suivant le contrat de mariage passé devant maître Beinet, notaire le 28 mai 1810^{42} .

Rolling from back Conjutting	On Company Mo. July Giraud, Commi Grettin De tribund Cuil, Demendent a Setteron, nyittant Comme marker Der Draid. De Dome the wide Roux, ton
ROUND for boyd lengthin, relien, s. Sittern, y dein' l'	Spouls, a Comme to persont fort pow mais may better to the trans
pa To 6 our	belle men Demucent an mine luis, legaltin Roux, quand Vivait relien legal a Distair que fran Coptito ougustin Roux, quand Vivait relien o fittum, ett D'élèse oudet luis le ment octobre 1884, ab ent ett als
	laillout from Son unique or faut et heutien ladite Dame Giraud, et que

Extrait de la déclaration de succession de Jean Baptiste Augustin Roux.

« N°447. Roux Jean Baptiste Augustin, relieur, de Sisteron, y décédé le 9 octobre 1854. Du cinq avril 1855. A comparu M. Jules Giraud, commis greffier du tribunal Civil, demeurant à Sisteron, agissant comme maître des droits de dame Thérése Roux, son épouse, et comme se portant fort pour marie magdeleine Richaud veuve Roux, sa belle mère Demeurant au même lieu. Lequel a déclaré que Jean baptiste augustin Roux, quand vivait relieur à Sisteron, est décédé audit lieu le neuf octobre 1854, ab intestat, laissant pour son unique enfant et héritiere ladite Dame Giraud [...] ».

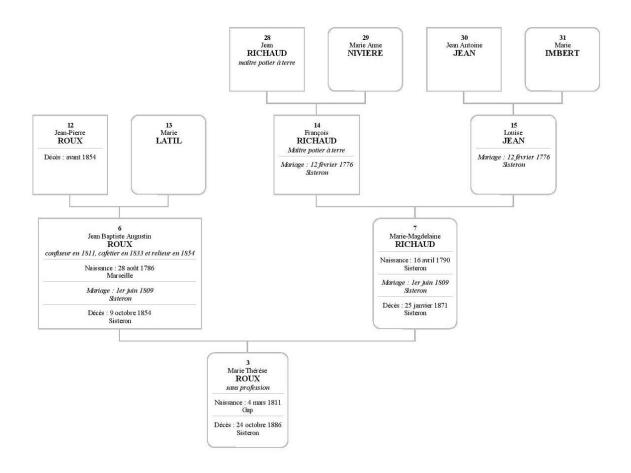
Ascendance maternelle

Marie Magdeleine Richaud est la fille de François, potier à terre et de Louise Jean.

Ayant au départ beaucoup d'éléments sur l'ascendance maternelle de Jules César, j'avais décidé de ne pas m'attarder sur celle de Marie Thérèse car je devais, faute de temps, prioriser mes recherches.

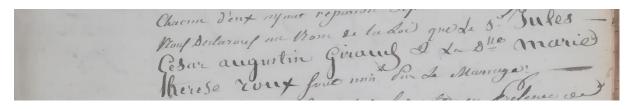
Cependant, un peu plus tard dans l'avancé de celles-ci, je retrouve le nom de Richaud, et, bien que ce nom soit très répandu à Sisteron, encore aujourd'hui, je me lance dans la recherche d'un éventuel implexe qui va m'amener à remonter l'ascendance de Marie Magdeleine.

 $^{^{42}}$ Je n'ai pas eu le temps de vérifier ce contrat mais le mariage intervenant en 1809 la date postérieure pose question.



b- Leur mariage et leur descendance

Le mariage



Extrait de l'acte de mariage de Jules César et Marie Thérèse.

« Chacun d'eux ayant [...] nous déclarons au nom de la loi que le s[ieu]r Jules César augustin Giraud et la d[emoise]lle Marie thérése Roux sont unis par le mariage ».

Jules César et Marie Thérèse Roux se marient le 24 avril 1833⁴³ à neuf heures du soir après la publication des bans à Sisteron les 14 et 21 avril de la même année. Le mariage est célébré par Joseph Abel Eysseric⁴⁴, adjoint au maire.

 2 age 2

⁴³ Archives municipales de Sisteron: registre des mariages 1833-1842 – acte n° 14.

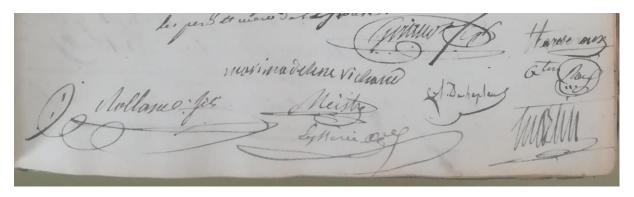
⁴⁴ Joseph Abel Eysseric (1798-1865) est le père de Saint-Marcel Eysseric.

 $^{
m age}26$

Dans l'acte de mariage il est indiqué que les parents de Jules César, Joseph et Marie Magdeleine sont décédés. C'est avec le consentement⁴⁵ de sa grand-mère maternelle Magdeleine Morety domiciliée à Peipin, qu'il se marie. L'époux de cette dernière étant également décédé.

Les parents de Marie Thérèse, domiciliés à Sisteron sont présents.

Les témoins du mariage sont Antoine Ulrich Aimé De Laplane (1804-1868), avocat, âgé de 28 ans que nous avons déjà évoqué plus haut et qui est le fils de Jean Aimé Édouard De Laplane, historien de la ville de Sisteron, Louis Rolland fils greffier du tribunal de Sisteron, 37 ans, [...] Alain Meistre co-directeur des contributions indirectes, 66 ans et Jean Baptiste Casimir Martin propriétaire, âgé de 46 ans.



Signatures au bas de l'acte de mariage de Jules César Giraud et Marie Thérèse Roux.

La descendance du couple

La recherche d'un descendant pour ce couple est la première recherche que j'effectue dans le cadre de mon travail pour le mémoire. J'ai besoin de m'assurer que le couple a eu une descendance afin de pouvoir pousser la recherche et d'évoquer celle-ci.

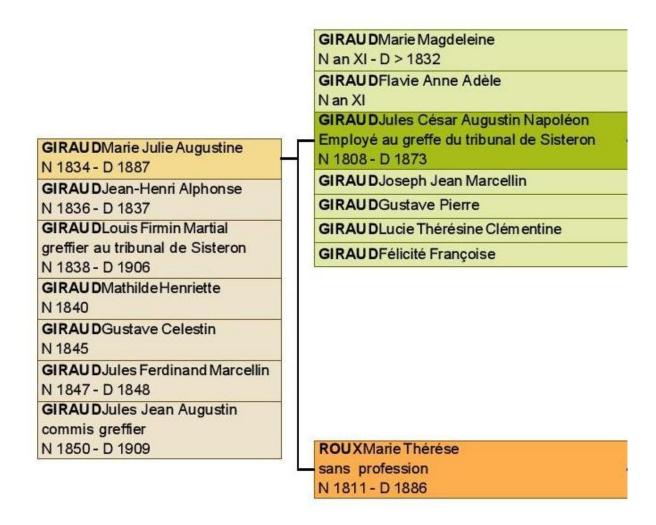
Pour cela je consulte les tables décennales numérisées des Archives départementales 04 pour rechercher les naissances au nom de Giraud dans les années qui suivent l'union, soit à partir de 1833. À Sisteron pour la période de 1833 à 1843⁴⁶ cela représente trente naissances, pour celle de 1843 à 1852⁴⁷ il y a également trente naissances à ce nom. Je relève l'ensemble des prénoms et dates de naissance puis vérifie ensuite un à un les soixante naissances afin de rechercher les enfants issus de l'union de Jules César et Marie Thérèse. Je savais qu'en choisissant ce nom de famille très répandu ce serait l'écueil de mes recherches.

 $^{^{\}rm 45}$ Acte reçu au brevet le 15 avril 1833, par maître Beinet, notaire à Sisteron,

⁴⁶ Archives départementales 04 : table décennale Sisteron 1833-1843 – 3 E 258 222 229.

⁴⁷ Archives départementales 04 : table décennale Sisteron 1843-1852 – 3 E 258 222 30.

Pour la période de 1833 à 1843, la première naissance que je trouve est celle de Marie Julie Augustine le 13 février 1834⁴⁸, Marie Thérèse est donc rapidement enceinte après le mariage. Puis, sur cette période je trouve quatre autres enfants. Enfin, pour la période suivante, je trouve trois autres enfants en 1845, 1847 et 1850. Ce qui porte à sept le total des enfants du couple. Je n'en retrouve pas dans la table décennale suivante issus des mêmes parents.



Je recherche dans les tables décennales des décès à Sisteron dans les mêmes années si certains des enfants sont décédés en bas âge comme cela est très fréquent à cette époque. En effet, c'est le cas pour Jean Henri Alphonse, qui meurt à l'âge d'un an et demi et de Jules Ferdinand Marcellin qui décède alors qu'il n'a qu'un an et demi également. D'ailleurs, je note qu'ils sont respectivement décédés le 4 et le 14 août, est-ce une coïncidence ou en raison de conditions météorologiques ou épidèmiques particulières.

Afin de gagner du temps dans mes recherches, je décide de consulter ces mêmes actes de naissances au service de l'état civil de la ville de Sisteron afin de voir si sont portés en mentions marginales les dates et lieux de décès. Ainsi j'apprends

⁴⁸ Archives municipales de Sisteron : registre des naissances 1833-1842.

Corps In 8" Ciraud Jules

Gior Origination

Sociale le 4 avril 1873

que Mathilde Henriette et Gustave dont je ne trouvais aucune trace dans les tables et registres de décès de Sisteron sont décédés, sans précision pour Gustave et à deux mois pour Henriette. J'émets deux hypothèses, ils sont décédés dans une autre ville ce qui me semble peu probable puisqu'ils naissent à Sisteron et les enfants suivants aussi, soit il n'y a pas eu d'acte de décès mais une simple mention marginale du fait de leur jeune âge.

Quoi qu'il en soit, au moment du décès de Jules César, le 3 avril 1873⁴⁹, c'est bien trois enfants que je relève en tant qu'héritiers, Marie Julie Augustine, Louis Firmin et Jules Jean Augustin. Il n'y est pas fait état de petits enfants non plus, il n'y a donc pas eu de descendance pour Gustave dont l'âge de décès reste introuvable.

Jules César décède sans avoir fait de testament des suites d'une grave maladie⁵⁰ à l'âge de 64 ans. Il laisse pour succession⁵¹ la maison de la rue Droite et une terre de huit ares au quartier Saint-Lazare.

Afin de finaliser ma recherche je me suis intéressée au cimetière de Sisteron, dernière résidence de Jules César et potentiellement de ses descendants.

N'ayant pas trouvé son nom dans la liste des personnes inhumées à l'accueil du cimetière, j'ai écrit au service de l'état civil de la ville de Sisteron. Parallèlement, je me suis dit qu'à défaut d'information sur sa sépulture je pourrais faire un rapide historique du cimetière au 19ème siècle. Je recherche donc aux archives municipales un dossier sur le cimetière afin d'y trouver peut-être un plan d'illustration.

Au fil des pages je découvre finalement un document avec le nom « Giraud » au dos. Le retournant, je constate qu'il s'agit d'un acte de police du 11 octobre 1881 concernant l'exhumation et la réinhumation de Jules César Augustin Giraud. Voilà donc une découverte incroyable⁵². L'acte⁵³ est accompagné de la demande par

courrier de Firmin et Jules, ses enfants, afin de transporter les « restes » de leur père dans une concession perpétuelle qu'ils viennent d'acquérir la veille. On y apprend que les ossements exhumés sont inhumés dans cette concession dans une boîte en noyer.

Marie Thérèse Roux décède quelques années après son mari, le 24 octobre 1886^{54} à Sisteron à l'âge de 74 ans et laisse pour héritiers

ses trois enfants; Marie Julie Augustine, Firmin et Jules.

Extrait de l'acte de police du 11 octobre 1881. « N°14. Commissariat de police de Sisteron. Nature de l'affaire exhumation et inhumation du corps de S[ieu]r Giraud Jules César Augustin décédé le 4 avril 1873 ».

⁴⁹ Archives départementales 04 : Registre des décès – 1M15/1291.

⁵⁰ Cf. acte de mariage de Firmin et Marie Castagnier.

 $^{^{51}}$ Archives départementales 04 : déclaration de succession du 29/09/1873 - 3Q3893.

⁵² Il n'y a que trois actes de ce type dans ce dossier.

⁵³ Annexe n°9.

⁵⁴ Archives municipales de Sisteron : registre des décès 1883-1892.

c- Marie Julie Augustine et Jules Jean Augustin

Louis Firmin faisant l'objet d'un chapitre à part car il sera le seul à avoir une descendance, je vais évoquer les deux autres enfants du couple, Marie Julie Augustine et Jules Jean Augustin.

Marie Julie Augustine

Marie Julie Augustine est l'ainée de la fratrie. J'ai recherché pour elle un éventuel mariage dans les tables décennales de la ville à partir de 1850 mais je ne l'ai pas trouvé. J'ai donc émis trois hypothèses, elle est décédée jeune avant d'avoir eu le temps de se marier, elle s'est mariée dans une autre commune ou alors, il n'y a pas eu d'union. Avant de mener des investigations dans les communes des alentours, je recherche son acte de décès pour voir si des informations sont portées en marge. Malheureusement ce n'est pas le cas. On y apprend qu'elle meurt, sans profession, dans sa maison d'habitation, rue Droite à Sisteron.

Toutefois, avec sa date de décès le 22 novembre 1887⁵⁵, je peux éliminer la première hypothèse puisqu'elle décède à l'âge de 53 ans. Je peux ensuite rechercher une déclaration de succession.

La déclaration de succession est déposée par Firmin Giraud, greffier du tribunal (son frère) le 15 mai 1888. Elle indique que Marie Julie Augustine est décédée « intestat, célibataire, sans ascendant ni descendant ». De ce fait, elle laisse pour héritiers ses deux frères, à savoir Louis Firmin Martial, greffier à Sisteron et Jules Jean Augustin, commis-greffier à Avignon.

Du quinze mai 1881	
Comparait M. Sirmin Circuit, Greffie Du tribunal In Choteson	
Comparait M. Sirmin Girano, greffie on tribunal 2. Arteron	
A line Mant) A. M. Munistino) KIBOUN Sand hisologning a	1
Sisteron, y est décèdec intestat, cipataire, dans ascendant no	,
Sisteron, y est décède intestat, cilibataire, dans ascendant no Descendant, le Vingt-un novembre 1887	

Extrait de la déclaration de succession de Marie Julie Augustine.

Sa succession comprend:

- Du mobilier pour la somme de 74 francs ;
- Une maison au n° 41 Grande Rue (Rue Droite) de Sisteron et des dépendances au quartier de la Coste ;

 $^{\circ}_{
m age}29$

[&]quot;Du quinze mai 1888. Comparait M. Firmin Giraud, greffier du tribunal de Sisteron. Lequel déclare que : sa sœur, Marie Julie Augustine Giraud, sans profession à Sisteron y est décédée intestat, célibataire, sans ascendant ni descendant, le vingt-un novembre 1887 ».

⁵⁵ Archives municipales de Sisteron : registre des décès 1883-1892.

- Une terre de labour et vague avec bastidon au quartier St Lazare de 8 ares et 50 centiares ;
- Une créance de 6 000 francs à Mme veuve Zarira suivant acte reçu par maître Chauvet, notaire à Sisteron le 25 septembre 1885.

Cette créance, dont la conversion serait $12\,000\,$ \in 56 , laisse transparaître la personnalité de « Augusta », signature qu'elle utilise, qui semble être une personne généreuse.



Signature "Augusta" dans l'acte.

Jules Jean Augustin

Jules Jean Augustin est le dernier de la fratrie. Il est né à Sisteron (04) le 11 janvier 1850. Comme son père et son frère Louis Firmin, il travaille au tribunal. Dans un premier temps à Sisteron (04) où il est commis greffier à partir du 19 janvier 1875 jusqu'au 6 janvier 1979 date à laquelle il part pour être commisgreffier au tribunal d'Avignon (84). Il y restera jusqu'en 1888 année qui le voit démissionner. En effet, sa mère est décédée en 1886 puis sa sœur en 1887. Peut-être a-t-il alors souhaité rejoindre son frère Firmin et ses neveux.

À Avignon, il vit chez sa cousine Françoise Marie Joseph Jourdan dite « Fanny »⁵⁷. On le retrouve dans le recensement de population de 1881, il vit alors avec Fanny mais aussi avec Adèle qui est la sœur de celle-ci et Félicité Giraud qui est leur tante et donc la sœur de Jules César et Marie Magdeleine. On retrouvera ensuite plus que Jules et ses deux cousines, toujours à la même adresse, 21 place du Palais à Avignon (84). À noter que, à cette même adresse dans les recensements de population de 1872 et 1876 vivent déjà Fanny et Adèle mais avec Gustave Giraud qui selon toute vraisemblance est l'oncle de celles-ci.

J'ai poussé la recherche à Avignon pour une raison principale qui était de savoir si Jules y vivait avec sa famille ce qui aurait pu motiver sa mutation. Par ailleurs je me suis posée la question suivante : qui de la famille avait pu le premier « migrer » vers cette ville ? Finalement, ayant retrouvé dans l'acte de mariage de Marie Magdeleine son frère Joseph Pierre Marcellin comme professeur de cette ville d'Avignon en 1927, j'en déduis qu'il est peut-être à l'origine de la présence de son frère Gustave et de ses sœurs puis neveux et nièces dans le Vaucluse.

Dans le recensement de population de 1901 à Sisteron⁵⁸, Jules qui a épousé Marie Éléanore Tardieu en 1900 à Sisteron, mariage dont je vais reparler ensuite,

⁵⁶ En 1860, un franc est égal à environ 2 €. Source : <u>www.histoire-généalogie.com</u>

⁵⁷ Comme cela est le cas dans de nombreux documents la concernant, j'emploierai le prénom

[«] Fanny » pour la suite du mémoire lorsque je parle de Françoise Marie Joseph Jourdan.

⁵⁸ Archives municipales de Sisteron.

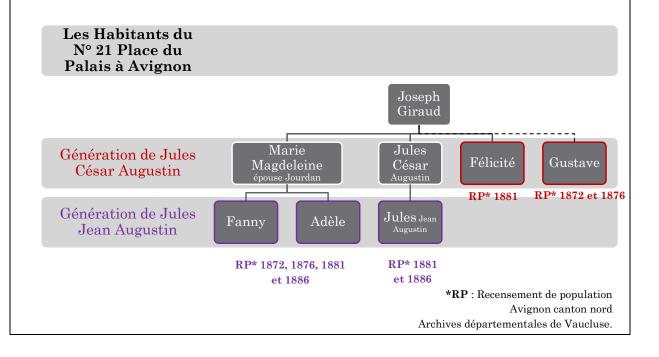
vit avec celle-ci et avec Fanny qui est alors définie comme « tante ». J'avais donc recherché par quelle parenté elle était sa tante. Ne trouvant pas son acte de naissance à Sisteron j'ai cherché son acte de décès dans lequel j'apprends sa date et son lieu de naissance : Avignon.

Les habitants du 21, place du palais à Avignon.

Il y a donc deux générations qui vont s'installer successivement à cette adresse. Cela donne l'impression que dans un premier temps les parents de Fanny et Adèle sont décédés et que Gustave le premier puis Félicité ensuite viennent vivre avec leurs nièces puis Jules pour des raisons professionnelles. Finalement Jules repart à Sisteron en 1888, puis Fanny rejoindrait Jules au décès de sa sœur en 1895.



Le palais des papes à Avignon. Le numéro 21 de la place se situe face au palais plus à gauche mais il faut s'imaginer que les habitants successifs ont pu profiter de cette vue chaque jour. \odot Leslie Masson

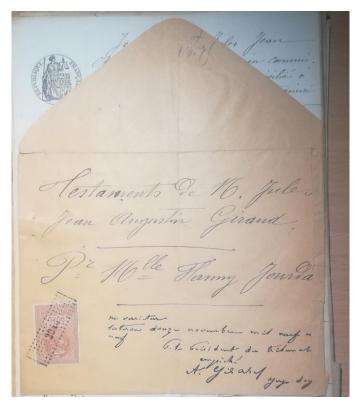


 $^{\mathrm{Page}}32$

Un autre point va attirer mon attention et m'amener à tenter de comprendre le lien qui unit Jules et Fanny. Alors que je recherche la déclaration de succession de Jules, dans le but de savoir s'il a eu avec Marie Éléanore une descendance, que je n'ai point trouvé dans les tables décennales suivant 1900 en vérifiant à nouveau les naissances du nom de Giraud, je suis étonnée de ce que je lis. En effet, par un testament olographe en date du 3 mai 1901, ce dernier la laisse pour seule héritière de ses biens, écartant de fait sa femme.

« Je donne et lègue à ma cousine Françoise Marie Joseph Jourdan, appelée en famille Fanny, sans profession, demeurant et domiciliée à Sisteron l'universalité des biens meubles et immeubles que je délaisserai à l'époque de mon décès, sans exception ni réserve. Je l'institue à cet effet ma légataire universelle.

J'entends que mon épouse n'ait aucun droit d'usufruit résultant de la loi du neuf mars 1891⁵⁹ ».



Enveloppe contenant le testament de Jules Jean Augustin Giraud déposé dans les minutes de maître Laborde, notaire à St Geniez (04). « Testament de M. Jules Jean Augustin Giraud. P[ou]r M[ademeloise]lle Fanny Jourda[n] ».

Finalement par un testament en date du 22 mai 1916⁶⁰ de la susdite Fanny, Marie Eléanore devient l'héritière de celle-ci et récupérera les biens laissés par son mari sept ans plus tôt.

⁵⁹ Loi qui modifie les droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé.

⁶⁰ Testament reçu chez maître Laborde. Archives départementales 04.

Cela étant la relation entre Jules et Fanny serait selon moi à approfondir, mais je n'en ai pas eu le temps.

Jules Jean Augustin épouse Marie Eléanore Tardieu le 20 juin 1900⁶¹ alors que Jules a déjà 50 ans et elle 39 ce qui laisse présager que le couple n'ait pas eu d'enfants ensuite, comme je l'ai indiqué plus haut. Elle est la fille de Charles Joseph Tardieu, pharmacien de Sisteron⁶². Un contrat de mariage est passé le 19 juin 1900 chez maître Laborde de Saint-Geniez (04). Il stipule en outre qu'ils adoptent le régime dotal pur et simple et que la dote, est constituée d'un trousseau, de bijoux et de services de vaisselle ainsi que d'une propriété à Saint-Étienne-les-Orgues (04).

Lors de cette union, parmi les témoins je note :

- Thomas Laborde, 55 ans, le notaire de Saint-Geniez (04) qui semble être le notaire de la famille puisque j'ai recherché plusieurs actes dans ses minutes. Il semble donc être un proche.
- Angelevin Demandols, 69 ans, entrepreneur de tabacs en retraite qui est également un proche de la famille. Je n'ai pas pu préciser sa filiation mais les deux frères de Marie Eléanore Gustave le pharmacien et Eugène, lieutenant d'artillerie, sont respectivement mariés avec Joséphine et Anaïs Demandols dont le père Joseph a été juge au tribunal de Sisteron puis procureur de la République à Forcalquier⁶³.
- Fanny, 68 ans, que je ne présente plus et qui est donc rentrée également d'Avignon entre 1886 et 1900. A ce propos, afin de comprendre ce qui déclenche son déménagement depuis Avignon, je recherche la date de décès de sa sœur Adèle qui vivait avec elle et Jules place du Palais. Cette dernière est décédée à Avignon, toujours au numéro 21 de la place du Palais le 3 février 1895. Selon moi, Fanny se retrouvant seule et ayant noué des relations fraternelles avec son cousin, vient vivre à Sisteron.

Jules Jean Augustin décède à Sisteron (04) le 15 septembre 1909⁶⁴ à l'âge de 59 ans et laisse Marie Eléanore veuve. Elle décédera à son tour, le 9 février 1945 à Banon (04). Grâce à cette information je recherche sa déclaration de succession afin de vérifier encore une fois qu'il n'y a pas de descendants connus ce qui est le cas. J'apprends également que celle-ci possède, en plus de celle héritée de Fanny

⁶¹ Archives départementales 04 : registre de mariage Sisteron 1883-1902 – 1M15/1694.

⁶² Voir chapitre 1-c.

⁶³ Voir chapitre 1-c.

⁶⁴ Archives départementales 04 : registre des décès 3 E 259/1061 – acte n°84.

et de son mari, l'habitation familiale, dont elle été dotée, à Saint-Étienne-les-Orgues (04) ⁶⁵ qu'elle laisse à ses neveux et nièces Tardieu et Gouvan⁶⁶.

Jules et Marie sont inhumés allée du Collet, sépulture 27451 à Sisteron. Cette allée se situe dans la partie la plus ancienne du cimetière de Sisteron. Ces dernières années plusieurs concessions ont fait l'objet de travaux pour péril. Cela n'a pas été le cas pour celle-ci qui semble être entretenue à minima par des ayants-droit de la famille Tardieu.



Sépulture de Jules Jean Augustin et Marie Eléanore. 2023.

La famille Tardieu

Cette famille n'est pas l'objet du mémoire mais l'alliance par ce mariage avec la famille Giraud mérite que l'on y consacre quelques lignes. Marie Éléanore a au moins deux frères, Gustave et Eugène, le premier est pharmacien comme leur père Charles Tardieu⁶⁷. Ils sont mariés avec deux sœurs, filles du juge et procureur Demandols.

Gustave est l'auteur d'ouvrages et de monographies sur Sisteron.

Dans un article du 2 septembre 1927 intitulé « La grandeur et la décadence d'une ancienne petite capitale de la Provence » rédigé par Jean Lefranc, voici ce que l'on peut lire à son sujet :

"J'ai du reste rencontré à Sisteron un autre poète, qui est le vrai chantre de Sisteron : c'est le pharmacien Gustave Tardieu, dont l'officine s'ouvre sur une des vieilles places de la ville. Ce pharmacien est un savant : historien, géologue et géographe, il a écrit plusieurs ouvrages sur sa petite patrie, et en un style simple et élégant. Correspondant de nombreuses académies et sociétés savantes, il n'a jamais voulu se « déraciner ». »



Gustave Tardieu photographié par St Marcel Eysseric, son ami, 1890. © Archives départementales 04 – 31Fi0738.

⁶⁵ Origine de propriétés dans les états de sections et registres de la commune de Saint-Étienne-les-Orgues (04), parcelles 114 et 117 F (place des Ormeaux). Archives départementales 04.

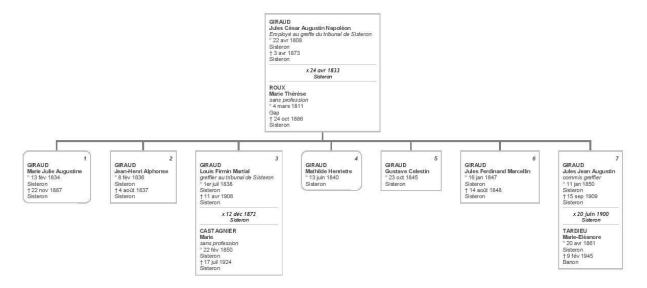
⁶⁶ Testament du 03 juillet 1939 déposé chez maître Esmieu à Sisteron (04).

⁶⁷ Diplômes de pharmaciens de Gustave et Charles- Annexe n° 10.

IV- <u>Louis Firmin et sa descendance : trois fils sans</u> union ni descendance mais une héritière

a- Le couple Louis Firmin et Marie Castagnier

Louis Firmin Martial Giraud est né le 1er juillet 1838⁶⁸ à Sisteron (04). Il est le troisième des sept enfants du couple formé par Jules-César et Marie Thérèse Roux et l'aîné des garçons puisque le premier fils du couple, Jean Henri Alphonse est décédé à l'âge d'un an. Il a une grande sœur, Marie Julie Augustine qui est née le 13 février 1834 à Sisteron (04) et un frère cadet, Jules Jean Augustin que j'ai évoqué dans le chapitre précédent.



Enfants de Jules César et Marie Thérèse.

Louis Firmin est greffier au tribunal comme son père, il épouse Marie le 12 décembre 1872 à Sisteron⁶⁹. Dans l'acte, il est indiqué que son père, Jules César est maintenu à domicile car il est atteint d'une maladie grave. Il décédera quatre mois plus tard. La publication des bans a été faite les 1^{er} et le 8 décembre et un contrat de mariage a été passé devant maître Eyraud à Sisteron le 10 décembre 1872 ⁷⁰. Ils ont pour témoins des cousins ainsi que l'oncle de Marie, Fortuné Richaud et le frère de Firmin, Jules.

Marie est née le 22 février 1850⁷¹ et est l'unique enfant du couple formé par Charles et Anne Élisabeth Richaud. Charles Castagnier est l'économe de l'hospice de la ville de Sisteron. Il a également rédigé un ouvrage intitulé « Traité de la

⁶⁸ Archives départementales 04 : 1M1581271.

 $^{^{69}}$ Archives départementales 04 : registre 1M15/1280- Acte n°35 – page 244/503.

⁷⁰ Archives départementales 04 : minutier 2 E 21703

⁷¹ Archives départementales 04 : 1 M15/1272.

liaison des mots » ⁷². J'ai retrouvé cet ouvrage dans le fonds ancien de la bibliothèque des archives départementales pour en connaître la teneur. Si le livre, qui est en réalité un « cahier d'exercice » de diction à destination des adultes, ne présente pas selon moi un intérêt particulier du point de vue littéraire, son existence nous renseigne sur l'importance que portait Charles Castagnier à l'éducation et à l'instruction. Malheureusement il ne partagera pas cette passion avec Firmin puisqu'il meurt 2 ans avant que sa fille ne l'épouse mais peut-être at-il été ami avec son père Jules César.

À son décès le 12 juillet 1870⁷³, il laisse pour seule héritière⁷⁴ sa fille mineure (20 ans) Marie sous la tutelle de sa mère Anne Elisabeth Richaud.

Firmin, maire de Sisteron

Dans son acte de décès du 11 avril 1906, j'apprends que Firmin est « ancien maire » de Sisteron. Je vais donc rechercher dans les archives municipales la liste des maires successifs de la commune ainsi que des délibérations du conseil municipal.

En effet, Firmin est bien mentionné en 1904. Il est maire d'un conseil municipal républicain socialiste comme indiqué dans la délibération du 6 novembre 1904. Le 7 août 1904 le conseil municipal d'Émile Loubet est dissous car le budget est rejeté. Il exerce ensuite sa fonction de maire jusqu'au 22 avril 1905, date à laquelle il démissionne pour raisons de santé. En remplacement, Louis Vieux est élu puis décède à son tour et laisse la place à Monsieur Gasquet.

Afin d'en apprendre plus sur la personnalité de Firmin, je recherche d'éventuels articles de presse de cette époque évoquant les élections ou la personnalité publique et politique qu'il est, ainsi qu'un article nécrologique qui retracerait sa vie privée, sa carrière...

Pour cette époque il n'y a pas beaucoup de périodiques locaux hebdomadaires, la plupart traitent de sujets agricoles ou concernent un canton plutôt que la seule ville de Sisteron. Pour certains des périodiques conservés aux archives départementales du 04, ils ne sont tout simplement pas encore ou plus publiés à l'époque qui m'intéresse soit de 1904 (élections) à 1906 (décès).

Tout d'abord je trouve des articles concernant la campagne électorale et ils sont peu flatteurs.

 $^{^{72}}$ Traité de la liaison des mots à l'usage des écoles d'adultes, Charles Castagnier, imprimerie d'Auguste Bourlès, Sisteron, 1866.

⁷³ Archives départementales 04 : registre des décès 1863-1872 – 1M15/1290.

⁷⁴ Archives départementales 04 : déclaration de succession du 11 janvier 1871 – n°167.



RÉSULTAT PÉNIBLE

A 68 ans, vieilli, courbé, après vingt échecs, M. Giraud, greffier du Tribunal, syndic de faillite, devient enfin Conseiller municipal.

Habile jésuite, il a dévoré en silence ses premiers insuccès et a depuis travaillé sans scrupule, trompant l'attention de tous, à gagner coûte que coûte, cette Mairie dont les Républicains et les gens de bon sens l'avaient, à des moments où le calme permettait de juger sainement la valeur des candidats, chassé comme indigne et incapable.

S'est-on rendu compte que généralement, les armoieries des familles rappellent soit un fait marquant, soit l'opinion de ces familles?

Celles de M. Giraud, conseiller général, représentent un moulin à vent sur une colline !....

Chronique del'Arrondissement

SISTERON

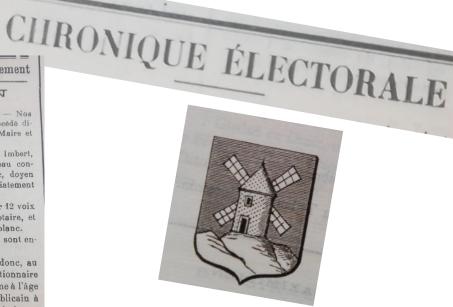
La Nouvelle Municipalité. — Nos Conseillers municipaux ont procédé dimanche dernier à l'élection du Maire et des adjoints.

A dix heures précises, M. Imbert, adjoint sortant, installe le nouveau conseil et cède le lauteuil à M. Bec, doyen d'âge, qui fait procèder immédiatement à l'élection du Maire.

M. Giraud, greffier, est élu par 12 voix contre 9 à M. Turcan Joseph, notaire, et une à M. Ros, plus un bulletin blanc.

MM. Vieux et Marius Michel sont ensuite nommés adjoints.

La municipalité se compose donc, au point de vue politique, d'un réactionnaire soi disant passé au républicanisme à l'âge de 60 ans: M. Giraud. Un républicain à l'eau de rose: M. Vieux, ex huissier et un internationaliste pratiquant: M Marrius Michel.



Per 542 du 14 avril 1906. ©Archives départementales. La campagne électorale de cette année-là voit s'opposer le maire sortant Monsieur Théléne et Monsieur Giraud et, vous l'aurez compris, l'entente est peu cordiale. Au moment de son élection je vais trouver un article très virulent, et pour cause, le journal concerné n'est pas du même bord politique et soutient le candidat adverse.

Il en dépeint un portrait peu glorifiant et tient des propos hautement diffamatoires, mais c'est malheureusement le seul que je vais trouver qui l'évoque. Voici ce que l'on peut lire :



« Pour arriver, il lui a fallu trahir son parti, mentir à ses convictions, renier son passé. Tour à tour conservateur et clérical opportuniste d'Huguiste, radical-socialiste, aujourd'hui à la tête des bandes collectivistes, il écoute l'Internationale de la même oreille complaisante qu'il écoutait les chants d'église et les refrains de la Boulange. [...] Il lui a fallu pour obtenir ce titre de conseiller municipal, qui a été l'ambition de toute sa vie de gratte papiers, faire marcher toute la pression officielle [...] il lui a fallu en tête des manifestations faire défiler ses fils. [...] Monsieur Giraud peut-être satisfait aujourd'hui.

Il a trahi tout le monde. »

Un autre article du *Sisteron-journal* en date du 14 mai tempère celui lu dans *le Publicateur* et va m'éclairer sur la situation.



« Sisteron Nos élections.

_ Ouf! c'est fini!... Cette interjection a été poussée avec une égale satisfaction par les candidats et par les électeurs. La campagne électorale n'avait pas été pourtant bien terrible jusqu'au scrutin de ballotage et nous avons été l'un des premiers à le constater; mais voilà, à la fin tout s'envenime et pendant la dernière semaine quelques affiches aigre-douces ont été échangées. Il n'y a à notre avis ni vainqueurs ni vaincus, ni défaite ni victoire. Les électeurs moins panurges que jadis ont choisi dans les deux listes qui leurs étaient présentées [...] Les scrutins sont un peu comme des lunes, à peine le dernier est fermé, qu'un nouveau est en marche [...] à quand l'invention d'une machine à voter?... »

Je me doutais bien que le journal n'était pas impartial, c'est d'ailleurs le problème avec ce type de source, néanmoins, la diversité d'articles qui s'opposent nous apprend beaucoup sur le climat social à cet instant dans la ville et sur les difficultés morales qu'a pu rencontrer Firmin et, qui sont encore celles des élus actuels, si souvent attaqués. Si le temps me l'avait permis, j'aurais tout de même vérifié qu'il n'y ait pas eu d'action en justice pour diffamation⁷⁵, d'autant plus que Firmin travaille dans le milieu juridique et que j'ai par ailleurs trouvé dans les délibérations du tribunal une autre affaire concernant monsieur Saron, éditeur du journal *le Publicateur*.

Finalement, je vois dans le même périodique le Publicateur de Sisteron 76 que Firmin démissionne de son poste un an seulement après son élection.

Mairie. — M. Giraud, maire de Sisteron, vient, pour des raisons de santé, de donner sa démission de Maire. Une vacance s'étant produite au Conseil par la démission de M. Ferrand, il y aura lieu de procéder à de nouvelles élections mu nicipales, pour compléter cette assemblée, qui doit être composée de tous ses membres pour l'élection du Maire.

© Archives départementales. Per 542.

Chronique de l'Arrondissement

SISTERON

Election du Maire. — Le Conseil municipal a eu à procèder dimanche dernier, à l'élection d'un maire, en remplacement de M. Giraud, démissionnaire.

Tous les Conseillers étaient présents à l'exception de Giraud. M. Vieux, adjoint, a été élu maire par 22 voix et M. Silvestre, a été élu adjoint en remplacement de M. Vieux.

Je constate dans le numéro 21 du même périodique qu'effectivement, à la date du 27 mai 1905 de nouvelles élections sont organisées par suite de la démission du maire.

Dans le numéro du 14 avril 1906 son décès est publié dans l'état civil. En revanche pas de chronique, étrange pour un maire, mais étant donné les articles vus précédemment cela ne surprend guère. Etait-civil de la Ville de Sisteron
du 6 au 13 Avril 1906
NAISSANCES
Mondet Adolphe Jean.
MARIAGES
Entre Pope Victor et Bouvet Valentine.
DÉCÈS
Sourribes Joséphine, 64 ans.
Put Jules Aime, 4 ans.
Giraud Louis Firmin, 66 ans.

Le Publicateur n° 15 - 14 avril 1906. \odot Archives départementales.

⁷⁵ Diffamation publique: art. 29 et 23 de la loi du 29 juillet 1881.

 $^{^{76}}$ Journal $le\ Publicateur$ n° 16 du 22 avril 1905.

 $_{\text{Page}}40$

Firmin aura été greffier au tribunal durant près de 40 ans ce qui, par rapport à son mandat municipal de seulement un an lui vaut d'en faire sa principale fonction à Sisteron.

Voici un cliché du personnel du tribunal dans lequel on peut le voir. Ce n'était pas évident pour moi de trouver des photographies et encore moins avec les noms des personnes qui y figurent. Encore une fois je dois cette photo à Saint-Marcel Eysseric. Firmin se tient à droite.



Sisteron - tribunal de première instance : président, juges, procureur, greffiers et personnel du tribunal. © Archives départementales 04 – 31 Fi 0491.

Au moment de son décès, il laisse à ses enfants des biens et des créances pour un montant estimé de 47 299, 80 francs⁷⁷, ce qui équivaudrait à 202 000 euros environ aujourd'hui⁷⁸. Il y a d'ailleurs 10 actes d'obligations pour des créances à des particuliers entre 200 et 10 000 francs de 1890 à 1904. Celles-ci ont-elles un lien avec ses candidatures dans la course à la mairie ?

Jes enfants; Jestore, sans profesion, Demeuront Les enfants; a fyon; grand Jules, Greffer du Entourof con l De Giram Jules, Greffer du Entourof con l Je fisteron, y demeurant et domicilie; Jiram Charles, commis on greffe du dit Gribunof, y demensant et domicilie.

Déclaration de succession de Louis Firmin Martial Giraud du 11 octobre 1906 – n° 89.

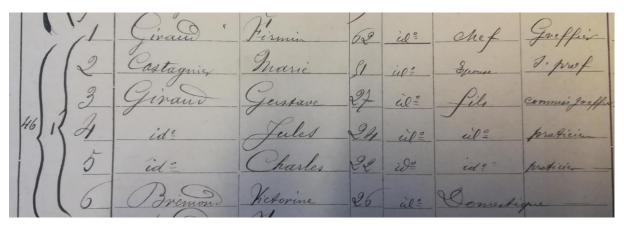
« Deuxièmement. Pour héritiers ses enfants : 1° Giraud Gustave, sans profession, demeurant et domicilié à Lyon ; 2° Giraud Jules, greffier du tribunal civil de Sisteron y demeurant et domicilié ; 3° Giraud Charles, commis au greffe du dit tribunal, y demeurant et domicilié ».

⁷⁷ Archives départementale : déclaration de succession du 11/10/1906 – n° 89-3Q4829.

 $^{^{78}}$ Source : convertisseur INSEE.

b- Les trois fils.

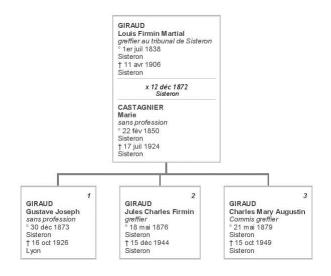
Le couple aura trois enfants, des garçons nommés Gustave, Jules et Charles. Je les identifie dans un premier temps en consultant le recensement de population de 1901 à Sisteron⁷⁹. Dans celui-ci, la famille qui vit au numéro 46⁸⁰ de la rue Droite se compose de : Firmin, 62 ans, chef greffier, Marie Castagnier 51 ans, son épouse et leurs trois fils Gustave, 27 ans, commis greffier, Jules, 24 ans, praticien et Charles, 22 ans, praticien.



Recensement de Sisteron - 46, rue droite; 1901.

Étant donné leur âge j'imagine qu'il n'y a pas d'autres enfants, à moins que l'un deux soit parti dans de la famille pour faire ses études. Je vérifie néanmoins dans les tables décennales leurs dates de naissance et vérifie les autres Giraud nés sur la même période qui s'avéreront ne pas être issus de la même union.

Dès lors, je m'imagine avec trois enfants qu'une descendance existe pour au moins un des trois. Malheureusement, la réalité sera bien différente.



Les enfants de Louis Firmin Giraud et de Marie Castagnier.

 $_{
m age}41$

⁷⁹ Archives municipales de Sisteron : recensement de population 1901.

⁸⁰ Les numéros de rues à Sisteron changent au début du 20^{ème} siècle. Cette information est importante pour la suite du mémoire et notamment le chapitre 6.

1- Gustave : aliéné et exilé

Gustave est né le 30 décembre 1873 à Sisteron (04)⁸¹, il est l'aîné des enfants de Firmin et Marie. Sur sa fiche matricule⁸² que j'ai recherchée afin d'avoir une description physique, des informations personnelles telles que sa date et son lieu de naissance, ses résidences successives ainsi que ses états de services et blessures éventuelles, il est signalé ainsi : cheveux et sourcils châtains, front large, un grand nez, une bouche moyenne, un menton pointu et le visage allongé. Il mesure 1 mètre 70. Il est inscrit que son degré d'instruction est de 3⁸³ c'est-à-dire qu'il a une instruction primaire. Il est pourtant mentionné sur sa fiche qu'il est étudiant.

Appelé à l'activité militaire, sous le numéro de matricule 735 de la classe 1893, le 16 novembre 1894, il est affecté au 58ème régiment d'infanterie, puis réformé n°2⁸⁴ le 9 avril 1895 par la commission spéciale de Marseille pour « infirmités ne pouvant être attribuées au service militaire » ; motif : myopie excessive.

Gustave est ensuite maintenu réformé d'office par le conseil de révision pour le motif « aliéné » et ne sera donc pas appelé sous les drapeaux en 1914 pour participer à l'effort de guerre.

Décret du 9 septembre 1914 publié au journal officiel le 10/09/1914:

« Article 1er: Tous les hommes placés dans la position de réforme par congé
N°1 et 2 ou dans la position de réforme temporaire, ainsi que les hommes
exemptés par les conseils de révision appartenant par leur âge à une classe
encore soumise aux obligations militaires seront convoqués devant les conseils
de révision réunis, pour examiner le contingent de la classe 1915 [...]. Ceux
d'entre eux qui seront reconnus, à la suite de cet examen aptes au service
militaire, seront immédiatement soumis aux obligations de leur classe de
recrutement ».

Nous avons vu que dans le recensement de population de 1901, Gustave vit encore avec ses parents et ses frères à Sisteron. En 1906⁸⁵ il vit toujours avec ses frères et ses parents.

	11	1	Finance	Firmun	1838	Setterny	Transes	Chap	ex-grafing
		2	Castegning	Onai.	1850	b	3	Epoule	
		3	Sirand	Sustan	1873	po		Tes	-9.3.
38 <	1	4	Firence	Toles	1876	do		de	Seffy.
		5	Sirana	Gowles	1879	30		de	Cis grefie
		6	Branona	Victoria	1872	Joyel		Domestique	

Recensement de population-Sisteron; 1906.

⁸¹ Archives municipales de Sisteron : registre des naissances 1873-1882.

⁸² Annexe n°11.

⁸³ Dans les fiches matricules, le degré d'instruction est noté de 0 à 5.0 : ne sait ni lire ni écrire et

^{5 :} bachelier et licencié.

⁸⁴ Réformé pour invalidité.

⁸⁵ Archives départementales 04 : 6 M174.

Le 20 mai 1916, c'est un Gustave Giraud qui déclare à la mairie de Sisteron le décès de Françoise Marie Joseph Jourdan mais l'âge n'est pas celui du Gustave en question. Ceci étant, il y souvent des erreurs. Il n'y a pas de recensement en 1916⁸⁶ qui me permette de dire que Gustave vit à Sisteron ou à Lyon.

ÉTAT-CIVIL	a vingt-trois heures a Farmy Journan, née le vingt-seup octobre mis huit cent trente seup, à avignon, Vancluses demeurent à Listeron, fille de Laurent sabriel Joursans
Décès de Fanny Jourdan	Dressé le Vingt. un mai mil neuf cent deize à Dip heures d sur la déclaration de
COUT	compteble et de Justure firms, quarante - ment anse. propriétaire, Jonnicilies à Gisteron

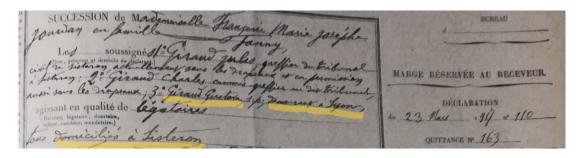
Acte de décès de Fanny.

Cependant, dans la succession de Firmin en date du 11 octobre 1906, et pour laquelle se présente Jules et Charles, Gustave est déjà mentionné comme étant domicilié à Lyon (69). En effet, en 1921 il n'apparaît pas dans le recensement de Sisteron (04).

1	14	Girand	Maire_	1850	Listeron	is	Cfef	1.p.
144/1	2	Giraud	Jules	1876	w	_w_	fils	Juffier du Entrinal
	3	firaud_	Clarks	1849	is	w	_is_	Commis Juffier

Recensement de population - Sisteron, 1921.

Dans la déclaration de mutation par décès de Françoise Marie Joseph Jourdan en date du 23 mars 1917, dans laquelle il est légataire avec ses frères, j'apprends que Gustave demeure toujours à Lyon (69).



Extrait de la succession de Fanny.

[«] Le vingt mai mil neuf cent-seize à vingt-trois heures d Fanny Jourdan, née le vingt-deux octobre mil huit cent trente deux, à Avignon, Vaucluse, demeurant à Sisteron, fille de Laurent Gabriel Jourdan, décédé, et de Marie Madeleine Giraud, décédée, célibataire est décédée en son domicile, rue du Jalet. Dressé le vingt-un mai mil neuf cent seize à dix heures d [...] sur la déclaration de Adolphe Pellegrin, quarante huit ans, comptable et de Gustave Giraud, quarante neuf ans, propriétaire, domiciliés à Sisteron ».

[«] Succession de Mademoiselle Françoise Marie Joséphe Jourdan en famille Fanny, Les soussignés 1° Giraud Jules, greffier du tribunal civil e Sisteron, actuellement sous les drapeaux et en permission à Sisteron. 2° Giraud Charles commis greffier au dit tribunal aussi sous les drapeaux ; 3° Giraud Gustave, s. p., demeurant à Lyon, agissant en qualité de légataires tous domiciliés à Sisteron ».

⁸⁶ Pas de recensement à cause de la première guerre mondiale (14-18).

Je ne connais pas l'adresse exacte ce qui me complique une recherche potentielle dans le recensement de population car Lyon est déjà à cette époque une ville densement peuplée. Finalement, dans la succession de son frère Charles⁸⁷, j'apprends par un acte notarié joint, l'adresse du décès de Gustave : chemin des Grandes-Terres. Je n'ai pas l'arrondissement ni le numéro de rue.

Je recherche donc, cette rue à Lyon mais je ne trouve que des archives avec le nom de cette voie. Puis, en recherchant sur le site des archives municipales de Lyon je découvre qu'il existe des registres des convois funèbres. Étant donné que j'ai la date de décès de Gustave je le recherche dans le registre de l'année 1926⁸⁸ à la date de son décès en me disant que je pourrais certainement y trouver quelques informations sur sa mort et son lieu d'inhumation. Je le retrouve avec la mention d'un convoi depuis son lieu de décès, 71 chemin des Grandes-Terres et le lieu d'arrivée du convoi à Sisteron (Basse-Alpes).

			CONV	OIS FUNÈBRES					Se	erv	ice	dı	C	1	W.	10	0	2		AND THE PERSON		1	'9 Oc	tro	Re
New Rights Augustic	ARRONDISSEMENT	ESTAMPILLES	DATES des nécés	NOMS ET PRÉNOMS DES DÉCÉDÉS	ENFANTS >	ADDITES SE	ļa.	2	LAS	SES	6	METAL	CER	CUE O NIJAYS	SAPIN SANAN	INTEGRALES	RUTCALISTES	AXE	\$/\$ nints 52	SOS TAXABES	Nº des Rues	L	DES GONVOIS	LOTASSE MAYES SOM	GULOTH S
7 8 9	2-	1723 1721 1410	18-1	0.	3/1	SI SI					,	A	27		,						75 43 71	0	A chellonine	m	7 0

Extrait du registre de convois funèbres. « Arrondissement : 5° . Estampilles : 1410. Date du décès : 17. Giraud Gustave. Age : 53. Cercueils : métal. Lieux de départ : 71 Ch[hemin] des G[ran]des terres ».

Maintenant que j'ai l'adresse exacte je recherche en ligne l'arrondissement la ville qui ressort à cette adresse est Écully (5ème arrondissement). Je vais donc consulter le recensement de population afin de savoir qui vit à cette adresse. En effet l'oncle Jules était bien parti travailler à Avignon et vivre chez ses cousines. Dans un premier temps en 1921⁸⁹, au 71 chemin des Grandes-Terres, je ne trouve pas Gustave mais une liste de personnes avec des professions de médecins, infirmiers, jardinier, économe, concierge...

Du fait qu'il soit le seul à s'être délocalisé de Sisteron, j'avais émis plusieurs hypothèses pour tenter d'expliquer cette migration.

Dans un premier temps, j'ai pensé qu'il avait pu déménager pour des raisons professionnelles, mais dans plusieurs documents, il est qualifié « sans profession ».

Ensuite, j'ai pensé qu'il avait pu rejoindre de la famille pour une raison inconnue ce que je devais vérifier au moyen du recensement et des éventuelles personnes portées à la même adresse que lui.

 $^{^{87}\,\}mathrm{Archives}$ départementales 04 : déclaration du 26 octobre 1953.

⁸⁸ Archives municipales de Lyon : registre 1745W198 ; vue 304.

⁸⁹ Archives départementales du Rhône : 6 M 567.

Etant donné qu'il avait été réformé définitivement pour motif d'aliénation et non appelé en 1914, j'avais enfin pensé qu'il avait pu rejoindre un établissement de santé spécialisé.

Ainsi, lorsque je découvre les professions des habitants du 71 chemin des Grandes-Terres, il me semble que cette piste est peut-être la bonne. Je vais ensuite vérifier le recensement de population à cette même adresse en 1926⁹⁰, année du décès de Gustave. Il meurt en octobre et le recensement intervenant plus souvent courant du 1^{er} semestre de l'année, je me dis que j'ai une chance de le trouver. Ainsi, je découvre cette fois pour cette adresse, la mention « maison de santé de Champvert » avec le nom de l'employeur Rebatel.

NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE de NAISSANGE	LIEU de nai>sance	NATIONALITÉ	SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage	PROFESSION	Pour les patres chefs d'entrepris couviern à domci innerire : patren Pour les empley ou ouvriers, in quer le nom patren ou de l' treprise qu' les e ploie.
6	7	s	9	10	11	19	18
Chmanet	6 Emile	1868	Chatonay	of to	sam	infirmai	Med Med
Some	1/2	1406	(Sine)			150	de Champ

Recensement de population-Lyon, 1926. « M[onsieu]r Rebatel. Maison de santé de Champvert ».

Cependant, le recensement ne fait pas état des pensionnaires. J'oriente alors mes recherches sur l'établissement lui-même et je trouve une notice détaillée de l'historique de cet établissement rédigée par le service de l'inventaire de la région Auvergne Rhône Alpes intitulée « asile d'aliénés dit maison de santé Binet puis clinique de Champvert ». C'est ici que Gustave meurt le 17 octobre 1926⁹¹ à l'âge de 53 ans, célibataire et sans enfant⁹². Si l'année de son internement est bien 1906, il y aura donc passé 20 ans.

Afin d'affiner la recherche sur Gustave, j'aurais vivement souhaité avoir deux informations complémentaires :

- <u>Le motif de son internement</u>. Est-ce que Gustave a commis un acte quelconque qui a motivé son internement ? Dans ce cas il faudrait pousser les recherches dans les affaires traitées par le tribunal en 1906 (année qui semble être celle de son départ). J'ai également demandé à la personne responsable des archives municipales de Sisteron⁹³ si une éventuelle affaire le mettant en cause était citée dans le *Sisteron-Journal* à cette époque. Selon

⁹⁰ Archives départementales du Rhône : 6 M 620.

⁹¹ Archives municipales de Lyon : registre des décès – 2 E 2463 – vue 179.

 $^{^{92}}$ Archives départementales 04 : déclaration de succession n° 50 du 15/04/1927 - 3Q4847.

⁹³ Le *Sisteron journal* est conservé aux archives municipales pour les périodes de 1885 à 1939 puis de 1949 à nos jours ainsi que quelques n° des années 1946, 47 et 48.

toute vraisemblance, Gustave quitte Sisteron à la mort de son père. Probablement que sa mère et ses frères, trouvant la charge trop importante, ont préféré le placer.

- <u>La cause de son décès.</u> Est-il décédé des suites d'une maladie comme son père et son grand père ? À ce propos, il semblerait que la famille soit sujette à une fragilité génétique. Je sais, d'après les sources dont je dispose, que Jules César et Firmin sont décédés de maladie respectivement à l'âge de 65 et 68 ans. Malgré cela ils meurent assez vieux, l'espérance de vie étant en 1873 d'environ 30 ans pour les hommes et 45 ans vers 1900⁹⁴ en raison de la mortalité infantile qui fait fortement baisser la moyenne. Est-il décédé à cause de sa « folie ». Un suicide ?

Pour élucider ces mystères, j'ai tenté de savoir si un fonds d'archives privées de l'hospice existait afin de consulter son dossier médical. Malheureusement, la clinique qui a changé de propriétaires mais qui existe encore de nos jours, n'a pas souhaité me communiquer cette information. J'ai contacté une spécialiste des archives médicales, sur les conseils de M. Cosson afin de savoir comment obtenir cette information. Malheureusement si les archives sont privées il sera difficile de les consulter étant donné la sensibilité du sujet. Ceci étant, il n'est pas certain que celles-ci existent encore pour cette époque.

L'asile d'aliénés⁹⁵ de Champvert⁹⁶ à Lyon (5ème)

Dans son article sur « L'asile d'aliénés en 1900 » en date de décembre 1978^{97} , Claude Quetél écrit « faute de savoir les guérir, on a enfermé les « fous » et créée

pour eux une vie séparée et réglementée ». En effet, la vie à l'asile est bien différente, les journées sont rythmées par des rituels de repas, de travail, de messes et de soins.

L'établissement de Champvert, créée par la grandmère adoptive de Pierre Binet, Catherine Renevier vers 1796 rue de la Farge à Lyon, est installée aux numéros 69 et 71 du chemin des Grandes-Terres en 1835 où trois corps de bâtiments ont été spécialement construits vers 1830, pour accueillir les pensionnaires. Ils sont alignés et couverts de

toitures à longs pans. Les terrains sont alors la propriété du docteur Étienne Chinard associé de Pierre Binet. Ce dernier hérite de l'institution.



Photographie IVR84_20166902375NUCQ
Photographies de Thierry Leroy, 2016.
© Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Inventaire général du patrimoine culturel
© Ville de Lyon.

⁹⁴ Évolution de l'espérance de vie en France de 1740 à 2020. Source INED.

 $^{^{95}}$ C'est un établissement hospitalier spécialisé institué légalement par la loi du 30 juin 1838 :

[«] Chaque département est tenu d'avoir un établissement public, spécialement destiné à recevoir et soigner les aliénés, ou de traiter à cet effet, avec un établissement public ou privé, soit de ce département, soit d'un autre département [...] » (Titre Ier, art. 1er.)

⁹⁶ Historique de l'institution d'après l'article de Albane Paitard et Magali Delavenne, 2016.

⁹⁷ L'asile d'aliénés en 1900, L'Histoire, mensuel 7 – Article par Claude Quétel. 1978.



Pierre Binet rachète la propriété progressivement entre 1839 et 1849. Il agrandira l'établissement en 1854 et 1869.

Champvert est dans les années 1870, un des quarante asiles privés qui existent en France. Les aliénés y sont répartis suivant la nature de leur délire. Un suivi médical y est assuré par un docteur référant de l'établissement.

Vue rapprochée de la porte de la maison des psychologues. Photographie IVR84_20166902372NUCAQ. Photographies de Thierry Leroy, 2016. © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel © Ville de Lyon.

Les hommes logent dans les bâtiments historiques nommés « les tilleuls, « les mûriers » et « les platanes » qui sont ceux construits vers 1830. Ils sont équipés d'une cuisine, de bains et douches, de cabinets et six à huit chambres par étage pour les niveaux supérieurs qui en 1923, époque à laquelle Gustave y vit, accueillent 102 lits. Avant 1920, une galerie promenoir s'ajoute à cet ensemble. Le site comprend également une chapelle, des bâtiments annexes ainsi que des jardins ombragés en terrasses situés à l'arrière des constructions. Dans un souci de bien-être des résidents, des promenades sont également aménagées avec vues sur les rives de la Saône.

En 2016, ces bâtiments sont réhabilités en logements. Le chemin des Grandes-Terres a été rebaptisé en 1946 « Rue Benoist Mary » 98 .



Bâtiment central dit « les mûriers », élévation occidentale. Photographie IVR84_20166902380NUCAQ,
Photographies de Thierry Leroy, 2016.
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel © Ville de Lyon.

_

⁹⁸ Ce qui explique pourquoi j'ai eu du mal à localiser cette adresse au début de mes recherches.

2- Jules

Jules est né le 16 mai 1876^{99} à Sisteron (04).

De même que pour Gustave, je recherche sa fiche matricule ¹⁰⁰ afin d'avoir des compléments d'informations. Pour cela je consulte le site des archives départementales de son département de naissance et je recherche dans sa classe (20 ans de plus que son année de naissance). Il est enregistré sous le matricule n° 1063 de la classe 1896. Il n'y a pas de mentions sur ses domiciles mais je sais qu'en 1906 il réside encore chez ses parents. Jules a suivi les traces de son père, il est également greffier au tribunal de Sisteron.



Photo de la carte de combattant de Jules © Archives départementales 04 -17W06.

Rappelé à l'activité, il est mobilisé pour participer aux campagnes contre l'Allemagne.

Incorporé au 145ème régiment territorial d'infanterie le 1er août 1914, il est au camp retranché de Nice du 24 septembre 1914 au 29 janvier 1915 puis part pour la 3ème armée à Vienne-le-Château (Argonne) du 29 janvier au 17 août 1915, puis à la 4ème armée à compter du 18 août 1915. En 1916, lors du décès de Fanny, il est bien noté qu'il est sous les drapeaux mais en permission.

Il rejoint le 6^{ème} escadron du train des équipages militaires à partir de décembre 1917 puis le 15^{ème} escadron du train des équipages à Orange en janvier 1919. Ce sera sa dernière affectation.

Historique du 6ème escadron du train des équipages militaires 101.

« L'Escadron du Train ne constituant pas une arme combattante, il n'en est pas moins vrai que par le travail formidable accompli par ses divers éléments, il a contribué pour une grande part à la victoire de nos armées[...] Ce qui est certain c'est que ceux qui ont vu à l'œuvre, les gradés et conducteurs du 6e, ont admiré le dévouement de ces modestes soldats, peinant obscurément, en hiver dans la boue et sous la pluie, en été dans la poussière et sous le soleil ardent. Partout ils se sont acquittés sans bruit, d'une tâche souvent ingrate et toujours rude. La longue liste des tués et des morts par suite de maladie con-tractée au front, montre assez leur vaillance et leur esprit de sacrifice.[...]

 $^{^{99}}$ Archives départementales 04 : registre des naissances - 1M15/1275 – vue 131.

¹⁰⁰ Annexe n° 12.

¹⁰¹ Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

Les intempéries, les mauvaises conditions d'installation, son service très varié accompli de jour et de nuit, lui ont rendu la vie plus particulièrement pénible, et pourtant, le conducteur du train, qu'il soit à ravitailler en denrées ou à exécuter des transports de matériaux et de munitions aux premières lignes, reste toujours modestement dans l'ombre »

Sur les conseils du directeur des archives départementales du 04, M. Labadie, je recherche Jules dans les dossiers de carte de combattant conservés aux archives départementales. Je le retrouve avec la carte de combattant n° 7393¹⁰². J'y retrouve ses états de service et surtout une photo d'identité ce qui constitue pour moi un trésor. Avoir une photographie était pour moi inespéré étant donné qu'il n'y a pas eu de descendance et donc pas de personnes encore vivantes pour conserver les archives familiales.

OFFICE NATIONAL COMBATTANT	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. N° 1993
de 1 Barres : Alges	CARTE DU COMBATTANT
0	Prénoms: Jules f. J. Charles Firmain Domicile: ASTERON
	A Digiel Le I Dei Leulie 1936
	Le President du Compardemental Le Titulaire du Combatant,

Carte de combattant N° 7393 de Jules Charles Firmin Giraud. ©Archives départementales 04 ; 17W06.

Après la première guerre mondiale, Jules se retire à Sisteron (04) où, après le décès de sa mère le 17 juillet 1924^{103} , il réside avec son frère Charles.

Il décède le 15 décembre 1944¹⁰⁴ à l'hôpital de Sisteron (04) célibataire et sans enfant ¹⁰⁵. Le 15 août 1944, je vais y revenir dans le chapitre 6, la ville est bombardée. La maison dans laquelle résident Jules et Charles est détruite. Il m'est difficile de ne pas imaginer que Jules a pu être blessé à ce moment là puisqu'il

¹⁰² Archives départementales 04 : 17W06. Annexe n°13.

 $^{^{103}}$ Archives départementales 04 : déclaration de succession n°3 du 16/01/1925 - 3Q4845.

¹⁰⁴ Archives municipales de Sisteron : registre des décès 1943-1952.

¹⁰⁵ Archives départementales 04 : déclaration de succession n° 93 du 13/06/1945 – 99W6.

décède quatre mois plus tard, jour pour jour, à l'hôpital. Les bombardements qui ont eu lieu à Sisteron du 15 au 19 août 1944 ont fait 141 morts et 120 blessés 106.

Afin de vérifier cette théorie, il me faudrait avoir accès aux archives de l'hôpital. Il n'y a pas de fonds récent des archives de l'hôpital de Sisteron déposé aux archives départementales. Après avoir contacté une personne qui a travaillé aux archives de l'hôpital il y a quelques années, elle m'a indiqué que les dossiers sont régulièrement détruits après 20 voire 10 ans quand la personne est décédée. Je vais tout de même tenter de contacter l'hôpital pour savoir si éventuellement ils conservent, à défaut des dossiers personnels, les registres des entrées. Ainsi, je pourrais savoir s'il a été hospitalisé aux dates du bombardement et faire le lien avec cet évènement. Une fois encore, impossible d'approfondir ce sujet avec le journal local qui n'a pas été publié pendant la seconde guerre mondiale. Par ailleurs, dans la liste des blessés, établie par l'hôpital, que monsieur Robert Blanc publie dans son livre, il n'est pas mentionné.

3- Charles Mary

Charles est né le 21 mai 1879 à Sisteron (04), il a les cheveux et les yeux châtains, sur sa fiche matricule¹⁰⁷ il est décrit avec un front ordinaire et un grand nez. Il mesure 1 mètre 83, ce qui pour son époque est très grand, et possède une instruction primaire.

Il est appelé au service militaire le 14 novembre 1900, matricule n° 1224 – classe 1899 puis maintenu dans la disponibilité de l'armée active. Il sera réformé n°2 par la commission spéciale de Digne le 10 avril 1906 108 pour tuberculose pulmonaire.

À compter de 1909 il travaille au tribunal de Sisteron en tant que commisgreffier avec son frère Jules qui lui est greffier.

Il n'aura pas la même chance que son frère Gustave et sera déclaré bon pour le service armé par décision du conseil de révision des Basses Alpes du 10 décembre 1914. Appelé sous les drapeaux dès le mois de mars 1915, alors qu'il a 36 ans déjà, il participe aux campagnes contre l'Allemagne jusqu'en février 1919. Durant cette période, il est affecté dans plusieurs régiment d'artillerie de campagne, un régiment d'artillerie lourde et un hippomobile.

Selon son dossier de demande de la carte de combattant¹⁰⁹, que j'ai pu consulter aux Archives départementales du 04, sa fiche matricule et les journaux de marche

¹⁰⁶ J'avais dix ans en août 1944, Robert Blanc, imprimerie nouvelle, 2006.

¹⁰⁷ Annexe n°14.

¹⁰⁸ La veille du décès de son père.

¹⁰⁹ Archives départementales 04 : Carte de combattant n° 3255 - 16W14 – Annexe n°15.

et opération consultables sur le site mémoires de hommes, voici ses états de service.

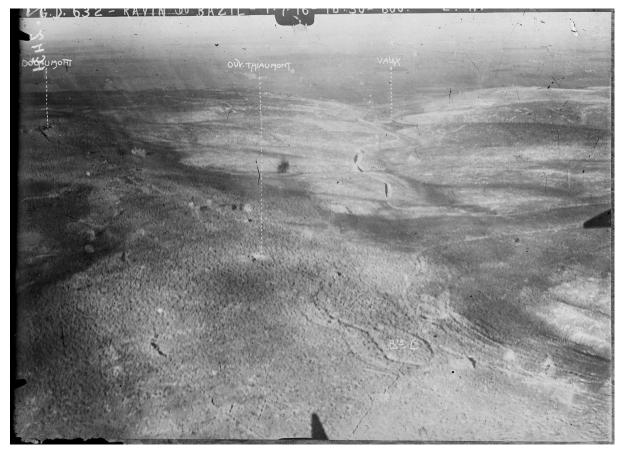
De mi-mars 1916 au 15 janvier 1917 il est au front avec le 19ème régiment d'artillerie. D'après le journal de marche et d'opération du 19ème régiment d'artillerie de campagne, 2ème batterie¹¹⁰, Charles se rend dans un premier temps vers Reims. Là il est cantonné à partir du 20 avril 1916 à proximité immédiate de la ligne de front, au bois de Gernicourt. Les tirs de son régiment sont alors dirigés vers le bois franco-allemand et le bois des Boches. Il quitte cette zone de conflit le

2 mai 1916 et se dirige vers la Meuse.

A partir du 23 juin il participe à la bataille de Verdun et notamment aux tirs de l'artillerie française sur l'ouvrage de Thiaumont¹¹¹. Les tirs durent du 23 juin au 20 août 1916, date à laquelle la batterie quitte le champ de bataille. La riposte des Allemands par des obus chargés de gaz lacrymogènes est violente.



L'ouvrage de Thiaumont anéanti. © ECPAD - photo D86-198.



Ouvrage du Bazil, près de Thiaumont. Ouvrage de Thiaumont. La crête de Thiaumont et ses environs. Le terrain bombardé vu en avion à 800 m. © ECPAD – photo SPA 52 Z 2431.

¹¹⁰ Ministère des armées : 26N937/6 – pages 24 à 36.

¹¹¹ Ouvrage fortifié pilonné par l'artillerie durant la bataille de Verdun.

Alors qu'il a échappé à l'horreur de Verdun, il retourne au front avec le 118ème régiment d'artillerie lourde. Le journal de marche et d'opérations de la 21ème section de munitions automobile du 118ème régiment d'artillerie lourde pour la période du 20 avril au 14 octobre 1917¹¹² à laquelle Charles est affecté du 18 avril au 1^{er} novembre 1917, nous indique plusieurs mouvements. À noter que c'est également la période de la bataille du Chemin des Dames (avril-24 octobre 1917).



Poilus dans les tranchées de Verdun - Thiaumont © ECPAD - photo D86-76.

Quand la section quitte Lyon le 22 avril 1917, elle se dirige vers Dormans dans la Marne qu'elle rallie en 7 jours.

« Dormans vit sous le bruit lointain de la canonnade. Les cantonnements y sont nombreux, les passages de troupes, incessants. Un hôpital d'évacuation sanitaire est construit aux Varennes. Un immense dépôt d'obus d'artillerie lourde est installé à la Croix Billard »¹¹³.

Elle est composée de 68 hommes, un lieutenant, un adjudant, huit sousofficiers, huit brigadiers et cinquante et un hommes. Elle est équipée de seize camions et quatre voitures. La section arrivée à Dormans est ensuite cantonnée à Baslieux-les-Fismes où elle ravitaille les dépôts durant un mois. Elle prend ensuite la direction de Bréchaumont dans le Haut-Rhin où elle stationne du 14 juillet au 10 septembre. Elle y effectue du transport de munitions dans les gares de la chapelle.

Sa participation à l'effort de guerre se poursuivra du 1^{er} novembre 1917 au 9 août 1918 avec la 51^{ème} S.M.A. et enfin du 9 août au 11 novembre 1918 avec la 51^{ème} S.T.A. A partir du 11 novembre 1918, il retourne à l'intérieur à Compiègne puis Mulhouse, avant d'être placé en congé illimité le 24 février 1919.

¹¹² © Ministère des armées – mémoire des hommes.

¹¹³ Source: www.memorialdormans14-18.com.

DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES	Le (Mars 1934
COMITE DÉPARTEMENTAL DES MUTILES, ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE	Monsieur le Préset des Basses-Alpes Président du Comité départemental des Mutilés 1934 et Anciens Combattants, SIC de M. le Maire de Jinteron
	et. Prénoms Charles Mary augustin 87 9 à Jisteron Dépt des Bans - alpes

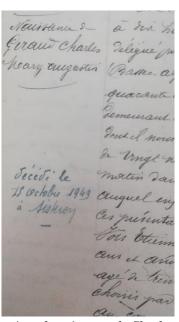
Formulaire de demande de carte de combattant au comité départemental des mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre, rempli par Charles.

Par décision de la commission de réforme de Digne du 25 mai 1929, il est maintenu au service armé inférieur 10 % pour troubles nerveux, asthénie et dépression physique, certainement des psychopathologies dues à la Grande Guerre aujourd'hui dénommées sous le terme générique d'état de stress post traumatique.

En mars 1919 la France dénombre 8000 soldats aliénés du fait de la guerre. En 1933 ils sont encore 4 140 dans les asiles¹¹⁴. Ces névroses déclenchées par la grande guerre furent nommées le « choc des tranchées »¹¹⁵.

Charles partage la maison de la rue Droite avec son frère jusqu'en 1944 année du bombardement sur Sisteron et du décès de Jules. Il s'installe alors dans la rue de Provence, adresse que je retrouve dans les dossiers de sinistrés qu'il complète. Je me suis demandé s'il a pu louer un bien ou s'il a été accueilli par de la famille ou des amis. Pour cela je devrais consulter le recensement de population de 1946 mais il n'est actuellement pas en ligne dans les recensements numérisés du département.

Il décède le 15 octobre 1949¹¹⁶ à l'hôpital de Sisteron, célibataire et sans enfant, dernier descendant de Jules César et de Marie Thérèse. Il aura vécu les deux grands conflits mondiaux, survivant à chaque fois mais touché physiquement et moralement à cause des horreurs du front en 14-18 et de la destruction de sa maison en 1944.



Acte de naissance de Charles avec mention de son décès.

¹¹⁴ Journal *L'œuvre*, édition de Paris – N°6519, dimanche 6 août 1933.

¹¹⁵ Trouble de stress post-traumatique, un long chemin pour la reconnaissance, Erin Blakemore, National Geographic, 18 juin 2020.

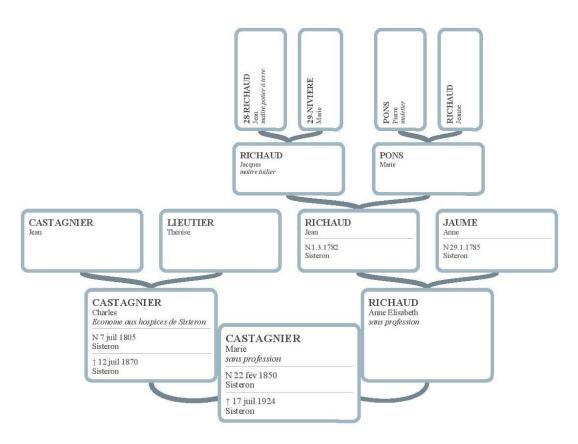
¹¹⁶ Archives municipales de Sisteron : registre des décès 1943-1952.

c- L'ascendance maternelle de Marie Castagnier et la cousine Louise Félicienne Richaud : héritière de la famille Giraud

L'ascendance maternelle de Marie Castagnier

Marie Castagnier, est la fille de Charles dont nous avons déjà parlé et de Anne Elisabeth Richaud.

La consigne du mémoire ne demandait pas de réaliser les ascendances des conjoints. Cependant, le nom de Richaud est apparu précédemment dans l'ascendance cognatique de Firmin et le revoilà dans l'ascendance cognatique de Marie sa femme. Ma curiosité ainsi éveillée je me suis laissée porter par la recherche. J'ai donc prospecté à la rencontre des aïeux de Marie dans sa branche maternelle Richaud pour les raisons décrites dans la partie ci-après.



Ascendance de Marie Castagnier.

Louise Félicienne Richaud : cousine et héritière

Alors que Charles décède sans épouse et sans enfant, que ses frères n'ont pas laissé de descendants ni même sa tante Augusta et son oncle Jules, je me demande à qui va profiter sa succession, qui elle-même est composée de celle de son père et de ses frères décédés avant lui.

Je consulte donc sa déclaration de succession¹¹⁷ afin de voir qui a pu hériter ou d'infirmer mes recherches sur d'autres descendants que je n'aurais pas trouvés.

Voici ce que je lis:

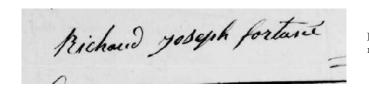
« Monsieur Charles Mary Augustin, est décédé ab-intestat aux lieux et dates sus-indiquées, étant célibataire, sans enfant et laissant pour lui succéder savoir : **Madame Lucie Félicienne Richaud** [...] sa cousine au $5^{\text{ème}}$ degré dans la branche maternelle, habile à recueillir la moitié de la succession dévolue à ladite branche, ainsi que la moitié dévolue à la branche paternelle à défaut d'héritier au degré successible dans cette branche. »

Ce qui est décrit dans la déclaration est ce qui est dénommé : la fente successorale ¹¹⁸. Cela nous confirme donc bien qu'il n'y a pas de cousins en vie du côté paternel.

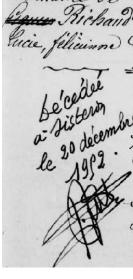
Encore une fois, je retrouve le nom de Richaud et je vais rechercher quel est le lien de parenté entre Charles et Lucie Félicienne. Je sais déjà que ce lien existe par la mère de Charles: Marie dont c'est la mère, soit la grand-mère maternelle de Charles, qui porte ce patronyme comme nous l'avons vu précédemment.

Grâce à la date indiquée dans la succession, je retrouve l'acte de naissance de celle-ci.

Elle est née le 4 janvier 1858 à Sisteron (04)¹¹⁹. Je me dis donc qu'elle fait partie de la génération de Marie et que portant le nom de Richaud, elle est cousine avec par son père. Le père de Lucie se prénomme Fortuné Richaud et il me semble avoir déjà croisé ce nom dans mes recherches.



Extrait de l'acte de naissance de Lucie Félicienne Richaud.



 $^{^{117}}$ Archives départementales 04 : déclaration de succession n° 53 du 13 avril 1950.

¹¹⁸ Article 737 du Code civil.

¹¹⁹ Archives départementales 04 : registre des naissances 1853-1862 – 1M15/1273 ; vue 267.

En effet, un Fortuné Richaud est témoin lors du mariage de Firmin et Marie est mentionné comme étant l'oncle maternel de l'épouse.

Il me reste donc à vérifier l'acte de naissance de Fortuné et de Anne Élisabeth afin de confirmer qu'ils ont bien les mêmes parents. Je connais leur âge au mariage de Marie, je tente donc ma chance dans les registres paroissiaux de Sisteron où je les retrouve issus de la même union entre Jean Richaud et Anne Jaume. Cela est chronophage puisqu'il n'y a pas de tables décennales pour cette époque.

lequel nous a présenté un enfant du sexemanuline, dont il mour à derluis
Sither a forentine forme de fille, sponde de from frances
dishond millier defend, à amelle le jourdied à hois
et auquel il a déclaré lui donner le prénom de Josepole (orfina)
Jerger Johnson 3

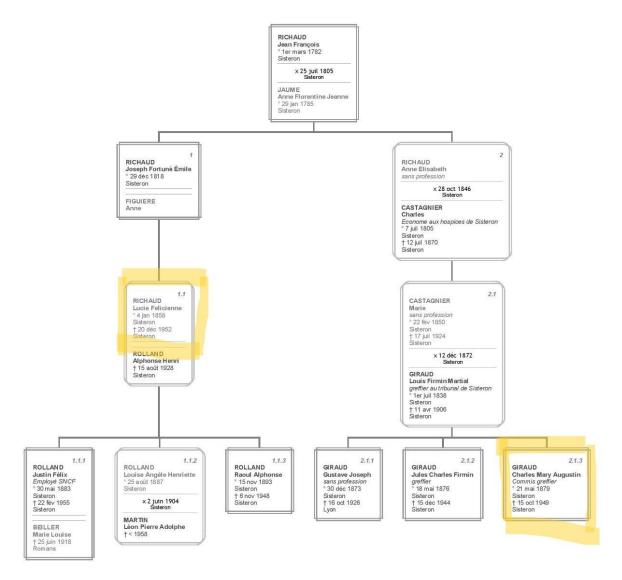
Extrait de l'acte de naissance de Joseph Fortuné Richaud.

« Lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, dont il nous a déclaré que Anne Florentine Jaume sa fille, épouse de Jean François Richaud tuillier absent, à accouché le jour d'hier à trois heures après midy et auquel il a déclaré lui donner le prénom de Joseph Fortuné ».

4.8	Et Q	Emoiselle (anne	Elizalis Visteron le 11	th
such such	and Sa	no profession	nie a	Listeron le 11	ingo Via
France	ais Riche	well tuited	Let de a	maseur Lloun	line laur
Same	refession	Lous Domicilie	s of Januar	ant an dit Ch	itera
D'and	agit area 1	e Consentemen	o de Sery	line et mire the	présenos

Extrait de l'acte de mariage de Charles Castagnier et Anne Elisabeth Richaud.

« Et demoiselle Anne Elisabeth Richaud sans profession née à Sisteron le vingt six juillet mil hui cent vingt cinq fille majeure de Jean François Richaud tuilier et de Anne Florentine Jaume sans profession tous domiciliés et demeurant au dit Sisteron. Laquelle agit avec le consentement de ses père et mère ici présents ».



Descendance de Jean François Richaud.

Maintenant je dois savoir s'il y a un lien entre Jean Richaud et Marie Magdeleine Richaud, mère de Marie Thérèse Roux (et femme de Jules César Giraud). Je recherche donc le mariage de Jean Richaud et Anne Jaume que je trouve à la date du 6 thermidor an XIII ¹²⁰ (jeudi 25 juillet 1805). Dans l'acte j'apprends que les parents de Jean sont Jacques Richaud et Marie Pons et qu'il est né le 1^{er} mars 1782 ¹²¹. Je recherche donc son acte de naissance dans lequel il est bien mentionné comme « fils légitime ». Je parcours ensuite le registre paroissial des baptêmes, mariages et sépultures en remontant dans le temps jusqu'à trouver le mariage de ses parents et d'y lire les noms des parents de Jacques. Le registre débute en 1778, je me dis donc que j'ai une chance, s'il est un de leurs premiers enfants, de trouver le mariage dans ce registre. Les noms des époux sont soulignés pour chaque acte, ce qui me fait gagner beaucoup de temps.

¹²⁰ Archives départementales: registre des mariages 1802-1822; 1 M15/1277.

¹²¹ Archives départementales 04 ; registre paroissial - BMS 1778-1792 ; vue 146.

En effet, Jacques et Marie se sont unis le 8 février 1780¹²² à Sisteron (04) toujours. J'apprends ainsi les noms des parents de Jacques et je constate que son père est potier à terre. Ayant fait l'ascendance maternelle de Marie Thérèse Roux en parallèle, j'ai vu que le père de Marie Magdeleine Richaud était également potier. Il ne me reste plus qu'à retrouver l'acte de mariage de François afin de vérifier que les noms de ses parents. Je reprends le même mode opératoire à partir de la naissance de Marie Magdeleine le 16 avril 1790¹²³. Je lui trouve d'abord une sœur, je remonte plusieurs mois (espace inter-génésique), puis voilà une autre sœur, puis un frère et encore un autre puis j'arrive au bout du registre. Je consulte donc le précédant en partant de la fin. Finalement, je lis l'acte du couple François Richaud et Louise Jean sur lequel j'apprends que les parents de François sont bien les mêmes que ceux de Jacques.



Acte de baptême de Marie Magdeleine Richaud © Archives municipales Sisteron.

« Marie mageleine Richaud fille légitime de françois richaud m[ai]tre potier a terre ici présent et de louise jean son épouse est néee et a été baptisée le seize avril mil sept cent quatre vingt dix entre les mains de jean joseph roche fils son cousin germain et de marie madgeleine latil fille [...] a signé les parrains et marraine[...] ».

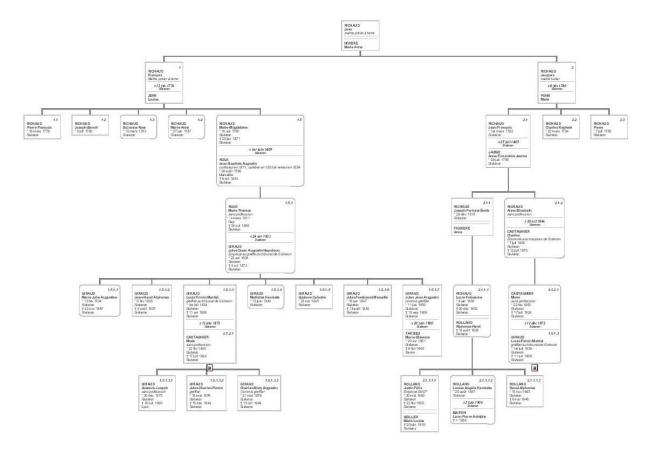
J'ai donc là un implexe¹²⁴. Marie Magdeleine (mère de Marie Thérèse Roux) est la cousine de Jean François (père d'Anne Elisabeth) ainsi, Firmin et Marie avaient les mêmes aïeux à la quatrième génération.

Lucie Félicienne Richaud, héritière, a donc finalement hérité des Giraud par la branche maternelle de Marie Castagnier mais Lucie et les enfants de Firmin sont issus de la même branche des Richaud par ascendances cognatiques. Ce n'était donc pas évident de pointer cet implexe.

¹²² Archives départementales 04 : registre paroissial - BMS 1778-1792 ; vue 82.

¹²³ Archives municipales de Sisteron : BMS 1790.

¹²⁴ Un **implexe** est un individu qui apparaît plusieurs fois dans votre généalogie par le jeu des mariages consanguins à des degrés plus ou moins lointains (source : Hérédis).



Descendance de Jean Richaud et Marie Anne Niviere - Annexe n°16.

Charles, comme son père avant lui, décède en laissant beaucoup d'obligations. Il a investi dans les banques (Crédit national, Caisse autonome, Crédit foncier), dans les chemins de fer français, dans des sociétés d'électro-chimie, d'électricité, de chimie, les ateliers et chantiers de la Loire... Il a aussi des obligations du Trésor, dans l'agence de presse Havas, à la manufacture Saint-Gobain, à la ville de Paris, la société de transport de l'énergie de l'Est, à la société générale des chaux et ciment et à l'entreprise coopérative française. Il a également des actions à l'étranger chez Jack and Jonhson, au crédit foncier égyptien et aux chemins de fer de Madrid. À cela s'ajoute ses économies personnelles, les bijoux de famille, sa pension civile de fonctionnaire et le dédommagement qui résultera de la destruction de la maison du 41 rue droite. Soit un portefeuille de plus de 700 000 francs. 700 000 francs de 1949 représentent un pouvoir d'achat de 2 405 000 euros en 2022¹²⁵.

¹²⁵ Source : simulateur INSEE.

V- Greffiers et commis-greffiers au tribunal

a- Historique du tribunal de Sisteron

Le tribunal de Sisteron, tribunal de district est créé en vertu de la loi d'août 1790 et installé le 21 novembre 1790.

Il se trouve alors au second étage de la maison commune qui s'élève au centre de la Grand' Place. La location de cet espace est de 300 livres par an. Des audiences s'y tiennent deux fois par semaine. Cependant, dans une délibération du 6 février 1791, on apprend que l'espace dévolue au tribunal qui comprend la salle d'audience et les archives du greffe est bien trop petit.

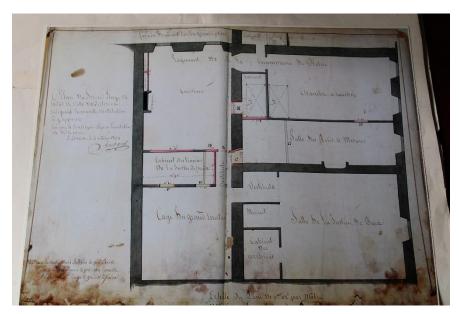
Extrait de la délibération du 6 février 1791 relative au manque de place pour l'hôtel de ville et le tribunal.

« Vous scaver, messieurs, que la maison de ville actuelle, est tellement resserrée qu'elle ne peut suffire aux opérations journalières, et multiplices que sa nouvelle administration entraîne [...] elle ne renferme qu'une seule sale occupée alternativement par sa municipalité et le tribunal qui est obligé d'y tenir ses audiences, cette sale ne peut contenir qu'un assez petit nombre de cytoyens.[...] »



Localisation de la maison commune et du tribunal en 1791 © musée gallo-romain Sisteron.

Malgré ce constat et la proposition d'acquisition d'un nouveau bâtiment pour ces deux administrations, le tribunal poursuit son activité dans ce « pâté » de la Grand' Place. En 1834, une proposition de réaménagement de l'espace est validée.



Proposition de plan pour la réorganisation du second étage de l'hôtel de ville dévolu au tribunal, 3 octobre 1834 © archives municipales de Sisteron.

Finalement, le tribunal déménagera dans l'ancien hôpital Gras (du nom de son fondateur) où il restera jusqu'à sa fermeture au 20ème siècle.



Le palais de justice et la maison d'arrêt de Sisteron, en 1890. Photographie de Saint Marcel Eysseric © AD004_31_Fi_1089.

J'ai retrouvé dans le registre des délibérations du tribunal, une demande du 11 décembre 1883 concernant l'installation d'un buste de la République et la réfection du décor. Elle nous permet d'avoir une idée de la salle d'audience dans laquelle exerce les membres du tribunal jusqu'à cette date dont Jules César et Firmin.

« Les membres du tribunal précités expriment unanimement le regret de ne pas voir dans la salle d'audience le buste de la République et prient Monsieur le préfet des Basses-Alpes de vouloir bien en obtenir un semblable à celui qui se trouve placé dans la salle d'audience de la plupart des tribunaux. Ils expriment également le désir que la tapisserie de la salle d'audience parsemée de grandes abeilles de couleur jaune sur un fonds entièrement bleu soit remplacée par une autre tenture. »

Dans les années 1930 beaucoup d'institutions judiciaires dont le rendement n'est pas satisfaisant vont être proposées à la fermeture dont le tribunal de Sisteron.

1958 : réforme de la justice et fermeture du tribunal.

b- La charge de greffe dans le fonctionnement de la justice locale

Comme il est possible de le lire dans la délibération citée ci-dessus et annexée au présent mémoire, « le greffe est au dépôt aussi précieux qu'important ».

En effet, l'ensemble des actes de justices est rédigé par le greffier et permet la traçabilité des jugements. Cet ensemble constitue les archives du greffe.

Le greffier fait partie du personnel « de base » d'un tribunal qui se compose comme suit :

- Un juge
- Un procureur juridictionnel
- Un greffier

Sisteron possède une sénéchaussée de 1632 à 1790, c'est un tribunal royal chargé de juger en première instance l'ensemble des infractions pénales (délits et crimes), et en appel les affaires civiles telles que les contrats, petits conflits ...

La sénéchaussée de Sisteron dépendait d'une juridiction prestigieuse, instaurée lorsque la Provence intègre le royaume de France à la fin du 16e siècle. Il s'agit du Parlement d'Aix. Il est composé de la haute magistrature de la province (des nobles) et détient les prérogatives suivantes :

- juger en première instance et en appel les affaires criminelles des nobles et du clergé;
- juger en appel toutes les causes civiles, y compris celles des nobles ;
- enregistrer les lois décidées par le roi à Versailles et parfois les refuser.

Il existait une hiérarchie des différents tribunaux. En tête, les justices seigneuriales et municipales, deuxièmement les justices du roi dont les sénéchaussées et enfin les cours souveraines (parlements).

À cette époque, la fonction de greffier est un office comme celle de magistrat Ils achètent leur charge dont le prix varie suivant la fonction et le niveau de tribunal où on exerce. Ils peuvent ensuite la transmettre à qui bon leur semble sous deux conditions:

- Avoir la formation suffisante en droit;
- Payer chaque année au roi un droit de succession en plus du prix d'achat initial de l'office. C'est le système de la Paulette instauré en 1604 et maintenu jusqu'à la Révolution.

L'achat de l'office notarial chez les notaires est dans le prolongement de ce système.

La fonction du greffier est de transcrire les actes de la procédure lors des interrogatoires, des audiences et autre, ce qui perdure.

En 1790, la Révolution met fin à ce système judiciaire et les greffiers deviennent des fonctionnaires nommés par le gouvernement, ce qui sera donc le cas de la famille Giraud. Le tribunal se situe alors dans un arrondissement et traite uniquement les affaires civiles. Ce type de tribunal va perdurer jusqu'en 1958.

Au 19ème siècle, le métier de greffier ne requiert pas de conditions particulières pour son recrutement. Il faut prêter serment de fidélité au gouvernement et savoir lire et écrire rapidement. Pour un tribunal de première instance comme Sisteron, il n'est pas nécessaire d'avoir une licence de droit. Les concours d'entrées pour le personnel de l'administration judiciaire n'apparaissent qu'en 1946.

À Sisteron en 1883, un greffier gagne 1 000 francs à l'année soit 83, 33 francs par mois et un commis-greffier 1 200 francs par an et 100 par mois¹²⁶.

On note une évolution de ce salaire en 1884 pour 1200 francs par an au greffier et 2000 au commis-greffier.



13U3 15.

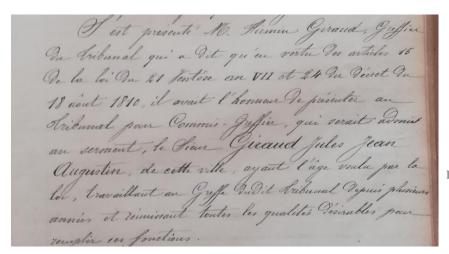
¹²⁶ Archives départementales 04: traitements du personnel du tribunal – 3U3 15.

c- Transmission de la charge chez les Giraud

En consultant les états de traitement du personnel du tribunal¹²⁷ on retrouve un « Giraud » greffier dès 1851, il s'agit de Jules César qui y travaille dès 1833¹²⁸ et ce jusqu'à sa mort en 1873.

En 1873 d'ailleurs on retrouve deux Giraud puisque Louis Firmin, fils de Jules César travaille également comme greffier audit tribunal depuis 1867.

Par serment du 20 janvier 1875*, Jules Jean Auguste, fils de Jules César et frère de Louis Firmin rejoint le personnel du tribunal comme commis greffier jusqu'en 1879.



Délibération du 19 janvier 1875-3U3 14.

« S'est présenté M. Firmin Giraud, greffier du tribunal qui a dit qu'en vertu des articles 15 de la loi du 21 ventôse an VII et 24 du décret du 18 août 1810, il avait l'honneur de présenter au tribunal pour Commisgreffier, qui serait admis au serment, le sieur Giraud Jules Jean Augustin, de cette ville, ayant l'âge voulu par la loi, travaillant au Greffe dudit tribunal

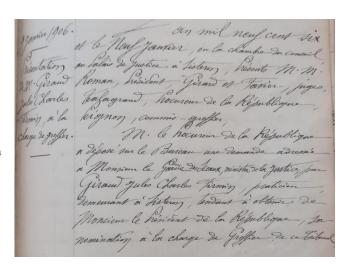
depuis plusieurs années et réunissant toutes les qualités désirables pour remplir ces fonctions ».

Le 6 janvier 1906, Jules fils de Louis Firmin remplace son père au poste de greffier du tribunal par suite de sa démission¹²⁹ et restera à ce poste jusqu'à son décès en 1944.

Délibération du 9 janvier 1906 - 3U3 14. « 9 janvier 1906. Présentation de M. Giraud Jules Charles Firmin, à la charge de greffier. L'an mil neuf cent six et le neuf janvier, en la chambre du conseil au Palais de justice

à Sisteron, Présents M. M. Roman, Président, Girard et Favier, juges, Talagrand, Procureur de la République, Peignon, commis-greffier; M. le Procureur de la République a déposé sur le Bureau une demande adressé à Monsieur ele Garde des Sceaux, ministre de la justice, par Giraud Jules Charles Firmin, praticien demeurant à

Sisteron, tendant à obtenir de Monsieur le Président de la république, sa nomination à la charge de Greffier de ce tribunal ».



 $^{^{127}}$ Archives départementales 04:3U315.

¹²⁸ Les tribunaux de Sisteron, leur personnel de 1790 à 1900, Saint-Marcel Eysseric, 1900.

¹²⁹ Annexe n°17

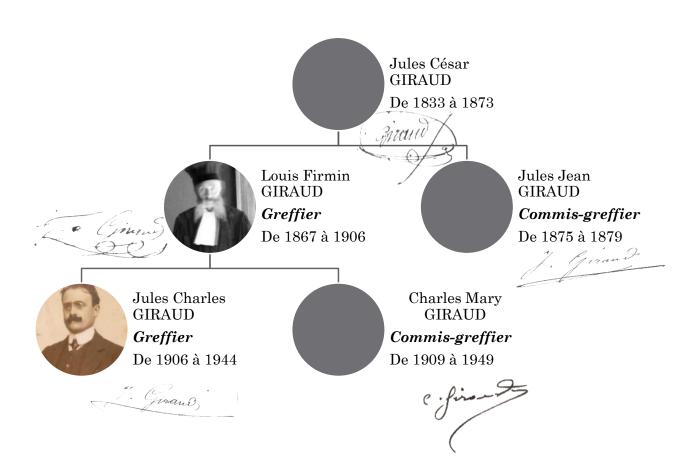
Le 20 décembre 1909¹³⁰ c'est finalement Charles Mary Augustin, fils de Louis Firmin et frère de Jules qui rejoint le tribunal comme commis-greffier jusqu'à son décès également en 1949.

Le M. le hourem de la République a agrée le Dit Girand Charles Mary Augustin comme commo - quesser prés le Bribunas de ceans et a vidance qu'il préterais donnent en cette qualité à d'autience de Temain

Délibération du 20 décembre 1909 - 3U3 14.

« Le tribunal, sur l'avis conforme de M. le Procureur de la République, a agréé le dit Giraud Charles Mary Augustin, comme commis-greffier prés le Tribunal de céans et a ordonné qu'il préterait serment en cette qualité à l'audience de demain ».

Succession des hommes de la famille Giraud au tribunal de Sisteron



L'ensemble de ces carrières représente un total de 116 années, sur trois générations, dévouées à l'institution judiciaire de la ville.

 $^{^{130}}$ Archives départementales 04 : registre des délibérations du tribunal – 3U314.

VI- Les biens de la famille Giraud

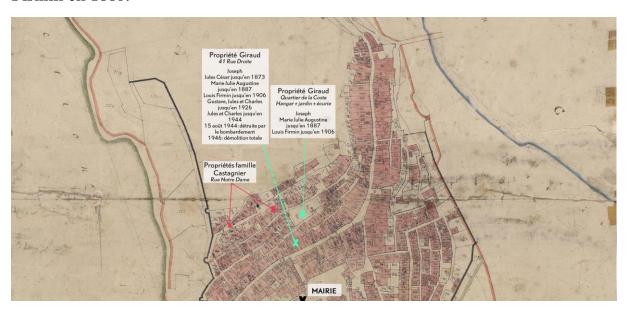
a- Des terres et des propriétés ¹³¹

La famille Giraud ainsi que les familles avec lesquelles des unions existent possèdent des biens sur le territoire de Sisteron. Il y a des propriétés en centre-ville et d'autres dans les quartiers plus ruraux périphériques comme les Plantiers, Saint Lazare ou encore le Thor.

J'ai pu pointer certaines d'entre elles lorsque les numéros de section et de parcelle sont indiqués dans les déclarations de successions et mutations par décès. Il y en a qui se transmettent sur plusieurs générations. J'ai pu établir les origines de propriété grâce aux états de sections puis aux registres du cadastre conservés aux archives départementales du 04 que j'ai consulté en parallèle des tables de propriétaires.

La parcelle cadastrée G 796, d'une dimension de 86 centiares, appartient déjà à Joseph en 1825, elle sera ensuite transmise à Jules César, puis Firmin et enfin Jules et Charles.

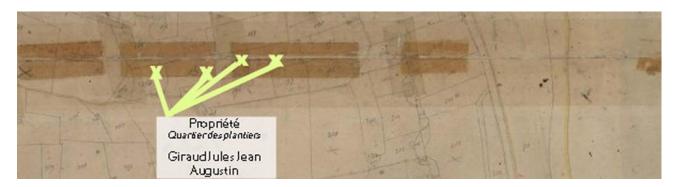
La parcelle à la Coste, cadastrée sous le numéro G 923 est à l'origine du cadastre la propriété de Castagnier Jean Antoine puis en 1845 elle passe à Castagnier Charles (père de Marie) et ainsi en 1872 à Marie puis en 1889 à Firmin. Elle semble avoir été vendue avant le décès de Firmin. De la même façon les parcelles G 930 et 931 qui proviennent de Charles Castagnier, reviennent chez Firmin en 1889.



Localisation sur le cadastre napoléonien des propriétés possédées par la famille Giraud.

¹³¹ Carte de situation des propriétés – Annexe n°18.

Les parcelles du quartier des plantiers qui sont indiquées comme étant des terrains, vignes et terres labourables sont acquis par Jules Jean Augustin en deux fois en 1870 et 1899. Ce sont quatre parcelles situées cote à cote.



Localisation des propriétés du quartier des Plantiers © Archives municipales de Sisteron - cadastre.

	Ori	gines de p	ropriété des	parcelle	s du quartie	er des Planti	iers					
N°	Type de propriété	Taille	Propriétaires									
D 154	Terrain vague	2 140 m²					1899 GIRAUD Jules	1912 FANNY				
D 155	Terrain et vigne	3 340 m²	MOUTON Evariste	1828 FABRE Jacques		6 63 Zion	1870* GIRAUD Jules					
D 156	Terre labourable	790 m²					1800					
D 193	Terre labourable	1 910 m²	BONTOUX Suzanne	1825 FABRE Jacques	1851 BONTOUX Joseph Anselme	1863 DONZION	1899 GIRAUD Jules					

^{*}En 1870, 160 m² de cette parcelle sont attribuées à la commission du canal.

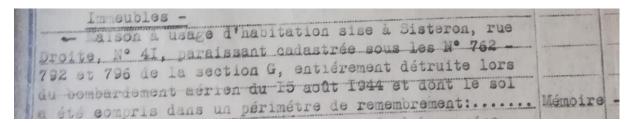
En 1909, lors du décès de Jules Jean Augustin, il est fait état dans la déclaration de succession d'une petite maison rurale sur la parcelle D 155. Afin de savoir à quelle date elle a été construite il faudrait consulter le registre des diminutions et augmentations de propriété entre 1870 et 1906.

b- Le N° 41 rue Droite à Sisteron

Au 41 rue Droite se trouve la maison de ville principale de la famille Giraud qui se transmet sur quatre générations et qui va disparaître en 1944 lors du tragique bombardement de la ville au moment du débarquement de Provence.

Ses derniers propriétaires Jules et Charles ont hérité de ce bien avec leur frère Gustave à la mort de leur père Firmin. Au moment du décès de Charles ce bien figure dans la succession que je survole. Je regarde ensuite la succession de Lucie Félicienne Richaud, héritière, pour voir à qui elle la transmet à son décès en 1952 mais elle n'y est plus. Lorsqu'elle hérite de Charles, elle a déjà 91 ans et je pense alors que dans les deux années elle a vendu ce bien. Je recherche donc dans les mutations mais il n'y a pas de vente à ces dates.

Je reprends donc la succession de Charles, et en relisant mieux il est en effet écrit que la maison a été détruite par le bombardement.



Extrait de la déclaration de succession de Charles.

« Immeubles. Maison à usage d'habitation sise à Sisteron, rue droite, N°41, paraissant cadastrée sous les N°762-792 et 796 de la section G, entièrement détruite lors du bombardement aérien du 15 août 1944 et dont le sol a été compris dans le périmètre de remembrement : [...] ».

La même information est portée à la table des propriétaires au nom de Charles.

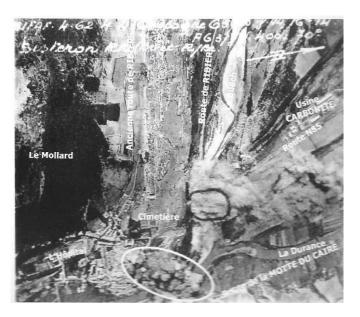
	U		him w to hear		h or od A	Vol, C	LASE,
10	11 8-1906	1. 127946 1.14219	In a Solver	1317 a-40	J LUCUA - LAN	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	
alla 110 2012 Vinte	23 Mars 1917 A. C.P.	10367 3750	I mor a Sister		CAN LAND	mil 1950 h: 53	
85% Genti	5 Harris 22	3 700	Sun Sistery	for orde you co	year Taine de 26	10-53 ng 83 d	-82
House	1.4	32266 32266	10				
a. o. P. Junte	4) Smil 1934	55.000	pr priete à Pirters	1			
Morrie 93	135 un	9250 5750	12 1 CV 14 00	loder			0

Table des propriétaires et vendeurs - Sisteron © Archives départementales 04.

Le bombardement du 15 août 1944 à Sisteron

Le dimanche 15 août 1944, les troupes alliées libèrent la Provence au prix de nombreux dégâts humains et matériels.

Ce jour-là, les sirènes ont donné l'alerte à trois reprises entre 12h35 et 15h30 mais les Sisteronais habitués aux fausses alertes continuent de vaquer à leurs activités. A 16h20, les premières bombes, lâchées à près de 4 000 mètres d'altitude vont semer le chaos sur la ville. Elles touchent le pont du Buëch et le viaduc puis le centre-ville dont la place de la Mairie, la rue Saunerie et la rue Droite. Dans le même temps, la citadelle est fortement touchée.



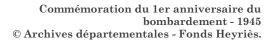
Les bombes éclatent sur le pont et les rues Saunerie et Droite. Source : R. Blanc © Origine inconnue

Plusieurs vagues de bombardement auront lieu entre le 15 et le 19 août 1944. La ville dénombrera 98 victimes dont 8 non identifiées, 21 disparus, certainement emportés par la Durance, 120 blessés et 106 immeubles détruits pour 30 maisons entièrement soufflées.



La rue Droite après le bombardement © Archives départementales 04 - Fonds Heyriès.

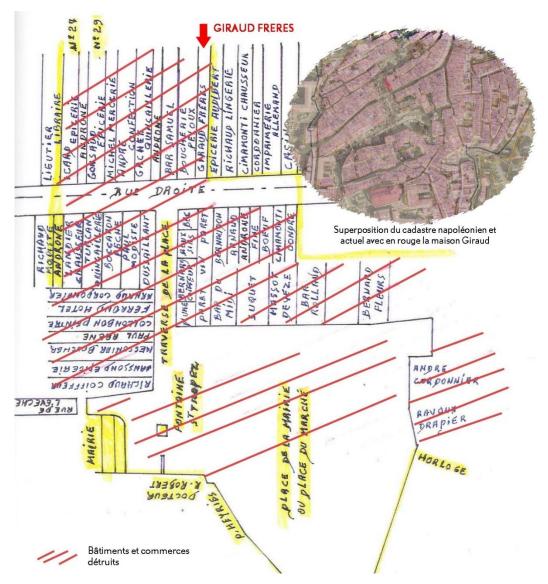
Pour ces dommages, la ville de Sisteron meurtrie a reçu la croix de guerre et commémore chaque année depuis 1945 ce triste événement.





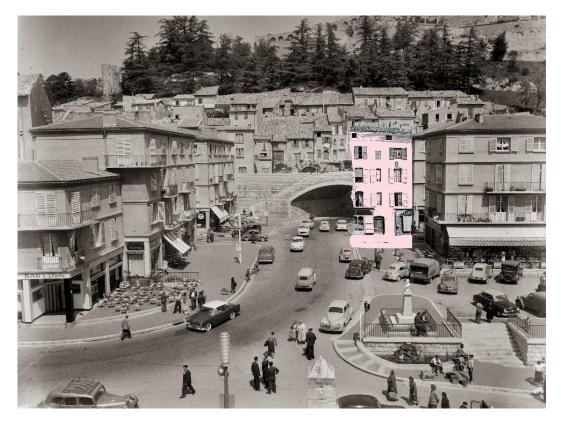
La maison des frères Giraud

La maison de la famille Giraud au 41 rue Droite, fait partie des maisons entièrement détruites du centre-ville.



Etat des démolitions, réalisé par Robert Blanc avec l'aide de Messieurs Samuel et Icard © R. Blanc.





Localisation de la maison à son emplacement d'origine sur une photo après le remembrement du centre. © Archives départementales. Fonds Heyriès.

c- La reconstruction après les dommages de guerre

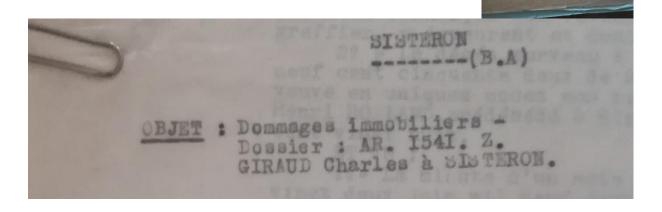
Par suite du bombardement, de nombreux sinistrés se retrouvent « à la rue ». Les commerces disparus sont alors remplacés provisoirement par des baraquements sur le Cours (actuel square Pierre Lanza sous la mairie), la mairie est délocalisée et reconstruite sur le pré de foire. L'artère principale de la ville ne permettait plus depuis longtemps de circuler convenablement. Plusieurs idées avaient déjà émergé mais les études avaient été ralenties par quelques divergences politiques et lenteurs administratives. Finalement, le projet va trouver dans le bombardement le point de départ d'une étude sérieuse menée par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme sous la direction de M. Hiriart, architecte. En effet, la commune a été classée parmi les localités sinistrées.

Concernant les particuliers, il leur fallut demander une reconnaissance pour dommage de guerre afin d'être dédommagés. J'ai cherché avec un espoir non dissimulé le dossier de la famille Giraud afin d'en apprendre plus sur leur maison. Il existe bien aux archives départementales les dossiers de dommages de guerre sur la commune de Sisteron¹³². Je commence donc à filtrer ma recherche avec le nom « Giraud », j'écume plusieurs dossiers à ce nom ; rien. Je me dis alors que ce

¹³² Archives départementales - série W : dossiers de dommages de guerre sur la commune de Sisteron (correspondances, devis et plan).

doit être au nom de l'héritière « Richaud » étant donné que Charles meurt en 1949 sans que la procédure soit close; rien. Finalement c'est bien au nom de Rolland (nom d'épouse de Lucie Félicienne Richaud) que je vais retrouver une somme d'informations considérable.

Le dossier ¹³³ adressé au ministère de la Reconstruction et du Logement est tout d'abord rempli par Charles, puis par Lucie Félicienne qui décède en 1952. C'est finalement le fils de celle-ci qui va suivre la demande d'indemnisation.

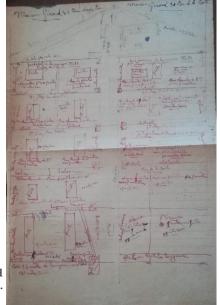


Lors de la constitution du dossier, Charles a joint l'ensemble des factures de travaux réalisés par son frère et lui dans les années 30. La maison est indiquée comme étant antérieure à 1840 mitoyenne à l'est avec M. Firmin Audibert et à l'ouest avec M. Louis Meysson. Il décrit l'historique et la constitution de sa maison,

ce qui nous permet d'avoir une idée plus précise du bien.

« Monsieur Bardomanche architecte à Sisteron à fait refaire une maison de la Rue droite n° 41 et Rue de la Coste n°30 (même maison) en l'année 1874-1896. Monsieur Bayol menuisier à Sisteron a fait toutes les portes et fenêtres en noyer, les plinthes, l'escalier et les lambris de la salle à manger et du couloir également en noyer en 1896-1897. Les poutres étaient des poutres en bois. Sauf à la salle à manger ou il y avait huit poutres en fer, encore à l'état de neuf. [...] Ma maison a été réparée de nouveau en 1931-1932-1933-1937-1938 [...]. Je demande le meilleur emplacement, sinon le plus immédiat [...]. Le 28 juillet 1948. »134

Dessin de Charles Giraud représentant sa maison.



¹³³ Archives départementales : 12 W 21

¹³⁴ Annexe n°19.

Il accompagne sa demande d'un dessin et du nom de l'architecte qu'il a choisi. En effet, les sinistrés doivent faire réaliser une étude et une évaluation par un architecte, du coût de la reconstruction de leur bien. Celle-ci servira ensuite de base à l'indemnisation des propriétaires.

```
Date et situation de l'immeuble:

L'Immeuble fait partie d'une groupe d'immeubles entre la rue Droite et la Coste, dont l'édification est ancienne: antérieure à 1840. Situé: rue Droite n° 41 et cadastré sous le n° 796 de la sectionn G, l'immeuble était mitoyen à l'Est avec Mr AUDIBERT firmin, à l'Ouest avec Mr MEYSSON Louis et en façade au sud sur la rue droite, au Nord sur la rue de la Coste.

Composition:

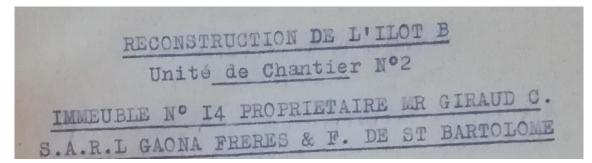
L'Immeuble sinistré comprenait:
a) sous-sol: le sous-sol était distribué en 3 caves;
b) Rez-de-chaussée: Salle à manger, cuiaine, arrière cuisine, cave, couloir;
c) l° Etage: 2 chambres, 2 caves, cage d'escaliers;
d) 2° Etage: Salon, chambre, salle à manger, cuisine, cage d'escaliers;
e) 3° Etage: 2 chambres, 2 aicoves, w.c., cage d'escalier;
f) 4° Etage: 4 chambres et cage d'escalier;
g) Combles: Galetas et solarium.
```

Extrait du devis de l'architecte pour une reconstruction à l'identique.

Finalement le fils de Lucie Félicienne Richaud, Justin Félix 136 , obtiendra en lieu et place du 41 rue Droite des appartements et un fonds de commerce aux Arcades, ilôt B – bloc 2 – Bâtiment 14.

de ha maison à usage d'habitation sise à Sisteron, de ha maison à usage d'habitation sise à Sisteron, Rue Droite, Nº 41, paraissant cadastrée sous les numéros 762 - 792- et 796 de la section G, entiérement détruite lors du bombardement aérien du quinze août mil neuf cent quarante quatre.

Extrait de l'attestation de propriété de M. Rolland.



Extrait d'un rapport de chantier de la reconstruction.

¹³⁵ Annexe n°20.

¹³⁶ Annexe n°21.

Post-scriptum « destination finale »

Mes recherches au cimetière de la ville ont finalement abouti. Je ne trouvais pas dans le registre des défunts, ni Firmin, ni Marie, ni Gustave, ni Jules, ni Charles. Cependant, je savais que Firmin avait acheté une concession perpétuelle avec son frère Jules en 1881. Charles avait été rapatrié depuis Lyon à Sisteron en 1926 et Jules et Charles étaient décédés à Sisteron respectivement en 1944 et 1949.il me paraissait donc peu probable qu'ils soient inhumés ailleurs. En recherchant avec la date d'acquisition de la concession, il a été possible de retrouver le numéro, il s'agit des numéros 60 et 61 dans la partie ancienne du cimetière qui a été acquise par Marie Julie Augustine, Firmin et Jules le 10 octobre 1881. Le caveau a une capacité de 12 places. On sait que Jules César y a été transporté dès son acquisition, j'imagine que Marie Julie Augustine y a été

inhumée aussi ainsi que Firmin et ses enfants. Jules étant inhumé avec sa femme plus loin. Ceci étant, il n'est pas impossible que dans un premier temps il y fut inhumé car la concession dans laquelle il se trouve actuellement a été acquise par Marie Éléanore en 1929 alors que lui est décédé en 1909...

La concession accueille également la famille Rolland, dont Lucie Félicienne Richaud et son mari décédé en 1928. A cette date, les cousins Giraud sont encore vivants. Y a-t-il eu un accord pour l'inhumation du mari de Lucie ? Quoi qu'il en soit, les concessions perpétuelles sont transmises par le sang et n'intègrent donc pas les successions. Les derniers descendants des acquéreurs Auguste, Firmin et Jules étant décédés, la sépulture devrait aujourd'hui être « inactive ».



Concession 60/61 Giraud-Rolland au cimetière de Sisteron.



Concessions n° 63 et 64 (Tardieu) au cimetière de Sisteron.

Pour l'anecdote, le tombeau se trouve dans la même allée à une concession d'intervalle de la famille Tardieu.



- Giraud-Rolland
- Tardieu-Demandols

CONCLUSION

La famille Giraud qui m'était inconnue il y a quelques mois encore m'est devenue familière. Au gré des nombreuses Marie Magdeleine et multiples Joseph et Jules j'ai découvert une famille enracinée dans sa terre natale. Intégrée dans la vie de la ville de Sisteron et dans une institution de la commune pour plusieurs décennies, elle a traversé les époques avec ses aléas.

De la Révolution au bombardement de 1944 ce fut la petite vie dans la grande Histoire pour une famille dont les derniers descendants auront traversé les deux grands conflits mondiaux.

La ville de Sisteron, elle, n'est plus une place militaire à vocation de contrôle mais une porte entre la Provence et le Dauphiné. Marquée par le bombardement du 15 août 1944, la ville a dû se reconstruire. L'aménagement urbain, si la configuration médiévale et certains vestiges de cette époque sont encore visibles, a été profondément bouleversé par la reconstruction du $20^{\text{ème}}$ siècle. La ville que l'on découvre aujourd'hui n'est donc pas celle des familles qui y ont vécu jusqu'à 1944.

La famille Giraud qui, je peux le dire, a écrit depuis leur ancêtres Motet, des pages de l'histoire locale, a disparu à la faveur d'une succession de célibataires sans enfants parmi lesquels, Gustave et Félicité (frères et sœurs de Jules César), Marie Julie Augustine et Jules (lui marié mais sans enfants), puis Gustave, Jules (fils de Firmin) et Charles.

Voilà comment, quand il n'y a pas de descendance, l'action ou encore les visages des gens disparaissent comme s'efface l'inscription sur une pierre tombale.

Que leur mémoire, par ces quelques pages, soit ainsi ravivée.

Mes recherches m'ayant permis de retrouver les descendants de Lucie Félicienne Richaud, j'ai pu les contacter et les rencontrerai prochainement.

À suivre donc...

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes citées ci-dessous, pour leur aide et leur soutien depuis l'instant auquel j'ai souhaité m'inscrire à cette formation universitaire.

Un immense merci à ma famille et plus particulièrement à mon mari, mes enfants et mes parents pour leur soutien inconditionnel, leur patience et leur grande adaptabilité durant ces mois de recherches, sans cela rien n'aurait été possible;

L'Université de Nîmes et les enseignants du DU de Généalogie et Histoire des familles, plus particulièrement et M. Cosson pour le stage et les questions de généalogie, Mme Ortega pour le stage M. Wenzel pour les questions de justice, M. Desachy pour l'étude des armoiries et Mme Comte pour les traductions depuis le latin ;

La ville de Sisteron et plus particulièrement monsieur le maire M. Spagnou pour les autorisations de consultation des archives et mon congé de formation. Mme Brochet pour sa compréhension durant ces mois d'études, Mme Ubero pour son aide dans mes recherches sur Sisteron et M. Molineris pour la consultation des registres de l'état civil et mes recherches sur les concessions au cimetière ;

La ville de Peipin et son maire M. Dauphin pour l'autorisation de consultation des registres ainsi que les agents communaux pour l'aide apportée concernant les recherches dans l'état civil de la commune ;

Les agents des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence et plus particulièrement M. Cochet, magasinier et, le directeur M. Labadie pour ses précieux conseils de recherches et pour son accompagnement durant mon stage ainsi que toutes les personnes qui m'ont soutenues et accompagnées dans mes recherches et dans la découverte du fonctionnement d'un service d'archives ;

Les agents du cabinet Veyron-Perrin généalogistes et plus particulièrement le directeur adjoint M. Thomas pour m'avoir offert l'opportunité de faire un stage dans le cabinet, pour les précieux conseils de recherche dispensés durant le stage et sa confiance ;

Mes collègues de promotion dont l'enthousiasme communicatif, le soutien moral et l'aide dans les recherches étaient sans faille, un groupe de passionnés incroyables avec qui ce fut une chance inestimable de partager ce DU et à qui je souhaite la pleine réussite ;

M. Touron de l'ECPAD (Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense) pour ses recherches dans le fonds des images de la défense;

Toutes les personnes qui de près ou de loin m'ont soutenu dans cette nouvelle démarche professionnelle, plus particulièrement mon amie N. Gerardot ;

Je voudrais adresser un clin d'œil à mes grands-pères Marcel et Guy qui m'ont transmis la passion pour l'Histoire ainsi qu'à Louis Heyriès, Sisteronais et chercheur passionné dont le travail m'a beaucoup aidé. Leurs regards bienveillants depuis le ciel m'ont accompagnée à chaque instant.

J'ai ici une pensée toute particulière pour toutes les personnes et les familles victimes du bombardement du 15 août 1944 à Sisteron. Pour que jamais personne n'oublie ce que fut cette tragédie humaine, morale et matérielle pour un grand nombre de familles dont les descendants portent, parfois même malgré eux, la mémoire. Une pensée également pour tous les soldats qui ont perdu ou risquent leur vie pour la nôtre.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES CONSULTES

- BEAUCARNOT Jean Louis, *Les noms de Famille et leurs secrets*, France Loisirs Paris, 1988, 355 p.;
- BEAUCARNOT Jean Louis, La généalogie, que sais-je? PUF, 2022;
- BLANC Robert, J'avais dix ans en août 1944, Imprimerie nouvelle, Sisteron, 2006;
- BOUCHER Philippe, La révolution de la justice : des lois du roi au droit moderne, De Monza Editeur, 1989 ;
- CHAFFANJON Arnaud, La famille et la descendance de Jean-Aimé-Edouard De Laplane. (1774-1870), A Paris, imprimé par A. Hunault et fils, Tarbes, juin 1964;
- CHAUVAUD Frédéric, YVOREL Jean-Jacques, PETIT Jacques-Guy, Histoire de la justice, de la révolution à nos jours, PU RENNES, 2007;
- CLERGUE A., Annuaire général illustré de la ville de Sisteron, Sisteron, 1901;
- CLERGUE A., Annuaire général de Sisteron (Basses-Alpes) et de la région limitrophe, librairie-imprimerie A. Clergue, Sisteron, 1902;
- COLLIER Raymond, Annales de Haute Provence Bulletin trimestriel de la société scientifique et littéraire des Alpes-De-Haute-Provence Tome XLIII N° 274 imprimerie des petites affiches, juillet-décembre 1974;
- COLLOMB Olivier, BONFORT Christian, le bombardement du 15 août 1944 et la reconstruction de Sisteron, Sup'copy, Lyon, 1994;
- COLLOMB Pierre, Sisteron perle de la Haute-Provence, édition du Mardaric, imprimerie Pascal Lieutier, Sisteron, 1970 ;
- La recherche historique en archives, XVIème, XVIIème, XVIIIème siècles, sous la direction de Paul Delsalle, édition Ophrys (documents et histoire), 2007;
- EYSSERIC St Marcel, Les tribunaux de Sisteron, leur personnel de 1790 à 1900 suivi d'un essai de reconstitution de l'ancienne sénéchaussée 1638/1790, Sisteron, imprimé chez A. Allemand fils, 1900. Côte 325 et 326 RES Pages 79, 117, 128, 135,200, 202, 203, 209, 214 et 215;
- EYSSERIC St Marcel, Les justices de paix des districts et arrondissements de Sisteron. Leur personnel. 1790 An X – 1900, Sisteron, imprimerie Henri Abel Allemand, 1902. Pages 131, 134, 135, 139, 141, 157, 158 et 159;
- EYSSERIC St Marcel, Armorial général de France- recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1698 par Charles D'Hozier, Imprimerie Abel Allemand, rue droite, Sisteron,

- 1905 (n°59, imprimé pour la bibliothèque de Sisteron). Pages 23, 46, 82, 83, 87, 90, 100, 138, 148, 150, 163, 164, 181, 214, 215, 218 et 234;
- MASSOT-DEVEZE Henriette, Biographie de Jean Aimé Edouard De Laplane (1774-1870), membre correspondant de l'institut et de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, L. Saron, Sisteron, 1912;
- PASTOUREAU Michel, Figures de l'héraldique, Gallimard, 1996, 144 p.;
- SAULNIER Jean, Faire sa généalogie par internet, Editions du puits fleuri, 2013;
- TARDIEU Gustave, Sisteron-Essai de monographie touristique, librairie moderne A. Clergue, Sisteron, non daté;
- TARDIEU Gustave, Sisteron, la Citadelle, l'horloge du château, la captivité du roi de Pologne, Imp. Constans, L. Saron, directeur-gérant, Sisteron, non daté;
- Notice historique sur Chardavon. Autrefois commune Aujourd'hui Hameau de Saint-Geniès- Canton et arrondissement de SISTERON, Imprimerie Allemand, Sisteron, 1912.

SITES INTERNET CONSULTES

- L'asile d'aliénés en 1900, Claude Quétel, l'Histoire mensuel 7, 1978;
- Asile d'aliénés, dit Maison de santé Binet, puis clinique de Champvert, article de Albane Paitard et Magali Delavenne, Service de l'Inventaire Régional du Rhône, 2016 ;
- www.archives en ligne, le degré d'instruction dans l'armée;
- https://combattant 14-18. pagesperso-orange.fr;
- Journal officiel du 10 septembre 1914. Source : Gallica ;
- Évolution de l'espérance de vie en France de 1740 à 2020, www.ined.fr;
- Historique du 6ème escadron du train des équipages militaires. Campagne 1914-1918, Chalons-sur-Marne, Imprimerie A. Rebat, 3 rue d'Orfeuil;
- www.memorialdormans 14-18.com;
- Dictionnaire du chemin des dames.blogpost.com;
- www.lesfrancaisaverdun-1916.fr;
- Mémoires des hommes ; journaux de marches et opérations des unités engagés dans la première guerre mondiale ;
- Les psychonévroses de guerre, Françoise Deherly, BNF Gallica, 10/11/2020
- Journal *l'œuvre*, édition de Paris, N° 6519, 6/08/1933 ;
- <u>www.nationalgeographic.fr</u>, Trouble de stress post-traumatique, un long chemin pour la reconnaissance, Erin Blakemore, 18/06/2020.

DOCUMENTS CONSULTES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES 04

- Périodiques :

- o L'union sisteronnaise 1890-1894 (535);
- o Le terroir 1906 (562);
- o Sisteronnais 1906 (592);
- o Sisteron radical 1904-1905 (283);
- o Le paysan alpin 1906 (283);
- o L'alpe républicaine 1906 (627);
- o Le publicateur de Sisteron 1891-1915 (542);
- o Le Pétrin 1898 (580);
- La voix locale 1906 (571).
- **Série C** : C0051 ;
- **Série E**: 2E 02881, 2E 20338, 2E 20339, 2E 22615, 2E 02881, 2E 21703, 2E 259/013, 2E 21877, 2E 21878, 2E 21879, 2E 21880, 2E 21881, 2E 21882, 2E 23326, 2E 09745;
- **Série E DEP**: E DEP 054/1N01, E DEP 145/103 et 104: travaux Peipin; EDEP 145/1G01: matrices et rôle pour contribution cadastrale 1812 Peipin; EDEP 145/1G09 à 1G11: Mutations de 1816 à 1821 Peipin; EDEP 145/103 et 104: travaux Peipin;
- **Série M**: 1M178, 5M21, 6M136 RP PEIPIN 1836;
- **Série U :** Tribunal de Sisteron 3U3/1 à 285, 3U3/079, 3U3/018, 3U3/014 (registre des délibérations du tribunal de Sisteron à partir de 1869), 3U3/015 ;
- **Série T**: cotes 1T307, 1T16, 1T307, 1T331, 1T381, 1T25/26/32/96, 1T150/102/105, 2T15;
- **Série W**: 0017W0006, 0016W0006, 12W0050, 12W13, 12W3.

DOCUMENTS CONSULTES AU SERVICE ETAT CIVIL DE SISTERON

- Naissances de 1802 à1812 (acte n° 24);
- Naissances de 1833 à 1842 (acte n° 25 et 52) ;
- Mariages de 1833 à 1842 (acte n° 14) ;
- Naissances de 1843 à 1852 (acte n° 107);
- Naissances de 1873 à1882 (actes n° 122/60 et 42);
- Mariages de 1863 à 1872 (acte n° 35) ;
- Table décennale de 1843 à 1852 ;
- BMS, Registre naissances et mariages de 1741 à 1750 (GG7);
- Registre des DC 1823 à 1832;
- Table décennal 1903 à 1912 ;
- Registres mariages de 1802 à 1812 ;
- DC à partir de 1853 à 1862;
- Table décennale 1833 à 1842 :
- Registre DC 1863 à 1872;
- Registre DC 1883 à 1892;
- Registre des mariages 1813 à 1822;
- Table décennale mariages 1813 à 1822;
- Tables décennales 1913 à 1922 et 1923 à 1932 ;
- Registre des DC 1943 à 1952;
- Registre DC 1923 à 1932.

DOCUMENTS CONSULTES AU SERVICE ETAT CIVIL DE PEIPIN

- Registre DC 1793-1828;
- Registre mariage 1793 à 1828 ;
- Registre DC 1829 à 1852;
- Naissances de 1843 à 1852 (acte n° 107);
- BMS 1752-1771;
- BMS 1772-1792.

ANNEXES

Chapitre 1

Annexe 1 : carte de l'arrondissement de Sisteron 1843

Annexe 2 : l'environnement social de la famille Giraud au 19ème siècle

Chapitre 2:

Annexe 3 : carrières de pierre aux Bons Enfants

Annexe 4 : acte de mariage de Gaspard Motet et Françoise Bernard

Annexe 5 : propriétés Motet – Mutations et rôles

Annexe 6: nomination Etienne Motet maire

Chapitre 3

Annexe 7 : budget prévisionnel du collège de Forcalquier pour l'exercice 1817
Annexe 8 : rapport de l'instruction publique sur le collège de Sisteron, 1824
Annexe 9 : acte d'exhumation de Jules César Giraud et courrier de ses fils
Annexe 10 : diplôme de pharmaciens de Charles et Gustave Tardieu

Chapitre 4

Annexe 11 : fiche matricule de Gustave Giraud

Annexe 12 : fiche matricule de Jules Giraud

Annexe 13 : dossier de carte de combattant de Jules Giraud

Annexe 14 : fiche matricule de Charles Giraud

Annexe 15 : dossier de carte de combattant de Charles Giraud

Annexe 16: implexe Richaud

Chapitre 5

Annexe 17: lettre de passation du poste de greffier entre Firmin et Jules, 1906

Chapitre 6

Annexe 18 : carte de situation des propriétés Giraud

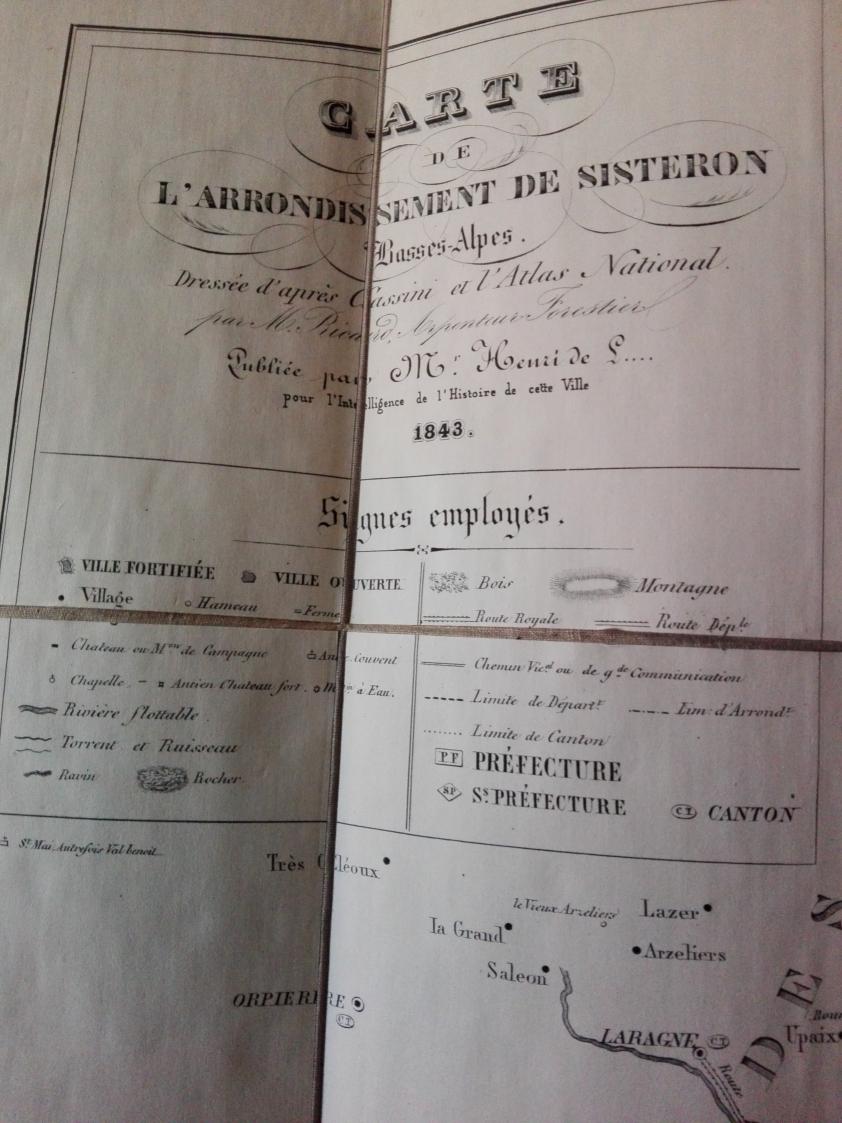
Annexe 19: description de la maison 41 rue Droite, par Charles + dessin

Annexe 20 : devis pour la reconstruction de la maison

Annexe 21 : attestation de propriété Rolland

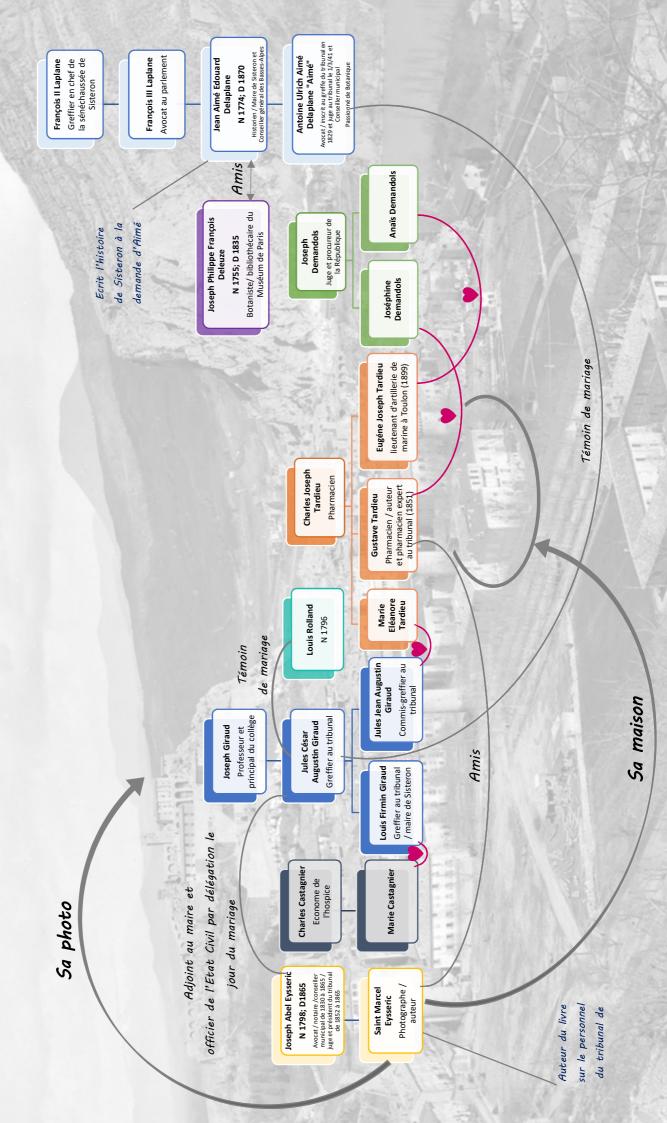
Annexe 1 : carte de l'arrondissement de Sisteron 1843

11										
				55 65	550	Vaumeilh				
Vote	1			44"	- 23%	Valavoire				
Sou				62 4	396	Thexe		-		
				79"	- 242	Sigoyers	4411	-482	Vilhase	
Repu	69 ,	662,	Stymeent	464	149	Nibles	194	213_	S'Symphorien	
Mone	, 88	784,	Valbelle	58 "	- 692	La Motte_	11/1	4546	Sisteron	
Less	83 "	797,		60 %.	290	Melve	61 ,	1411-	Muson	
Val.	60 "	1366,	Noyers	4 1%	- 24	Gurbans	40%	482_	S. Geniez	
Chât	76 "	892	Curel	69 "	395	Claret	28,	75_	Feisval	
- AND THE PROPERTY OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COL	72 "	464	Miravail_	52.3	442	Clamensan	404	-44	Entrepierres	
Roan			Chateau neuf		199	Château for	" 14	-84	Chardavons	
Aub	55 Kil Aub	2241	Bevous	_63 K	260hab	32 hil. Le Caire		38 g hat	Authon.	
1 2 3	Wistance du Cheflieu de départ	Population du Cheffieu de départ	Toomas Dea Communeas	Topulation du Chef. Lieu	- Toyulation	Roma.	Population Chef. lieu De Sepans	Population	Tooma Commande	
Can	35.	Noyer unes.	Canton de Noyers.	Lotte	de la Motte	Canton	eron	nton de Sist. 9 Communes.	Canton de Sisteron 9 Communes.	
st p	lyes, à l'I Dróme et	des High A	orné au nord pai le Departement des His Alpas, à l'Est pu ent de Forcalquier et à l'Ouest par les Dépte de la Drôme et des l	ord par	orné au n ont de Fora	au sad par lArrondissem	rad part	aur.		rinany
	* *	1. 11les A	1 consecrations	7		./	110.1.11			C 2000



Annexe 2 : l'environnement social de la famille Giraud au 19ème siècle

Environnement social de la famille Giraud au 19ème siècle à Sisteron



Annexe 3 : carrières de pierre aux Bons Enfants



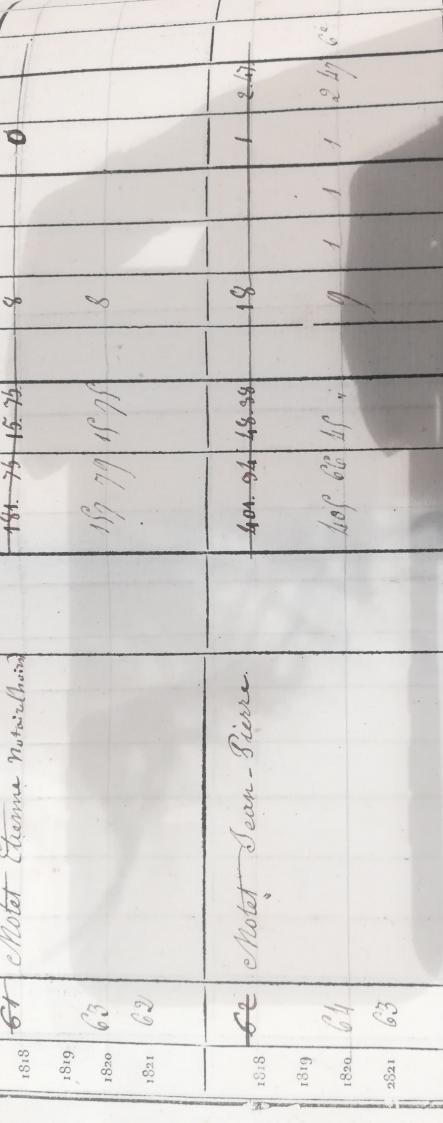


Annexe 4 : acte de mariage de Gaspard Motet et Françoise Bernard

Mulhe 358 de les Dispenses de devoi Gans accordies post mets fre de Rich et post mt. de chaleaumoret grand dicaile de ce diocese es de no le les cetaficats de molle usé dotaison, et de mis le use de papin par lesq. lande que publication faile il n'est vanu a tous pobile aveur empechement nous soussigne cuté de l'existe cathedale at possissiale de cette ville ayant eté Specialement delegier pos les cures vespectifs des parties contractantes avons uni en motiage par pasoles de désent est gaspass Motet fils a fere jean etatine et de de Hancoise fichet du lieu de paypin dure part avecide francoise Besnoid fille a fere Estienne, et a fice de susanne bonneau du lieu dosaison double avec le consentement de la mose, et avec l'approbation des paiens étanis en présence de messide Lausent de gombest ancien euse de tisteton de of joseph Besnad issue de germain avec la d'entractante, de s'i jean Baptiste gisaud cousin galmain avec lad. dle get de me pon houis Imbett post note toyal et plocuser ausiège de cette ville pasentallie, et de st. passal Betnaso flete de la contractante, et autis temoins lequis et soussignes soul ce que dessus altestant. Sait a listeson ce 19 octobre mille segt cent quatante sive ayant led st. motet orgre et lad. He Besnard declare ne savoit de ce requise Besnood Garagny curie Spanbers price

Annexe 5 : propriétés Motet – Mutations et rôles

-	ARTI	NOMS, PRÉNOMS,	1	NDICATI	oń.	NOMBRE	D'ARPENS,	CL	BE		
	CLES.	des Propriétaires et Usufruitiers.	de la du i de section esti	du canten, la triage, ficu dit on ou quartier.	de la nature de la propriété,	The state of the s	par article de matrice.	ASSE	de chaque article de section.	E N U	Marin 3
The second secon	2/11	Jean pure	3/4 3/4 3/4 3/4 3/4 3/4 3/4 3/4 3/4 3/4	6	Rois Nigue & last of if	" 07 68 " 05 26 2 00 00 " 20 16 " 17 76 " 19 24 " 14 40	2479.95	121211234121	29 57 29 12 20 28 20 28 12 26 28 16 8 16 8 16 9 40	Aos co	9474
			14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 1		Class obtave biene Class of terre Betiment Chasse Class of Sugar Chasse	17 48 12 32 10 42 10 42 10 42 10 16 40		1111121131121128423411234121111111111	11. 12. 04. 00. 00. 10. 11. 12. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10		



Catalog and who was your I man got pour attire tradlight Intricio any departe of formande. Some et prenoms de plus Sorte conjuntar sup Role Dala Sem Quotito Dela plywiting. 1 Moths Jean pierre ? Mourel vene autoin 13 Guiguer Jean gospand 1 & Sorrely Joseph 5 - Guigner Jean (Da Jaro) 19 Eurin mider - Guirofte Joseph Ravoup pierra 38 in Belling "Gurguer Jean Joseph Jos 84 Il Lieutier Jacques? 12 Chair piene autom 29 13 hirard alexin 1 to Morety Geryand 50 15 Morety Jean Strenne 16 Sorely Jean 27 19 Jean niene 25 18 Sound felips 40 19 Richard toufraints 20 dientier honore crtific por la Maire et la Serrepteur Salo Com Jan Jours

Annexe 6: nomination Etienne Motet maire

3. So hypublique proueen un indissible.

In So enteror 3 dounte duquest du Deportu.

In grote qui noument l'etopic litroitus.

Quetet notaine gioblie pour nouve despire litroitus.

De ette Commune. Eupen nouvet de la peur amort de la principa de la peur amort de la peur amort de la peur amort de la peur amort de la peur est la Conformach. So electedoi de our est la Conformach. So electedoi de our est la Conformach. So electedoi de our est la Conformach. niver au huit it yeared do unut dottes Will a de l'outitation De la gowthen young mussidor outunit The state of the s The state of the s

Annexe 7 : budget prévisionnel du collège de Forcalquier pour l'exercice 1817

Académie 8 Cliste Mpell
Département 8 es Gassell Mpell
Collège de Socialquier
ETAT présumé des Recettes et Dépenses du collège de Arcalquier pour l'exercice de 1812.

Larille School	Superior Colonius			
Tributes Vipuses	oule dupui le a michel sautace cuivus michele le			
ua e le la somme e en champas en	che pour stock out			
Camery Ca	and a series			mair prooled the
800. " 800. " 800. " 1,600. "	~	300.00 1 100.00 1 16/16.		16396 "
MOUNAJUES. Chathaure liques.	p.	Maltre d'étale. Maltre d'agénent. Pomertiques et des Domertiques et est pomertiques et est pomertiques		Defrit
Principal Dispenses Sons-Principal Cognut. Ju. Spinning. Jul. Spinnin	1d. Clease Unimites 1d. 6ages du Portier. Distribution des Prix. Entretien et Répansions des	Traitement do Abel. Traitement do Cages do Cages do Cages do Cages do Capana, Nourriture des Fensionamies Objetinge, Edairage, etc. Micross av S Amaraus Dibers av S Amaraus	RÉCAPIT	La Deponse est de La Receste est de Pu et vérifie par les su unembres du burcau d'administration de ce collège le 20. Court 1811 signt Construt ponse le bistri
Thattement Des Fonctioneaurs,	FRAIS DIYERS	Enais de Pensionnatu		forculynist so
	1,020. "	836-1	14.396 "	ucipal du collège de collège Le 20. C
	uo ad	a 200g	Total	Lkésenté par lo Stri administration de ce
	leves ash In	mainer x 418 Seusemucies o		indrese du bureau d
REVENUS particuliers du Collège.	-	17 \ 30. bausio		vérifté par lese un
	Principal John Soyan Sa Mathiase Ligares 800. " Son - Principal Son - Principal Son - Son	Principal Despensability of Son Principal Son	10.20 Closed at 18 Contraction of the contraction o	Division of the control of the contr

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil de l'Université Impériale.

Le Conseil de l'Université Impériale,

pour l'exercice 1819 En exécution de l'art, 25 du Décret impérial du 4 juin 1809, Annexe 8 : rapport de l'instruction publique sur le collège de Sisteron, 1824

PUBLIQUE. INSTRUCTION Colling de Vistorey of low ins dita Batimen to my retirm a 1824 land owner parte Collin appartient a laville it ut Son Pital at James Comme Allower par la Ville La dotation du Cottige est, pour 1894, de 16 60 - " Considerable la quotile n'en étaits pas envore de la projecte , au moir de mais, époque à laquelle je passui à listeron. Monten der Chiver, au 18 mai la Septione de Component de 10 Chévers So evisione de - - - 2 m be Cinquine de -- -- 2) in la quatrimede ---- 2 est Cotat 18 Olevin Porce des Ctudes. ex la fine itained bien faibler, pour repar din macwaisea it n'y avait n'y as émetation m'application paroni les l'éliset, débris de ces seux classer 10. Versonnel lor Riguel de 100 et de Grand (joseph) joit grand (joseph) joit grand (joseph) Confuse homes a du Pila et ages d'Enstruction for him Caige ces demande de Confuser de Confuser des la Confuser de Confuser de Confuser des la Confuser de Confuse

of Regent de 14 = et 3. pm 1/2 (Jenen 3), etc. Mo. Junetos Sund Marielin), it frat euron Dala Gast treection from bien that alon charas it frat euron Dala Cast weetern from bien of two deux classes of a contact of as free of contaction of a contact of months of outligues que religieur me l'acisent sieu d'essères il mendo mauvaisse, il m'a avait my su implustion, m' appliedurs paroni la l'elight de ces deva alasse Montiedurs I softim it be Consider will bours your owned Marielin

Annexe 9 : acte d'exhumation de Jules César Giraud et courrier de ses fils

Exhumatum Gererud - www.

16: 14 Comingarial police de Sisteron Mature de l'affaire Exhumation et reinsumation du Corps Du S-Girand, Jules Cesar Ougustin décède le 4 avril 1873

I An wil Suit Cost quatre Wington A le sure Octobre . J. B. Honore ansiliaire de M. le Rouveur de la Kepublique. Délivrée par M'e le Maire de disteron permettant ang of Girons frieres, greffier en cette ville, à faire exhumer du cimetière. Du Dit Sisteron le corps de leur prère M' Girand, Jules. Cesar. Ougustin jour être reinheune dans le même Cemetière Hous Sommes transporte au dis Cinclière et en presence des fils Girand, nous avous fait exhumer les ossements du Det de Girand. lesquels déposés dans une caisse en noger out été reinheumes dans la parcelle de Concession leur afrantement. De tout quoi avous dresse le present pour être transmis à Monsieur le Maire de Gisteron après l'avoir signé

The Girand J. Girano

Commissaire de police

Allowin le Maire Qe Sisteron Monium le Maire, La Somignis Crimin Girone guffin De hibuna Domensut à hituon et Jula Giran, Commi que fin Tomement à Arignon, Out l'homen De rom pier De souloir bien la dutoirer à faire proceder, on de Somethant our bis et réglements, à l'exhumation Du loyn De Mb. Girand Jules Cerar Oluguitin, Sur pere, enterré le 4 avril 1873 Dans le cimetière De cette ville et à en saine transporter et inhumer les restes Com la Concession perpetuelle quils out aignire Snivant acte à la Date De ce Jum The ant l'homen, Monien le Maire. De nom prienter lun us patrem Satutations 10 Octobre 1881. Linand J. Girand In el autoute I've have Payout ?

Annexe 10 : diplôme de pharmaciens de Charles et Gustave Tardieu

Lepublique Française Diplome De pharmacien De 12 classe. Le Ministre de l'Justinction publique et Tos Cultos Ju le certificat D'aptiline au Grave de u pharmacien de promière clane accordé le eing aout 1875 par les profeseurs de l'école Duperieure & Spharmodie On Montpellier Acquaine Il Montrellier du Fieur Mardien Marie Custave Charles Valentin me a Sisteron , Departement Des Banos - alpes le dept aout 1851 Ju l'approbation Gonnée à a certificat par le retteur Ge la dite academie; Modificant le sus Git Certificat Donne pour les présentes audit Sieur Mardien le Diplome De pharmacien De première clane, pour la Jouir avec les Proits et prerogatives qui y sout attachés par les lois Déclets et réglements. Le Ministre De l'qui publique. Signe : Malan. Hait à Faris, sous le sceau Pu Ministère de l'quistruction publique

se Middine de Monto pelier Euroiew) Jury midical da Age f Beginst. des Brown Charles giba phormaium Gitre de Méciption de A disteron Hour journeques Comporant le jary midicals Va Depueterand Des Couches De Aleson les Bientin des loss des eg Ventose o 21 garcinal au XI (10 mars 18 11 viviel 1803) Certifions que le Saux Transien Charles joseph age Do Rhaus notif, Da To This longoniement alarba of de la los da Il germisure precite les Deux manues de Chéone Assoir : le 1'le 26 estable 1843, hortes principes de las 18 le 2 le 27 octobre 1843 purla Bottarique Thistoire nativelle des Drognes fingles flis présente le 29 velou 1843, a L'hamen pristique, lequel a -centrques qui li on the Derignies to quil a sientieg. his we've down beguls outer probatoire to que out to Donne Der prenser De fine forsow nous le Declarone s purosse Der Comaissance Lingilles pour Esnercice de la pharmaia Bafas (Hos hu Deliv serus de primis) Petre pour les Borres alpes. Liques p. Brisison Consul = De la famille de Medium Le Mondo pellien, Président Durjury . f. laquesnue & Mexica, Whowever, homes Goursen mentry du jung. Na 18 Vire par hour Dogen de hou frente De Souver pellor la Succion de las 80 H Vi Son nous becker de L'écocimen de mont pellies. Mont peller Le 13 9 5-1848 figue lungate to Brance augreffe Des 5 de Miseine Bribunal De fistosone (Dans alger) Le Citre De pharmaien que prende, per la regaritain De it montpellier le 10 ghe 1448 les 2 henvis approvers frégues de la figleron le Sapo Jacasier miel Tirous His hier land quarante ling for

Annexe 11 : fiche matricule de Gustave Giraud

1893 1R334

1	Nom:	Elland	Numéro matricule du recrutement : 735	
	Préndp	s: Gustaves greeph Surnom:	Classe de mobilisation :	
		ÉTAT CIVIL.	SIGNALEMENT.	
	ded fils de	disterces des profession de Charles de Conserva de Control de Conserva de Control de Conserva de Control de Co	yeux shatans , front large ner grand , bouche meyenne menton pecialu , visage allengio Taille: 1 m. 40 cent. Taille retifiée: 1 m. cent.	
	N°,		Degrá (générale (1). 3 d'instruction : (générale (2).	
1000		DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer là nature des dispenses , sursis , etc.) Papris dans la	Dans Tarmée active.	
	Dans Tarmée active,	DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Campagene, Measures, etions à Vai, décorations, etc.) Gauli le 16 novembre 18394 comme applé à l'achivilée appire au corps le dis jour . Immadiculé sous le 12 5097 de formi le 2 par la Commission, spéciale de Marsocelle le 9 avril 1896 pour infrantes ne peuvant être attribuées au service militaire (myopie excessive). Moanntenn résonne d'office abient.	Dans la disponibilité ou dans la réserve do l'armée active. Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	
	1	Passé dans Ia de l'armée active le	LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CRAYCEMENTS DE DOMICILE OF DE RÉSIDENCE. Dates. Communes. Subdivisions de région.	
	lisponibilité e de l'armée active.	recru pines I.		
	Dans la disponib ou dans la réserve de l'a	A accompli une 1 ^{re} période d'exercices dans l au		
	Dans Farmés territoriale et dans sa reserve.	A accompli une période d'exercices dans l	EFOQUE LAQUELLE L'HONNE EOF PASSER DANS diponibilité la réserce r de de de de la Erritoria, l'Erritoria, Erritoria, err	

texte

20/04/2023, 15:12

Annexe 12 : fiche matricule de Jules Giraud

1896 1R342

Nom:	-jirand	Numéro matricule du recrutement : 1063
Prénoms	Yules, Charles, Firmin Surnom:	de mobilisation : 1896
the also	blue 6 (11 3) ETAT CIVIL.	SIGNALEMENT.
Né le	16 mai 1876 . Sisteron .canton	Chevens et sourcils moins i
dee fils de	Sisteron , canton de dit dipes , résidant Sisteron , canton de dit dipes , département Bash algrés , profession de Ludiant au notorial suit, Firmin Martine de Castagnier doarie , dompcilies disteron , canton de dit , département des Balpes	nes fort bouche petite menton toud visage onate Taille: 1 m. Gicent, Taille rectifies: 1 m. cent
N*	31 de tirage dans le canton de Sisteron	Degré (générale (s). 3. d'instruction : (militaire (s).
2	DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispunses.)	58 Rig! o Trafic
Cor	mpris dans la* partie de la liste du recrutement cantonal (* portion).	Dans Jarmée active.
, i	DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Compagnes, blessarres, estions d'éclet, décersions, etc.) INCORPORE AU 58 % RÉCIMENT D'INFANTERIE COMME APPELÉ À COMPTER DU 13 NOVEMBRE	Dans Badsponbilité Godons la riserve de Fames active.
Dans Tarmée active.	CLASSE LE DIT JOUR. Nº M 17918 Adort - musician le 12 agril 1199. Cestificat de Came Candrate accorde	Dans Farmée et dans sa réserve. Dans Farmée et dans sa réserve. Dans Farmée de l'auto de l'aut
	Posse dans la didionibilité de l'armée active le 23 Septembre 1900 Vaunta out couts l'allemantes Tutebiens, du 13 août 1914 . Nombre	
disponibilité rve de l'armée active.	au fit Janzier 1916 Ause armels duel Janzier 1916 au 1924 524	
Dans la dispo ou dans la réserve de	A accompli um 1" période d'exercices dans le 3 cm heg! 9 he nis A accompli une 2 période d'exercices dans le 3 d'Informatique du 2 compli une 2 période d'exercices dans le 3 d'Informatique du 2 compli une 2 période d'exercices dans le 3 d'Informatique Passé dans l'armée territoriale le	Campagnes (russ avantata
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	Caste au 6 Estadion du Train de 1 Janvier 1916 Criser conge illimité de demobilisation de 24 Janvier 1916 List Brandston du Prain 1 1 Janvier 1916 List Brandston du Train 1 2 Janvier 1916 List Brandston du Train (2° échelon 5770 ° C du 27701), du	EPOQUE LEGORIES EUGUSE FOR PARKE DENS LE GROUPE LEGORIES EUGUSE FOR PARKE DENS LE LEGERATOR LE L
Parme dans sa	15 Eisenbre 1418. Se retire à Sistemon A gocompli une période d'exercices dans le l'Hle Riginient Tal A Infantane da 22 avril au 50 avril 1913 Passé dans la réserve de l'armée territoriale de	1900 1910 1916 1922

texte

20/04/2023, 15:25

Annexe 13 : dossier de carte de combattant de Jules Giraud

R 11 AVR. 1938

ANCIENS COMBATTANTS

Nom	Tules Charler, Simin	No le M Mar Molin dép. Buralfur, Domicile actuel Distant Profession Greffus de l'isbural N° de la carte du combattant 1393
N° D'ORDRE	ANALYSE	OBSERVATIONS
		Necede 1
And only or specifically religion.	many and the same discussion of the same interest to the	The second secon

VS 14.4.36 lisation of Infantoria 18153. VT homeour de very faire commaine que Alpes ilés, Combattants la Nation aterie N° I53 YERES. [502] un certificat i 1876 à Sister atricule 1063 JANVIER 1916 I NOVEMBRE 1918. Pour me permettre de donner suite à la demande d'allocation du Combattant ou de renou lement de carte formulée par l'intéressé, je vous serais très obligé de vouloir bien me faire parve

d'urgence, et après enquête de votre part, s'il y a lieu, une note précisant les tit de guerre qui vous ont permis de lui délivrer le certificat provisoire du Combattant. Vous voudrez bien, d'autre part, me confirmer ses droits.

Pour le Préset: Le Secrétaire général de l'Office,

A monoieur le prinistre de des des des 14) Monsieur & Minis De sonosigne Girand Jules Charles 41 Rue Graite, à Sisteran Basses - alpres) ai l'honneur Je solliciter de votre haute bienveillance, la Télishane 9 un certificat provissire à mon nom en vue De l'obtention de la conte Ja Combattant a- Dessous mon état civil, ainsi que mes divers services on temps actif et For Emps de guerre: Girand Jules Charles Firming né le 16 mai 18 × 6 à Troteron fils de fours trimin martial et de Castagnier paris Vous voudrez bien, d'autre part, me conur Pour le Préfet : Le Secrétaire général de l'Off 19 aug

appelo de la closse 1896 de la girbirisse de Digne (B. alper) 1 = 31 12 tirage Jano le contan Je Sisteron nºan registre matricule me recontement: 1063. Lempo de service dans l'armée active : 2 ans 10 mais et 6 jours - toldar de 2 ª classe mes 8 = R. I. a avignon - 10 = cie of section H. R. /musigne) -Rappele'al activité et incorporé au 1452 21. T. le 12 nour 1914. arrive au corps forthour 1914 - an comprehenche de Nice In 24 Septembe 1914 au 29 genvier 1916 - a la 32 année à Vienne-le-Châteaur 5 (orgonne) du 29 janvier 1915 au 14 dois 1915 - a la 4º armée Ju 18 aour 1915 a l'ambulance 6/6 6 16 x 6= 1917 (6 = escavion du Erain des Foguipages). Dirige le 20-1-1919 sur le dépôt du La execution du train des Equipages à The controles le 21-1-1919.

The controles le 21-1-1919.

The second on the charten : 15 = escado on ango. And Some sale of the passion of monsions les of the services of the proposition of the profond of the services of the services

REPURLIQUE FRANÇAISE OFFICE NATIONAL COMBATTANT MRANGARSE COMITÉ DÉPARTAMENTAL PENSIONS TAL DU COMBATTANT Carte du Combattant departemental Monsieur le Maire, Prénoms: Marie Charles France Date et lieu de naissance : 16 Mai 1876 a Sisteron Profession d'avant guerre: greffes hynunal (WC)
Profession d'après guerre: Profession d'après guerre : Mutilé, Réformé, Taux D. ou T., Ancien Combattant (Biffer la mention inutile) Célibataire Veuf (Biffer la mention inutile) Marié Nombre et âge de chacun des enfants : ____

ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire délivrer ma carte du Combattant.

Ci-joint mon certificat provisoire du Combattant et une photographie récente et réglementaire, ayant 0,03 × 0,04 × 0,02 de visage (Prière d'indiquer le nom au dos de la photographie).

4 SWERON, 10 VY NOVEMBR 1930.

Signature,

Transmis à M. le Préfet, Président du Comité Départemental des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants, après vérification de la déclaration ci-dessus,

Surver , 10 Ut Movembre 1930

Le Maire,



igne. - Impr. Davin

Annexe 14 : fiche matricule de Charles Giraud

1899 1R353

MINTED BY	= Circuid ccA 15.3.1929	Numéro matricule du recrutement : 1224	
Pn	noms: Scharles Marie augusting Surnom:	Classe de mobilisation :	Nom:
I to	wholes & 1-11-11 ETAT CIVIL.	SIGNALÉMENT.	Prénom
d.a. d.a. d.a. d.a. d.a. d.a. d.a. d.a.	Sisteron , canton du dik , département	Cheveux do , sourcils chalan yeux chatains , front ordine nez grand , bouche mores menton rend , visage files Taille: 1 m. £3 cent. Taille retifiée: 1 m. MARQUES PARTICULIÈRES:	né le
N°.	14 de tirage dans le canton de Sisteron	Degré (générale (1). 3 d'instruction : (militaire (2).	
	Décision de conseil de Revision et Motifs. Bon dispense aut 31 frère au service.	Dans Tarmée active.	So October de corpe.
	Compris dans la portion). DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Campagner, blessures, esticas d'edit, décorations, etc.) Cappelé a l'activité le Att novembre 1900. Carrine, au corps et 2° Canomier Servant le dit jour nº m. le 11163.	Baladler & artillerie & pued a Willehanche	Con
netivo.	Contributed de Comme conducte accords [2] In minum described and information of 10 to be faut closisting to the service of the conduction of the service of the conduction of	dans la réserve de la ramée active.	.co.
Dans l'armée active		Dans Farmée territoriale et dans sa reserve. 19 9 19 10 10 Campagne et dans sa reserve. 19 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Dans Farmée activ
	Passé dans la diskouibilité de l'armée active le 21 leptembre 1901	Hipph a Orange LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANCEMENTS DE DOMICILE OD DE RÉSIDENCE. Dates. Communes. Subdivisions	D domicile on
ponibilité le l'armée active.	Personi 1824 10 Mil 1966 par le commission de pued de triogre experisión de la commissión de la companya del companya del companya de la companya del companya del companya de la companya del compan	Communes, de region.	d B B
Dans la disponi	duau		Dans la disponibilita la reserve de Farm
-	l'asse dans l'armée (erritoriale le		our dans
Dans Tarmice territoriale et clans sa ricerco	Delari bon Survice anni par don du C. de R. de B. D. De 10 Den 1914 (Dévit du 9 7 la 1914) Battan 19 9 1 1 1 1 1 Compagn & 28 Mout All (Gr & 3rt m. 1. 12 there is lath - 8-11 Satting & Survice of Lath and 18 Skulleting of the strong arms of Lath and 18 Skulleting of the strong arms of Lath and 18 Reger of	la disponibilità la reserve l'armie de du du du de la reserve l'armie de du	matricule. — 247-147-98.
	Formerie le 24/9 19 sur le PES cartillaire hour	Company 19 man 1	Registre ma
	3 Echel. 5 866. Chm? 27071 1/11 dul8/12/18.	exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapé	Guerre (3) H

texte

20/04/2023, 15:16

Annexe 15 : dossier de carte de combattant de Charles Giraud

ANCIENS COMBATTANTS

Dossier nº 119 Nom Prénoms	Ciraud Charles, wary	Domi Profe	El Mai 18/9. Sithery dep. Busales, cle actuel Settern ession Greffier du Fribunal la carte du combattant 32/5.
N° D'ORDRE	ANALYSE		OBSERVATIONS
			AO A

Votre demande de certificat proviso.

ainsi que celle d'allocation ne précis

pas exactement vos service de guerre, n

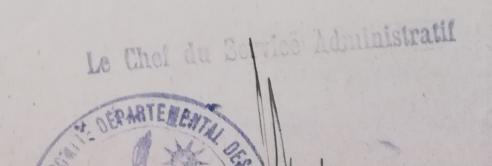
ment en ce qui concerne les numéros de

Batteries, veuillez bien remplir très e

ment le questionnaire ci-joint, en vue

renouvellement de votre carte du Combe

tant.



Départemental des Mutilés et Réformés de la Guerre

Comité Départemental du Combattant

Rue de la Préfecture (En face la Préfecture) DIGNE

NOTE DE SERVICE

LE I5 FEVRIER 1934

Monsieur GIRAUD Charles Mary A S/C de M.le Maire de SISTERON.

Votre demande de certificat provisoire, ainsi que celle d'allocation ne précisant pas exactement vos service de guerre, notamment en ce qui concerne les numéros des Batteries, veuillez bien remplir très exactement le questionnaire ci-joint, en vue du renouvellement de votre carte du Combattant.



NOIA. — Aucune carte ne pourra être n'est pas jointe à la présente demande..

Le (Mars 1934

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES MUTILES, **ANCIENS COMBATTANTS** ET VICTIMES DE LA GUERRE

Monsieur le Préset des Basses-Alp Président du Comité départemental des Mutiles 1934 et Anciens Combattants, LES BASSES - ALPE

SIC de M. le Maire de Jisteron

Je soussigné, Nom Giraud Prénoms Charles Mary augustin né le 2 mi 1879 à Jisteron Dépt des Bann-alpes demeurant à Jisteron rue droite Nº41 Départ des Bann-alpes ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire renouveler ma carte du Combattant, établie le 27 mars 1929 sous le N° 3256 Les échéances des coupons de la retraite que je perçois sont : (X) 21 mai et 21 mo Hambre Inclus ma carte périmée à renouveler et une photographie récente, (carte diga adressie)

(X) Indiquer le quantième et le mois.

tête nue et de face.

Signature de l'Intéresse,

c fran

NOTA. – Aucune carte ne pourra être renouvelée, si l'ancienne n'est pas jointe à la présente demande..

Affectation actuelle d'après le fascicule de mobilisation sans affectation

Affectations successives au cours de la guerre 1914-1918

Indiquer ci-dessous chacun des régiments dont vous avez fait partie, les compagnies ou batteries, les périodes passées au front ou à l'extérieur :

33.1	Au front du	linanita kapanahaaninanina muumini muon	au	
degiment:	N° de la compagnie A l'intérieur du 19 N° de la compagnie	mars 1916	au mi. 12: Batteria	- Mors 1916 - Nice at Nim
Régiment: 19 artillerie	Au front du Ma. No de la compagnie A l'intérieur du //	ou batterie	Batterie Z	reins of
Régiment: 118; R.A.L.	Au front du 18 au No de la compagnie A l'intérieur du M	Vail 1917 ou batterie 21:	au 1 no 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Embre 1917 A et du 1 ter et 1918 à la
Régiment: 118-R-A-L	Au front du 990 No de la compagnie A l'intérieur du 20	ou batterie St	18 au 21 4	
Recrutement qui a délivré le d Recrutement d'origine D Indication des blessures reçue	igne, Cla	igne sse 1899, Gra	ade 2 - Canon	4 No Mie 1824
,				
Evacuations pour maladies (nat	ture exacte, date, lieu d'évacuation)		annual
Avez-vous été fait prisonnier	? Si oui, date et lieu de	e la capture	4	Commission with the second
Land 1000 000 1000 p.				***************************************
Certifié sincère et v	éritable, a Sint	teron "	e 12 mar	1934

(Signature)

h Commandant l'expression de mos fore found respect c. frank BUREAU DE BEUGUTEMENT DE DIGNE Don pour Graficat provisoire Comman dant de Recrutement there !

Monnieur & Commandant
du bureon de verutement. Digne

Monsieur & Commandant

z somsrigni fromd Charles 41 Rue droit à Distern Berner-alper. Di l'humen L Non demander mon Certificat provisione en Vme de l'obtention de la Corte de Combattent qui m'est actuellement nicessaine pour lompleter un dossier de Termond de persison de gourre. Nevillez trouver Ci dessous mon elat Civil et mes delen services de temps altif et de temps de grune

Grand Charles Mary angustin ne le 21 Mai 1849 à Disteron. Basses. alfres Claire 1899 mi auregistre matricule 1224 - m: 17 du tracquare sort dons le Conston de sisteron, dispense est 21 frere on nervier, interpore au 16 Bataillon artillerie à prieds à Compter du 13 no Vembre 1900, arrivian Corps 2 - Commin sessant le 14 novimbre 1900 - entog dans la trisponibilité le 71 Fecembre 1901 - reppelie l'actività par Decrit de molibration du 2 aout 1914, arriva au 7º ragiment 9 estillerie le 19 mars, 1918 - pance an 19: regiment d'extillire : nimes le 2 9 aout 1919 - passe on 21: I artillerie le 18 janvier 1917 - passe au 118=

118: R.A.L. & 18 avril 1914
(21 section S.M.A.) passi

il ste J.M.A. & Jan

glu 1917 et & La SI-ST. A

le gasiet 1918. Dirigi

sur le centre de granpement

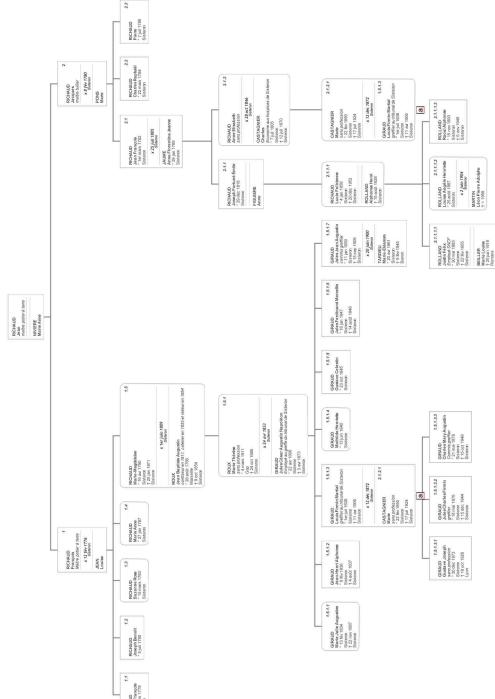
de Montrenz Vienz le 21 fornier

1919. Envoyé en Congé

illimité le 24 février 1919.

L'Emmen Monnieur L'Emmendant de Vous prier de m'adresser le plus repidement Vossible la pièce que je vous dernont ci-desses dont Copie m'est demandée d'urance par l'Centre abou réforme militaire d'Monsielle Venillez agrier Monnieur

Annexe 16: implexe Richaud

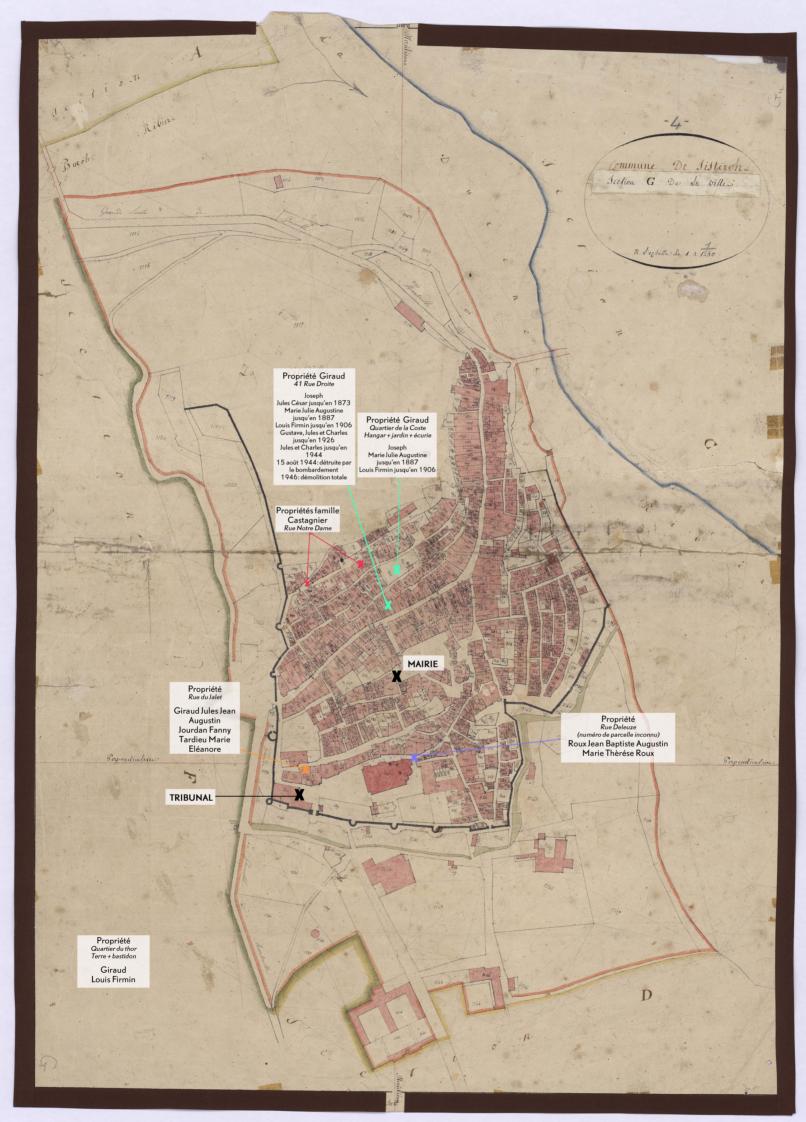


Annexe 17 : lettre de passation du poste de greffier entre Firmin et Jules, 1906

Gribunal cinf de premier instance de l'arrondis.

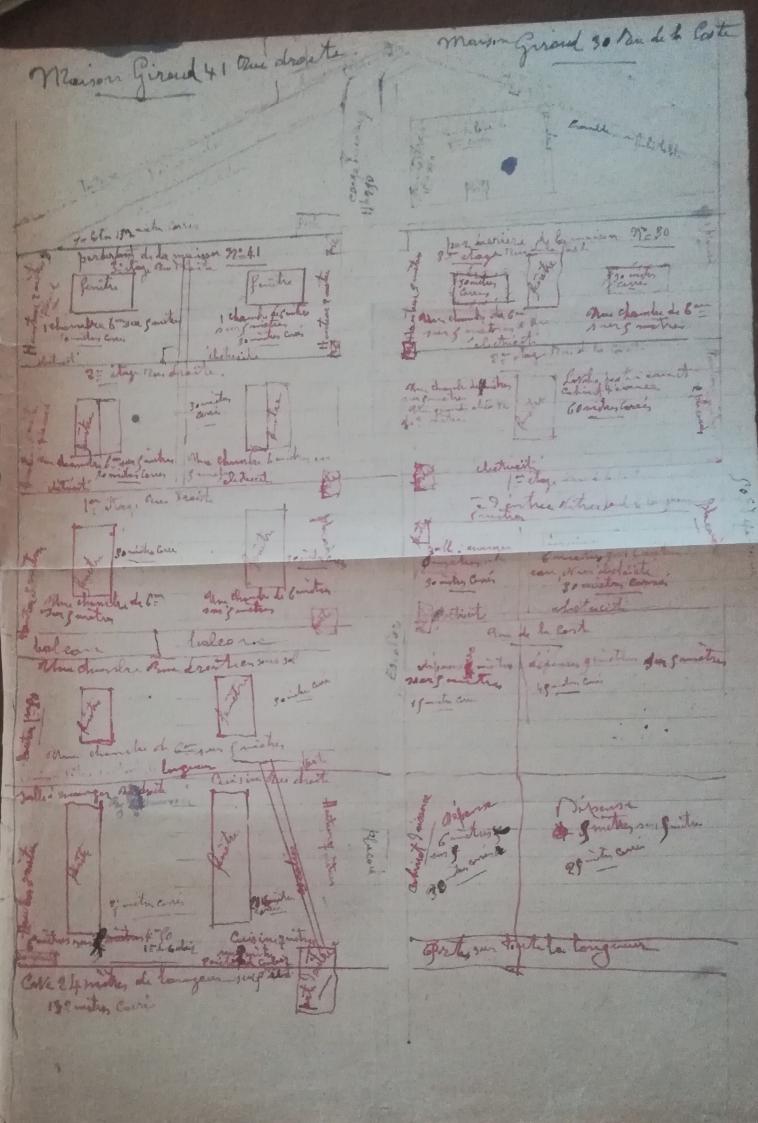
2/18 E Listeron (Basses-Alfres) Messiems Te sourigne Giraud Jules Chonles Firmin patiein remement a history, a l'homeur de vous exposer : Ofere for houte sous seing prive en note In quatoize Novembre mit neuf cent cing eme-- giste, M. Girand Jouis Firming Montial, san pire, lui a cide son change de gréfier pis le Fribumal de tisteron; qu'il a deme son démission en sa faseur et qu'il l'a présente, en ontre pour son maisseur , l'agrément de Monsieur le président de la République. Dans atte situation le sousign ayant remis toutes les fièces nécessaires à la Comation de son domier, Kent Tollieiter meniemo De 16the bienreillance une relibération formable a sa remande. Il a l'honnem D'être Menieurs once un profond respect, votre his humble es his decissans serviteur Tisteron, & Tix Janvier mil neuf com zules Giround

Annexe 18 : carte de situation des propriétés Giraud



Annexe 19 : description de la maison 41 rue Droite, par Charles + dessin

refaire me major de la Bar draite ne 41 et tour de la Coste de 50 meine moison) en l'annie 1894-1896. Immaier Bayo menisina disterena fait toutes la parter et fanities en noger, les plintes l'excoliers et les la meires et la sold à manger it du Couloir igalement en royer en 1896-1894
Jain a la Salle - monger ou il y areit buit buites
en for encore à litat ment mend an manual de leombordement de 19 aout en 19 5 10 1932 9 insuren, dema dies un loration, un potra con Tommine lectrique à tous les étages Je demande le mem emplocement, si none Bills havines en marbre le plus inn Le nom & l'aschitecte que j'ui choisi est mà Sisteme er & grillet 1948



Annexe 20 : devis pour la reconstruction de la maison

DEVIS DESCRITIF

Date et situation de l'immeuble :

L'Immeuble fait partie d'une groupe d'immeubles entre la rue Droite et la Coste, dont l'édification est ancienne : antérieure à 1840. Situé : rue Droite nº 41 et cadastré sous le Nº 796 de la sectionn G, l'immeuble était mitoyen à l'Est avec Mr AUDIBERT Firmin, à l'Ouest avec Mr MEYSSON Louis et en façade au sud sur la rue droite, au Nord sur la rue de la Coste.

Composition :

- L'Immeuble sinistré comprenait :
- a) sous-sol : le sous-sol était distribué en 3 caves ;
- b) Rez-de-chaussée : Salle à manger, cuitine, arrière cuisine, cave, couloir ;
- c) 1º Etage : 2 chambres, 2 caves, cage d'escaliers ;
- d) 2º Etage : Salon, chambre, salle à manger, cuisine, cage d'escaliers ;
- e) 3º Etage: 2 chambres, 2 alcoves, w.c., cage d'escalier;
- 1) 40 Etage: 4 chambres et cage d'escalier;
- g) Combles : Galetas et solarium.

Cout de reconstitution - Description

A - DEMOLITIONS, TERRASSEMENTS, TRANSPORTS :

- a) Terrassement: Terrassement du sous-sol. Nature des terres semi-compactés: état pierreux du terrain, présence d'anciennes maçonneries; profondeur supérieure à 2,30 m.
- b) Transport: Transports des terres aux décharges publiques situées à 1 km.

B - MURS :

a) caractéristiques : Tous les murs étaient de maçonnerie de moellons ordinaires hourdés au mortier de chaux hydraulique.

b) Modénature : Chaines d'angles, baies de croisées et des portes étaient en pierre de taille (coté rue droite) il y aura donc : modénature developpée au R.de.Ch, et modénature moyenne aux étages. Pas de modénature : façade rue us la coste.

.. / ..

U - REVEREMENTS BATERLEURS :

Les murs de l'açades étaient revetus d'un enduit byrolien à la chaux, selon méthode locale.

D - OUVERTURES EATERLEUKES :

Au Rez-de-chaussée : Porte d'habitation bois de noyer. Les croisées et porte-croisées en pois de noyer. Les volets-persiennes en bois de sapin du pays. La devanture, coté rue de la Coste, était en bois de méléze

avec des volets à panneaux en bois de sapin et méléze. La boiserie du solarium en bois de méléze. voté rue droite, balcon en fer Torgé.

E - CLOISONS :

Dans les locaux d'habitation : répartition des pièces par cloisons en aggloméré de v,lo épaisseur au k-de-chaussée ou des briques pleines de v, vo d'épaisseur. au 2º & 4º étages, des cloisons vitrées et bois tendre. Dans certaines cloisons il y avait des portes bois de noyer au r-de-chaussée 2º & 3º étage.

F - REVETEMENTS INTERLEURS :

Locaux non habitables, les murs et cloisons étaient enduits de chaux et platre recouverts d'habillage, peinture, tenture de construction courante. Locaux habitables : Les murs étaient enduits à la chaux. Dans le couloir existait un soubassement en menuiserie sur 0,80 de haut. Past enduir dans le falitables

Autour des éviers dans les cuisines il y avait un revêtement de falence.

G - PLANCHERS :

1/ Ossature : dans les caves, les planchers étaient voutés en moellons. Les planchers des locaux d'habitation étaient en bois de chêns construits selon les usages locaux, ainsi que les planchers sans surcharge du 4° Etage. { bois tendre avec emplissage 2/ Revêtement : Les planchers d'habitation des locaux

étaient revêtus a) sous-sol et caves R-de-ch & lo Etage terre battue

- b) parties habitables k-de-ch, 10,20,30,40 étages carrelage tomettes
- c) parties non habitables; combles, solarium, carrelage terre cuite.
- 3/ Plafond : Tous les plafonds étaient en placre sur lattis sans auget avec peinture de construction moyenne.

../..

escalier enpierre brate.

M - MOUNDIERS :

Locaux non habitables : sous-sol, escalier enpierre brate.
Locaux habitables : escalier en bois et platre, nez de
marches en chêne, carrelage tomettes avec plafond rampant
sur l'ensemble de la montée des escaliers.
Escalier en bois dur ; du R-de-ch. au l' Etage et solarium.

J - TOITURES :

Charpente bois et couverture en tuiles rondes. Un ciel ouvert : chassis fixe fer et verre avec grillage de protection évlairant la cage d'escaliers. Des gouttières pendantes et tuyaux de descente en zinc. Dauphins en fonte. Le faitage est en terre cuite ainsi que les arêtiers.

K - PLOMBERIE :

Eau froide et sanitaire : Dans chaque cuisine un évier avec égouttoir faïence blanche avec alimentation d'eau.

L'ans une chambre au 3° etage se trouvait un lavabo individuel.

Au 3° étage, un water-closet avec chasse d'eau.

L'Alimentation en eau et l'évacuation des eaux usées étaient installées dans l'immeuble du R-de-ch. au 3° Etage.

Le collecteur communal et l'arrivée d'eau se trouvait dans la rue de l'Eveché.

L - CHEMINEES :

L'Immeuble possédait des cheminées en marbre à la capucine avec retrécis au R-de-ch au 2°, 3° Etage et des cheminées en bois dur avec retrécis au 4° Etage.

Un conduit et une souche desservait chacune des cheminées et des hottes de cheminée.

M - EQUIPEMENT MENAGER :

Chacune des 2 cuisines de l'immeuble possédait : un agencement de cuisine (barres casseroles, étagères) une armoire sous évier, paillasse pour réchaud, une hotte de cheminée platre un placard fixe un gardemanger.

P - ELECTRICITE :

Seul le courant lumière était installée : la distribution à partir d'un tableau, se faisait dans tout l'immeuble.

- installation sous tole plombée dans les caves, simple allumage. - installation sous moulure dans les locaux d'habitation plus

ou moins developpée suivant les locaux.

ETAT D'ENTRETIEN - REPARATIONS ET TRAVAUX EXECUTES &

Les diverses factures jointes au dossier relatant des travaux de maçonnerie, branchement de l'eau et égout, installation intérieure (1931-32) de plomberie-sanitaire (1938-37-1932-31) d'électricité (1940) de menuiserie, montre bien que l'immeuble se trouvait à la date du sinistre en très bon état d'entretien, ainsi qu'il a pre etre constaté par les services de la Reconstruction dans une expertise faite avant la démolition de l'immeuble (partiellement détruit au bombardement)



RECAPITULATION

A - TERRASSEMENTS :				
		23.413		
s - MURS :	1	62.176		
C - REVETEMENTS EXT	ERIEURS :	5.086		
D - OUVERTURES EXTE	RIEURS :	27.184		
E - CLOISONS :		20.318		
F - REVETEMENTS INT	ERIEURS :	88.470 58	. 255	
G - PLANCHERS :	±	49.415 AH2	.920	
H - ESCALIERS :			. 518	
J - TOITURES ;		32.733 32	. 403	
K - PLOMBERIE :		18.885		
L - CHEMINEES :		14.296		
M - EQUIPEMENT MENA	GER :	5.070	1.070	
P - ELECTRICITE :	_	5.555		
MON	TANT TOTAL: 6	11.699	565.	
le lieu de reconstr prises en considérs cédent) ART. 4 moitié du 20 21 22 30,10 x 1	mur: 2		pré-	-
	Vo.	100 a 1000 and a 100 and a	624.1	
Valeur odolic 194	9: 12,30 : 4,719	WES FIX		4
Vula Reconstru Foire "B2" evet	9: 12,30 : 4,719	ABB Fis dans dans dans de ce for complé d'un	it partie de parties de	84 46¥

HONORAIRES

MONTANT de cout de reconstitution au 1° Avril 1949 : (Vepa Devis)

coefficient: -6,28x 2,27 = 14,25 43,40

soit: 674.241 x 14.25 = 627.625 x 13,40 -

9.607.934 8.410. 175

Honoraires de l'Architecte pour l'evaluation du cout de reconstitution

à l'identique

1,50 % jusqu'à 500.000 =	7.500
1,20 % de 500.000 à 2.000.000 =	18.000
1,- % de 2.000.000 à 5.000.000 =	30.000
0,90 % de 5.000.000 à 9.607.934 = 8.410.475	86.492
	96.971
Réduction d'un tiers pour emploi du Bordereau 96.971 x 2 =	Frs 64.647

L'Architecte soussigné après avoir pris connaissance des déclarations du sinistré, sur l'origine des dommages a établi le présent état estimatir, qui comprend les seuls travaux de recombine présent état estimatir, qui comprend les seuls travaux de recombine présent état estimatir, qui comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, titution du bien, tel qu'il se comportait au moment du bien, tel qu'il se comporta

Sisteron le 24 Junio 1949

Annexe 21 : attestation de propriété Rolland

Jacques PERRIN NOTAIRE Jocesseur de M. BUES ISTERON (Bases Alpes) ATTESTATION DE PROPHIETE de ka maison à usage d'habitation sise à Sisteron, Rue Droite, Nº 41, paraissant cadastrée sous les numéros 762 - 792- et 796 de la section G, entiérement détruite lors du bombardement aérien du quinze août mil neuf cent quarante quatre. Je soussigné Jacques PEHAIN, notaire à Sisteron, Basses-Alpes, soussigné. ATTENDU: 1º - Le décés survenu à Sisteron, le quinze octobre mil neuf cent quarante neuf, de Monsieur Charles Marie Augustin GIRAUD, en son vivant propriétaire et ancien commis greffier, y demeurant et domicilié. 2º - Le décés survenu à Sisteron, le vingt décembre mil neuf cent cinquante deux de Madame Lucie Félicienne RICHAUD veuve en uniques noces non remariée de Monsieur Alphonse Henri ROLLAND, prédécédé à Sisteron, le quinze août mil neuf cent vingt huit. ET VU: Iº- La minute d'un acte reçu par Mº Guillaume BUES ,le vingt deux juin mil neuf cent quarante huit, constatant qu'à la suite des décés de Monsieur Gustave Joseph GIRAUD, en se vivant sans proféssion, demeurant à Lyon (5º) chemin des grandes Terres, y décédé le dix sept octobre mil neuf cent vingt six et de Monsieur Jules Charles Firmin GIRAUD, en son vivant ancien greffier, demeurant à Sisteron, y décédé le quinze décembre mil neuf cent quarante quatre, ses frères germains, l'immeuble dont la désignation figure en tête du présent est devenu la propriété divise de Monsieur Charles Marie Augustin GIRAUD, sus-nommé. Etant observé qu'une expédition de l'acte dont il s'agit a été transcrite au bureau des hypothéques de Digne le dix juillet mil neuf cent quarante huit au volume 1060, Nº 38. 29- La minute d'un acte de notoriété dréssé à défaut d'inventaire par Mº Guillaume BUES, le dix novembre mil neuf cent quarante neuf, duquel il résulte : Que ledit Monsieur GIRAUD est bien décédé aux lieu et date susè indiqués, étant célibataire. Qu'on ne lui connait aucune disposition testamentaire ou autre à cause de mort, Et qu'il a laissé; pour lui succéder pour seule héritiére légitime et de droit, savoir : Madame Lucie Félicienne RiCHAUD, née à Sisteron, le quatre janvier mil huit cent cinquante huit, sans proféssion, veuve non remariée de Monsieur Alphonse Henri ROLLAND demeurant a Sisteron. Sa cousine au cinquiéme degré dans la branche maternelle habile à recueillir la moitié dévolue; à ladite branche, ainsi que celle dévolue à la branche paternelle à défaut d'hérities au degré succéssible dans cette branche, le tout par applicat; tion de l'article 755 du code civil.